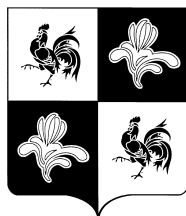


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



16 avril 2012

SESSION ORDINAIRE 2011-2012

**AUDITIONS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE
EN RÉGION BRUXELLOISE**

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement,
de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par Mme Caroline DÉsir

SOMMAIRE

1. Réunion du 25 octobre 2010	3
1.1. Désignation de la rapporteuse	3
1.2. Audition de M. Antoine Pickels, directeur de la Maison de la Bel- lone.....	3
1.3. Audition de M. Dirk Deblieck, directeur de la Maison des Cultu- res et de la Cohésion sociale de Molenbeek-Saint-Jean	4
1.4. Audition de M. Thierry Van Campenhout, directeur du Centre culturel Jacques Franck	6
1.5. Discussion	9
2. Réunion du 24 janvier 2011.....	12
2.1. Audition de Mme Lamia Mechbal, coordinatrice à la concerta- tion des centres culturels bruxellois	12
2.2. Audition de Mme Christine Kulakowski, directrice du CBAI	15
2.3. Discussion	17
3. Réunion du 7 février 2011	21
3.1. Audition de M. Roger Deldime, directeur du théâtre de la Monta- gne magique.....	21
3.2. Audition de M. Jacques Thomaes, directeur du Centre Dramati- que pour Jeunes Publics.....	23
3.3. Discussion	25
4. Réunion du 23 mai 2011.....	31
4.1. Auditions de Mme Annick Xrhouet, directrice administrative et financière, et de Mme Emmanuelle Dejaiffe, directrice commu- nication des Halles de Schaerbeek.....	31
4.2. Audition de M. Rival Capone, artiste Hip Hop.....	33
4.3. Discussion	33
5. Examen des recommandations émises par la commission	36
5.1. Axe I « Gouvernance »	36
5.2. Axe II « Populations »	39
5.3. Axe III « Développement et rayonnement »	44
5.4. Axe « Artistes et Créateurs ».....	47
5.5. Axe « Economie de la culture et industries culturelles et créati- ves » :	47
5.6. Axe « Financement de la culture »	48
6. Approbation du rapport.....	49
7. Texte adopté par la commission.....	50

Membres présents : Mme Danielle Caron, M. Mohammed Daïf, M. Emmanuel De Bock, M. Serge de Patoul, Mme Caroline Désir, M. André du Bus de Warnaffe, M. Ahmed El Ktibi, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Jamal Ikazban, Mme Cécile Jodogne, M. Vincent Lurquin (président), M. Bertin Mampaka Mankamba, M. Pierre Migisha, Mme Isabelle Molenberg, M. Ahmed Mouhssin, M. Arnaud Pinxteren, Mme Olivia P'tito, Mme Jacqueline Rousseaux, Mme Françoise Schepmans et Mme Viviane Teitelbaum.

Mesdames,
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a procédé, en ses réunions des 25 octobre 2010, du 24 janvier, du 7 février, du 23 mai, du 19 décembre 2011, des 16 janvier et 30 janvier, du 13 février, 5 mars et 16 avril 2012, à des auditions relatives à la Culture en Région bruxelloise.

1. Réunion du 25 octobre 2010

1.1. Désignation de la rapporteuse

Mme Caroline Désir est désignée en tant que rapporteuse.

1.2. Audition de M. Antoine Pickels, directeur de la Maison de la Bellone

M. Antoine Pickels, en tant que directeur d'une institution de ressources, de débats intellectuels et de promotion culturelle à Bruxelles, confrontée quotidiennement aux demandes des artistes et des spectateurs, a pris conscience de certains manques dans les politiques culturelles bruxelloises. Évidemment, ces trois manques sont loin de tout résumer, mais ce sont ceux qui lui semblent à l'heure actuelle résumer certaines impasses bruxelloises.

1. Comblé un manque pour les artistes à Bruxelles

L'orateur plaide pour la création d'une sorte de plateforme d'informations commune aux acteurs culturels bruxellois. Renvoyant à la fois à ce qui est présent sur le terrain bruxellois et aux multiples réseaux (nationaux, internationaux) dans lesquels Bruxelles s'inscrit, ce site fédérateur serait chargé de diffuser une information centralisée sur les formations, les services, les outils et les soutiens existant en Région bruxelloise et ce, afin de répondre aux besoins des pratiques contemporaines, forcément pluridisciplinaires, nomades et internationales. Ce site fédérateur, que le groupe de travail sur la cartographie et le groupe de travail sur les artistes ont appelé de leur vœu, serait chargé de recenser les pratiques, les individus et les entreprises artistiques (exemple : compagnie d'arts vivants, bureaux de design, asbl de production cinématographique, ...) afin que leurs « clients » (spectateurs, associatif, producteurs et diffuseurs culturels) puissent mieux les identifier. Ce recensement permettra, à terme, d'éviter les doublons de fonction, de spécialiser ou de regrouper certaines activités – au sein de pôles culturels par exemple.

2. Comblé le manque de lien entre l'art et la ville

Bruxelles souffre d'un écart entre la culture qui fait son image, notamment à l'international : défricheuse, laboratoire, branchée, « capitale », et de trop grandes parts de sa population qui « larguées » économiquement et issues de cultures non-urbaines, ne se reconnaissent pas dans cette culture, ne l'identifient pas comme une « valeur » dont on peut être fier.

Sans « niveler par le bas », il importe que l'art intègre une dimension pluriculturelle qui est celle de sa population : en diversifiant les équipes, en « métissant » les programmations, en favorisant mieux l'expression d'artistes issus de la diversité, en multipliant les dispositifs de médiation (comme à Lille, ou à Londres, ou à Glasgow) et en créant des synergies entre les zones les plus défavorisées et les zones mieux dotées de la ville.

Le travail du groupe sur l'interculturalité du plan culturel pour Bruxelles lui semble, à cet égard, un moyen de faire évoluer les mentalités, à travers la notion de « trajet de diversité », incluant des dimensions aux niveaux de la composition des équipes culturelles, de la programmation, et des dispositifs de médiation. Si cela ne suffit pas, à son sens, (il est, à titre personnel, favorable à une politique d'« affirmative action » dans l'accès aux écoles d'art et au niveau de l'octroi de subsides), ces « trajets de diversité » sont une très bonne base pour faire évoluer les mentalités.

3. Comblé le manque d'audace dans le soutien, et d'efficacité dans la valorisation des démarches artistiques

En dehors de ses effets économiques positifs « dérivés » sur le tourisme (Horeca, etc.), l'art en lui-même est une « zone de recherche fondamentale » nécessaire au développement d'autres secteurs (l'exemple de Mons, où l'art sert de laboratoire pour le développement des nouvelles technologies, est parlant) dont les dividendes sont difficilement quantifiables.

L'activité artistique est aussi en direct, génératrice de croissance (la production artistique nécessite de faire appel à des industries très diverses, notamment au niveau artisanal) et d'emploi et, évidemment, un facteur de cohésion sociale et de sécurité.

Ces concepts ne sont pas assez intégrés à Bruxelles, où de nombreuses carrières artistiques naissent, vers où de nombreux jeunes artistes convergent, mais où peu continuent leur carrière (alors qu'elle devient « rentable ») faute de cadres cohérents et d'accompagnement dans la durée. Une politique proactive (et bien gérée) favorisant l'implantation et la vi-

sibilité des entreprises artistiques serait bénéfique au niveau local (les quartiers) et au niveau régional.

L'aide à l'implantation, l'établissement et le fléchage de certains quartiers/rues comme « centres artistiques » pensées en fonction d'une cartographie bien équilibrée serait aussi à envisager.

Sur ce point, le travail de cartographie culturelle entamé par le groupe de travail du Plan culturel pour Bruxelles semble être un outil dont le politique pourrait se saisir pour développer une politique culturelle plus audacieuse et mieux gérée qui permettrait, à terme, que Bruxelles ne se contente plus de son rôle actuel de « tremplin » pour les artistes et les entreprises culturelles.

1.3. Audition de M. Dirk Deblieck, directeur de la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale de Molenbeek-Saint-Jean

L'orateur ouvre son intervention par un bref historique de la maison qu'il dirige désormais. C'est en 2000-2001 que naît l'idée d'une Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale dans le centre historique de Molenbeek. Entre 2002 et 2005, prennent place les premières actions nomades et réflexions sur le contenu de la future Maison, que se constitue l'équipe de base de 4 personnes.

En mai 2006, est inaugurée la première phase des bâtiments de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, forte d'une équipe de 14 personnes.

Sont alors définis, les espaces d'expositions, d'ateliers, de rencontres, de travail administratif et de spectacles pour les petites formes sans besoins techniques (la Cave). C'est, en octobre 2009 qu'est inaugurée la salle de spectacle, ses locaux annexes et son grand foyer. L'équipe passe de 24 collaborateurs à 32; le nombre de visiteurs, quant à lui, augmente et dépasse les 40.000 visiteurs annuels. Il rappelle, enfin, qu'en mai 2011, sera inaugurée la nouvelle cour Nord et de ses bâtiments rénovés.

Après ce bref historique, M. Deblieck en vient à exposer aux commissaires présents, les différentes thématiques privilégiées par la Maison des Cultures. Son exposé se base sur l'année 2009 qui fut, tout à la fois, une année de transition, de recherches et d'ajustements, de consolidation des acquis, de développement de ses moyens d'action et de communication mais, aussi, de lancement d'un tout nouveau secteur, celui des arts de la scène avec la livraison d'espaces et d'équipements neufs dédiés au spectacle et aux arts de la scène.

L'année 2009 fut bien une année de transition compte-tenu du nouveau défi amené par la gestion et l'animation d'un nouvel espace de spectacle professionnel, le passage de l'univers des ateliers créatifs à la scène. Elle amena l'équipe d'animation à imaginer les facteurs et les conditions permettant, ou non, d'envisager une conclusion publique à leur travail d'atelier créatif, sans que cela devienne forcément un objectif de départ.

Cette année fut bien une année de recherches et d'ajustements entre ce qui deviendra sans doute les deux viviers, les deux pôles, les deux secteurs de la Maison, à savoir les espaces d'atelier et la salle de spectacle et ce, avec la ferme intention de garder un cap n'autorisant pas la prise de pouvoir de l'un sur l'autre mais au contraire en favorisant le plus possible leur synergie et leur enrichissement mutuel. Comment ne pas se féliciter d'avoir une salle de spectacle digne de ce nom mais qui, avec quoi et pour quels objectifs ?

L'année 2009 fut ainsi tout à la fois une année

1. de recherches et ajustements de la part de l'équipe d'animation envers les publics, les habitants, les associations, leurs besoins et leurs réalités,
2. de consolidation avec la poursuite régulière et l'amplification des ateliers, stages, expos et propositions pour le monde scolaire et associatif. C'est toujours en 2009 que fut lancé les classes d'immersion « Maison » et les projets créatifs à l'école,
3. de développement des moyens d'actions de la Maison avec l'entrée en vigueur pour 4 ans du soutien de la Communauté française et la création d'un secteur communication renforçant l'image et l'impact de ses productions,
4. de croissance de l'équipe d'accueil et la création de l'équipe régie technique en prévision des nouveaux espaces et de leur spécificité.

L'année 2009 restera comme une année de profonde révolution : le lancement de la salle de spectacle et ses espaces d'accueil ont bousculé des habitudes à peine installées : la toute jeune équipe a été obligée de se réinventer par de nouvelles pratiques, allant de l'accueil du public et des artistes, à la restauration, aux travaux techniques et la planification spécifique liés aux arts du spectacle, et plus généralement au bonheur d'ajouter cette corde magique à l'arc de la Maison, cette corde qui fait pétiller les yeux dans le noir d'une salle mais qui aussi redistribue et enrichit les pratiques professionnelles de l'ensemble de l'équipe de la Maison, fée du logis en journée, ouvreuse en soirée, menuisier le jour, cuisinier le soir, etc.

Cette adaptation de l'équipe aux nouveaux outils et pratiques est bien sûr à remettre sur le métier tous les jours mais constitue certainement un des facteurs participant à la réussite de son entreprise.

En perpétuelle évolution, l'équipe d'animation de la Maison a souhaité faire le point durant l'été 2010 et définir un peu plus précisément sa politique d'animation et de programmation.

Lieu d'accueil, de rencontres, d'échanges et de dialogue, les activités de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale s'organisent autour de 4 axes principaux :

1. les réalités quotidiennes et les besoins des habitants de Molenbeek et des communes environnantes,
2. la thématique annuelle préétablie,
3. les demandes des partenaires locaux (écoles, associations locales, maisons de quartier ...),
4. les créations et productions de la Maison.

La volonté de la Maison des Cultures est de sensibiliser en priorité le public molenbeekois à l'art et à (aux) la culture(s) au sens large en mettant en place toute une série d'outils :

1. des ateliers créatifs hebdomadaires pour enfants, jeunes et adultes autour de la thématique : apprendre, essayer, découvrir et pratiquer pour développer la confiance en soi,
2. des stages créatifs, durant les vacances scolaires, accessibles dès 3 ans,
3. des « classes d'immersion » invitant, durant l'année scolaire, les écoles communales à s'immerger une semaine durant autour de la thématique retenue en bonne intelligence notamment avec le programme scolaire,
4. de la diffusion accompagnée de spectacles : théâtre, danse, musique, audiovisuel,
5. des résidences d'artistes, notamment de la Communauté française de Belgique,
6. des co-productions : produire ou coproduire un spectacle/an d'art vivant professionnel accessible à la population des quartiers,
7. accueil de projets d'artistes amateurs, semi-professionnels ou professionnels : développer les productions artistiques autour notamment des Arts de la rue et de la Musique,

8. des expositions : mettre en valeur, au travers d'expositions régulières, un artiste ou un collectif d'artistes, confirmés ou non, habitant ou travaillant à Molenbeek et témoignant d'une démarche personnelle sincère, soutenue et accompagnée, sans contraintes financières, par l'équipe d'animation de la MCCA (technique libre, authenticité de l'expression, démarche volontaire, peu ou jamais exposé).

Un faisceau d'initiatives parallèles construites sur un socle commun et qui s'inscrit dans un projet culturel global qui favorise la participation, la mixité culturelle, les relations intergénérationnelles et qui se traduit en un accueil du public le plus généreux possible y compris par une politique tarifaire soucieuse d'assurer l'accès à toutes les activités de la Maison par le public le plus large.

L'orateur en vient, ensuite, à exposer les différents secteurs de programmation de la Maison des Cultures à savoir les ateliers créatifs, le théâtre, la danse, la musique, les arts de la rue, les rencontres conviviales, l'audiovisuel et le cinéma, les expositions et installations dans l'espace public.

S'agissant de l'articulation de la programmation, il indique que de manière transversale, les spectacles, concerts ou projections de film ont une même méthodologie qui vise à évoquer de manière transversale le thème de l'année de la saison et surtout de

1. réunir des artistes généreux capables de transmettre leur art et leur passion,
2. permettre l'accessibilité à tous en pratiquant des tarifs extrêmement bas et en collaborant avec des structures telles que Art 27, le CPAS de Molenbeek, Arsène 50,
3. développer les actions participatives (comité des voisins, orchestre maison, ...) et soutenir les habitants et associations locales dans leur projet culturel à la Maison,
4. attacher une importance capitale au travail d'information, d'écoute et de médiation, de soutien à l'initiative afin que le public molenbeekois s'approprie le lieu culturel en tant qu'acteur, porteur de valeur de cette histoire universelle qui nous transcende et nous relie. Exemple : Comité de spectateur-Comité des voisins, écrin pour les productions des écoles, boîte à outils, valorisation des artistes passionnés molenbeekois ...,
5. favoriser la découverte de nouvelles créations représentatives de la diversité culturelle en Belgique et proche de besoins pour les habitants de Molenbeek et de la Région bruxelloise par le

truchement également d'ateliers, d'animations, de rencontres, de liens avec le réseau associatif, ...,

6. retrouver l'aspect sacré du spectacle dans le simple sens de tout mettre en place pour que le spectateur soit touché par la beauté qui en émane et vive un moment intense,
7. redécouvrir l'aspect festif et chaleureux d'un lieu culturel qui permet de renouer avec une culture qui ne soit ni élitiste ni de masse à travers des moments hospitaliers, notamment gastronomiques avant et après les spectacles en collaboration avec les associations molenbeekoises,
8. proposer des activités en dehors de murs de la Maison, dans les écoles, les associations, l'espace public afin de décroquer les secteurs et renforcer les passerelles entre les professionnels de la culture et ceux de l'éducation ou du secteur social.

Il se propose, enfin, d'évoquer les nouveaux défis que la Maison se devra de relever.

En fonction des 4 premières riches années d'expériences, de l'évolution prochaine de la démographie et des statistiques socio-économiques désastreuses attribuées à l'ouest de Bruxelles, l'équipe de la MCCA souhaite réfléchir à la redistribution de ses efforts et de concevoir une façon originale et transversale d'aborder la cohésion sociale aux moyens d'outils de type culturel. Il lui paraît vain désormais de faire vivre un centre culturel, par exemple à l'ouest de Bruxelles, qui ne placerait pas de façon prioritaire l'accès à la culture, aux cultures en particulier pour les personnes les plus fragiles.

L'offre culturelle est très considérable dans la Région de Bruxelles. Une frange très réduite des habitants de la Région en profite. Les inégalités sociales énormes font que la majorité des habitants ne sont ni consommateurs de la ville, ni *a fortiori*, consommateurs de culture avec un grand C. Il s'agit, ici, en résumé, de contribuer à ce que la personne puisse au contact de la Maison des Cultures mieux s'intégrer en tant que citoyen à Bruxelles, retrouver des forces expressives, acquérir des outils et des moyens propices à créer les bases d'un vivre ensemble plus efficient.

Accessoirement, il estime que cette démarche est à même de favoriser l'accrochage scolaire, l'accès à la formation et au marché du travail, sans parler de la paix dans les ménages, l'ouverture aux autres et le respect des différences de chacun.

Le public que la Maison souhaite atteindre de façon prioritaire est composé de personnes précarisées, primo arrivantes, les familles monoparentales habitant les quartiers proches. Il ne s'agit pas d'en faire un

groupe cible unique, mais de leur donner une priorité. La Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale souhaite participer à l'émancipation des publics et à participer via l'outil de la créativité et de l'expression au mieux vivre individuel et commun. Les nouveaux défis à relever d'urgence se situeraient autour des propositions suivantes :

1. placer l'enfant, du très jeune bébé jusqu'au grand adolescent, au centre des propositions et renforcer les moyens de valorisation mutuelle enfants-parents et vice versa, redonner de la fierté, de la dignité et du plaisir,
2. renforcer le travail en commun avec les établissements scolaires et les associations de jeunes, soutenir le travail des enseignants et des puéricultrices,
3. proposer une méthode créative d'apprentissage de la langue française (FLE) en parallèle avec un accueil actif d'enfants,
4. offrir les services et les espaces de la Maison en tant que boîte à outils, de l'atelier à la salle de spectacle, en passant par la cuisine, les salles d'exposition, la bibliothèque, les espaces de détente, le futur restaurant et toutes les autres ressources diverses abritées à la Maison,
5. valoriser l'environnement immédiat et l'image de la commune en s'impliquant par exemple dans l'espace public (cartes de promenades-patrimoine, moulins le long du canal, œuvre d'art public créée avec la population, etc.),
6. créer des synergies avec les académies et les institutions culturelles à Bruxelles,
7. proposer une programmation de spectacles respectant le prisme préétabli plus haut.

1.4. Audition de M. Thierry Van Campenhout, directeur du Centre culturel Jacques Franck

M. Van Campenhout s'intéresse dans un premier temps aux enjeux de la culture en Région bruxelloise.

Enjeux d'une politique coordonnée de développement culturel pour Bruxelles

Au-delà de l'urgence culturelle dans laquelle se trouve notre société, notamment face au regain des replis identitaires et extrémismes de tout poil, de nombreux enjeux de développement culturel dépassent le

simple territoire local ou régional et dépendent de plus en plus souvent de pouvoirs publics différents.

Ainsi, depuis de nombreuses années, des pouvoirs publics n'ayant pas directement de compétences culturelles spécifiques, interviennent dans le champ culturel bruxellois. Il en va ainsi du Gouvernement fédéral et des budgets octroyés en vue de « garantir la participation des usagers des CPAS à la vie culturelle » ou dans le cadre préventif de la « Politique des Grandes Villes » et autres « Contrats de sécurité et de société ».

De même, des politiques spécifiquement régionales ont un large impact sur l'épanouissement et la pérennisation des projets et des opérateurs culturels bruxellois (politiques en matière d'emploi, notamment en matière de création de postes ACS, de mobilité, de revitalisation des quartiers fragilisés, de logement, de contrats de quartier ...).

D'autres enjeux, tels la négociation d'accords de coopération entre Communautés, de programmes de « cohésion sociale », prennent toute leur importance dans le cadre du cofinancement généralisé des politiques et infrastructures culturelles locales et de la situation financière des Communes bruxelloises. Ces enjeux échappent malheureusement trop souvent aux différents opérateurs culturels, qu'ils soient « publics » ou « privés », pourtant situés en première ligne de l'action culturelle publique.

Enfin, depuis la création de la Région de Bruxelles-Capitale, son territoire est devenu le terrain d'« affrontement » des logiques communautaires, menant souvent à l'implantation symbolique d'infrastructures culturelles parfois redondantes (à titre d'exemples, le « Daarkom » et l'« Espace Magh », le Théâtre National et le KVS, le Jacques Franck et le Pianofabriek, etc.).

Indépendamment de ces différents constats, l'organisation de « Bruxelles 2000 » aura sans doute eu comme résultat positif d'avoir encouragé l'émergence de nombreuses plates-formes associatives, phénomène concomitant à une professionnalisation et une maturation de la vie associative bruxelloise (cfr. Concertation des Centres culturels Bruxellois, Asbl/Vzw « Zinneke », Brussels Kunstenoverleg, Réseau des arts à Bruxelles, ...) et parallèle au développement de structures (para-)publiques de type intercommunales, telles celles développées notamment par les Echevins de la Jeunesse bruxellois (« Atout-projets ») ou par les Echevins des Affaires néerlandophones (« Cultuurbeleidsplans » communaux élaborés et financés à l'initiative de la Vlaamse gemeenschapscommissie).

Tous ces éléments ont amené le secteur culturel bruxellois à plaider pour le développement d'une vé-

ritable politique culturelle concertée au niveau bruxellois et l'élaboration d'une « cartographie » en vue de la réalisation d'un « Plan Régional de Développement Culturel ».

Enjeux et perspectives d'un « Plan Régional de Développement Culturel »

L'objectif premier d'un tel Plan est, selon le secteur culturel bruxellois, de « donner une base objective aux décisions ayant un impact sur le maillage territorial de la culture » (1), mais également de faire « percoler » les enjeux culturels dans les politiques urbanistiques, sociales, économiques, de mobilité, d'emploi, etc. (2).

Bien sûr, ces développements nécessitent au préalable la mise en œuvre d'un état des lieux du maillage culturel bruxellois et ses manques éventuels, d'une réflexion sur les modalités de concertation et de coopération culturelle entre les différents opérateurs et sur les démarches à mener vis-à-vis des autres pouvoirs publics en matière de soutien des politiques culturelles communales, « trans-communales » et « régionales ».

Cet état des lieux aboutira à la réalisation d'une base de données et d'une cartographie de la situation existante et des besoins éventuels (3), servant de pivot à une meilleure prise en compte des réalités culturelles locales dans les politiques publiques régionales et communautaires et à la création d'infrastructures culturelles de proximité là où les besoins s'en font sentir.

Dans le cadre de cette réflexion sur le « maillage culturel » bruxellois, cette cartographie rendrait en outre possible une meilleure perception de l'organisation spatiale de la culture et des nombreuses « enclaves culturelles » (chaque culture ou « sous-culture » – « skaters, hip hop, théâtre, danse contemporaine ... » – possédant ses propres lieux et quartiers, même « informels ») qui rendent les publics potentiels mobiles et dépassent de ce fait les logiques et territoires communaux ou régionaux.

A ce stade, il y a lieu de relever que de nombreuses cartographies culturelles ont vu le jour (CFWB, VGC, Commission communautaire française ...) ou sont en cours de réalisation (RAB/BKO). Elles ne rendent malheureusement que partiellement compte de la réalité bruxelloise en raison de la nature même de leurs commanditaires, cherchant légitimement à cerner les contours du déploiement de leurs institutions et secteurs d'intervention.

Il découle de ce dernier constat la nécessité de réaliser un état des lieux coordonné, intégrant les cadres institutionnels évoqués ci-dessus (niveau

communal, régional, communautaire, bicommunautaire et « transcommunautaire ») et donnant lieu à l'élaboration d'un véritable Plan « Régional » de Développement Culturel (4) négocié entre les différents pouvoirs publics et acteurs concernés, projetant et fixant leurs stratégies et investissements respectifs à 10 ou 15 ans.

Ce « PRDC » permettrait également, par le biais d'une enquête publique régionale, d'ouvrir un large débat sur les politiques culturelles bruxelloises et d'ancrer la question culturelle dans la population et les enjeux généraux des politiques publiques.

Enfin, il consacrerait le rôle de la Région de Bruxelles-Capitale dans la coordination de l'implantation de nouvelles infrastructures culturelles et leur nécessaire intégration dans les priorités de développement territorial fixées par le Gouvernement régional (5).

Enjeux et perspectives d'une « plate-forme bruxelloise de coopération culturelle »

Tant les conclusions des « Etats Généraux de la Culture », initiés par la ministre de la Culture de la Communauté française, évoquant les contours de structures de type « Commissions régionales », bruxelloise et wallonne, et appelant à une concertation avec les Communes sur les enjeux, financements et impacts des politiques culturelles au niveau communal en regard du caractère facultatif actuel des dépenses culturelles, que la proposition du « Plan culturel pour Bruxelles » de mettre sur pied une « cellule de coordination pour les Affaires culturelles » (6), plaident pour la création d'une plate-forme bruxelloise de réflexion, de concertation et de coopération culturelle.

De la simple chambre de réflexion au développement à court terme de partenariats forts, mettant en valeur une action concertée au niveau communal et régional, de la création à moyen terme d'une structure de type « Agence régionale de développement culturel » et/ou de « pôles culturels intercommunaux » (voir ci-dessous), les perspectives s'offrant à une telle « plate-forme de coopération culturelle » sont quasi illimitées.

A cet égard, et afin d'éviter les doublons ou redondances, certains projets fédérateurs existants ou en cours d'élaboration mériteraient une attention particulière, s'agissant d'événements procédant déjà d'une réflexion locale et supra-communale (processus de création de la Parade Zinneke, décentralisation locale des Fêtes de la Musique en collaboration avec le Conseil de la Musique, organisation du Festival « BXLBravo » ...).

Enfin, dans le cadre de la création d'une telle structure, il y aurait lieu de ne pas ignorer les autres démarches transversales et supra-communales existantes, telles celles de la « Concertation des Centres culturels bruxellois », créée en 2000 et réunissant les 11 centres reconnus par la Communauté française (Jette, Berchem, Evere, Ganshoren, Etterbeek, Saint-Gilles, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort, Woluwé Saint-Lambert, Bruxelles-Ouest, Anderlecht), du Réseau des Arts à Bruxelles ou du Conseil bruxellois des Musées, ces trois réseaux venant par ailleurs de signer une convention de partenariat aux côtés du BKO et de la structure réunissant les 22 « GemeenschapCentra » financés par la VGC.

Dans ce contexte, et dans le cadre de l'évolution générale de ce secteur, des réflexions ont tour-à-tour vu le jour sur l'émergence de « pôles culturels » réunissant plusieurs communes d'une même zone géographique bruxelloise, desservies ou non par des Centres culturels existants (modèle des « Communes associées » aux « Centres culturels régionaux » reconnus par la CFWB), sur l'élaboration de « Contrats de coopération territoriaux » ou « thématiques » (Etats Généraux de la Culture) ou sur la transformation de la Concertation en un véritable « Réseau de coopération culturelle régionale ».

A ce titre, l'on pourrait sans doute utilement s'inspirer de la réflexion ayant débouché sur la création en Région wallonne, à titre expérimental et à l'initiative de la Communauté française, d'« Agences régionales de Développement culturel » (7) à Tournai, Mons, Dinant, La Louvière, Liège et Charleroi, agences ayant connu des succès divers et dont le principe a depuis été remis en cause.

A l'instar de « Culture.Wapi » (Agence régionale de développement de la Wallonie Picarde) ou de « Prospect 15 » (Dinant), et en regard de l'esprit qui a procédé à la création de ces Agences ou du « Plan Culturel pour Bruxelles », pourraient s'imaginer les premiers contours d'une « Agence » spécifique à Bruxelles, structure faîtière réunissant les différents représentants des fédérations et réseaux d'opérateurs culturels et associatifs existants (Réseau des Arts à Bruxelles, « Brussels Kunstenoverleg (BKO) », Concertation des Centres Culturels Bruxellois, association regroupant les 22 Gemeenschapcentra, Conseil Bruxellois des Musées, Fédérations des CEC, des Maisons de Jeunes, des Bibliothèques, ...) et les différents pouvoirs publics oeuvrant en matière culturelle à Bruxelles (Commission communautaire française, Cocom, VGC, CFWB ...).

Conclusions

Lors de la conclusion du colloque organisé par la « Plate-forme francophone des arts bruxellois »

et « Culture&démocratie », intitulé « Regards prospectifs sur la culture à Bruxelles », on a pu entendre combien la politique culturelle bruxelloise dépendait largement de dispositifs légaux et financiers ressortissant des entités fédérées et autres pouvoirs publics (fédéral, européen, ...). On a pu entendre également la grande difficulté d'identifier le lieu ou l'institution à même de prendre l'initiative d'une réflexion et d'une concertation sur ces questions et leur influence sur les Bruxellois tant francophones que néerlandophones.

Dans ce contexte, une telle plate-forme régionale constituerait le partenaire idéal – voire le lieu d'initiative ? – d'une réflexion culturelle transversale et intégrée attendue par l'ensemble des opérateurs culturels bruxellois.

1.5. Discussion

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) remercie M. Pickels pour son discours riche et généreux. Elle voudrait en savoir davantage sur ce que l'orateur entend par cartographie. Quels seraient les points à identifier, à mettre en évidence et à localiser ?

Pour **M. Antoine Pickels**, il s'agirait d'un travail d'envergure. Bruxelles connaît un nombre considérable d'acteurs qu'il serait judicieux d'identifier. L'exercice ne sera pas facile en soi car les limites d'un tel travail ne sont pas évidentes. Comment classer, en effet, les entreprises privées, les petites associations culturelles indépendantes ? Ce travail n'en apparaît que plus passionnant et utile pour déterminer enfin « qui fait quoi et où, c'est-à-dire dans quelle partie de la ville », alors seulement des recoupements se révéleront peut-être évidents.

Bruxelles compte de nombreuses associations qui remplissent le même rôle avec des moyens qui ne leur permettent pas de développer une politique réelle. On se retrouve alors avec des effets de double qui font que certains quartiers sont particulièrement favorisés par rapport à d'autres. L'idéal serait de pouvoir irriguer culturellement toute la ville, sinon de créer des pôles des Arts concentrés dans certains quartiers ? M. Pickels reconnaît lui-même qu'il ne parvient toujours pas à recouper tous ces acteurs culturels, même après 30 ans de carrière.

Mme Caroline Désir (PS) souhaiterait en savoir davantage sur le groupe de travail « trajet de diversité ». Elle se demande si des pistes ont déjà été élaborées.

M. Antoine Pickels souligne que des pistes ont été élaborées et qu'un calendrier à long terme a été établi. L'organisation d'un tel projet n'est pas évidente

pour demander beaucoup de temps. Pour que l'évolution au niveau de la diversité s'organise au mieux, celle-ci devra se faire autant que possible aux trois niveaux précédemment énoncés. C'est à dire au niveau de :

1. la composition des équipes culturelles,
2. la proposition de la programmation culturelle,
3. la médiation entre la proposition culturelle et le citoyen (comment renforcer le lien entre eux).

Une série d'étapes est prévue avec l'idée d'une charte.

Il souligne, par ailleurs, qu'en réalité certaines structures ne pourront pas remplir tous ces critères dans la mesure où progresser sur ces trois fronts en même temps demande un gros effort financier. Certaines associations et certains centres de cultures ne pourront pas se le permettre financièrement. Il existe des documents sur cela aussi.

M. Thierry Van Campenhout attire l'attention sur l'importance de ce quatrième groupe de travail dédié à la diversité et ce, aux côtés des trois autres ateliers dédiés respectivement à la cartographie, aux artistes, à l'agenda commun aux opérateurs culturels bruxellois. Il rappelle que ce quatrième groupe de travail a déjà présenté au Botanique son plan diversité, non sans encourager tous ses membres à adhérer à cette démarche.

M. Ahmed El Ktibi (PS) s'interroge sur les moyens pour ouvrir les nouvelles populations à la culture. Il s'agit, à son avis, d'aller bien plus loin encore. Rappelant qu'une importante tranche de la population bruxelloise n'est pas de culture européenne, il se demande comment réussir à ouvrir ces nouvelles populations à la culture au sens large ? Il voudrait savoir où ça freine, s'il ne s'agit que d'un simple problème de manque de moyens.

Se basant sur des expériences menées en Grande Bretagne, **M. Antoine Pickels** se veut optimiste. Des expériences de discrimination positive (affirmative action) y ont été menées avec succès. L'idée est de renforcer la présence de Britanniques issus de l'immigration dans les représentations de cercles artistiques et culturels. Ces mesures ont porté leurs effets, sans qu'il ait été question de nivellement par la base.

Le secteur artistique britannique est dorénavant représentatif de la diversité de la population de Grande Bretagne. Désormais, la culture contemporaine est aussi revendiquée par l'immigration. Bruxelles, à ses yeux, reste trop cantonnée dans une sorte de haute culture. Cette high culture bruxelloise, qui a certes une

grande reconnaissance internationale, n'intéresse qu'une tranche relative de la population. Il pense qu'il faudrait davantage ouvrir les pratiques culturelles, les rendre plus accessibles pour qu'elles puissent être revendiquées par un plus grand nombre de Bruxellois.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) pour sa part revient sur l'expérience lilloise qui lui paraît avoir été particulièrement réussie en terme d'ouverture à la culture. Il semble qu'on ait réussi à faire du ... boulangier un acteur, sinon un partenaire de la culture. Elle songe aux gâteaux en forme de temple indien pendant l'année de l'Inde.

M. Antoine Pickels confirme l'excellence des politiques culturelles menées en région lilloise. Il a pu constater pendant les festivités de Lille3000 une véritable fusion entre culture traditionnelle (carnaval) et contemporaine, où l'apport de l'immigration était important. Des enfants, a priori étrangers aux thèmes des expositions se les sont appropriées.

M. Thierry van Campenhout cite en exemple l'artiste St-Gillois Angel Vergara, un artiste de la biennale d'art contemporain qui a travaillé sur la question de la perversion du langage. Il a été à l'origine d'un projet très intéressant de « fausse/vraie » monnaie qui a vu la participation active de tout un quartier, de l'association des commerçants à la bande de jeunes du coin, en passant par les associations du quartier. Ils se sont appropriés la fausse monnaie.

Il songe encore au projet de l'asbl « Article 27 » qui démontre que la question n'est d'ordre financière mais de volonté d'ouverture culturelle. La fréquentation est avant tout une question culturelle et se pose à tout les publics, aux modestes familles bruxelloises, d'origine (ou non) étrangère, comme aux Bruxellois issus des milieux les plus aisés.

A ses yeux, des actions telles « Animactions » se doivent d'être renforcées. L'idée est de prioriser le développement local intégré comme il s'y essaye, à travers le centre culturel Jacques Franck qu'il dirige depuis 13 ans. St-Gilles est, en effet, une commune à haute densité culturelle. Sur un territoire de 2,5 km² des centaines d'associations de toutes catégories s'y déploient quelques fois en autarcie. L'idéal serait de mettre ces centaines d'associations en contact, sinon en réseau.

Cette tâche ne sera aisée, compte-tenu de logiques parfois contradictoires, de leur taille et du labyrinthe institutionnel bruxellois : il songe au pouvoir communal (souvent le premier bailleur de fonds), à la Communauté française et à la petite Commission communautaire française qui souvent réclame des commissions paritaires.

Pour des petites associations, il est parfois impossible de s'agréger au moindre réseau. Autant les Flamands semblent avoir une véritable identité culturelle, autant les francophones qu'ils soient Bruxellois ou Wallons semblent avoir un problème avec leur identité. Existe-t-il une nation française, wallonne ou une identité proprement bruxelloise ? Il déplore une certaine perte de repère des Bruxellois francophones. Pour sa part, il estime qu'il existe un fait urbain, une spécificité culturelle proprement bruxelloise. Le Centre culturel en tant que tel s'annonce comme un outil pivot à cet égard pour regrouper la diversité bruxelloise.

D'aucuns estiment encore qu'il y a trop d'offres culturelles. Rien ne lui paraît plus faux. Il y a trop peu d'offres par rapport aux demandes. Il en veut pour preuve le Centre culturel Jacques Franck, qui organisant déjà près de 300 activités par an, ne peut répondre à toutes les demandes. Le centre en arrive à refuser près de 9 demandes sur 10.

Il lui paraît logique de soutenir les réseaux des Arts et ce, pour assurer et développer une vision globale et stratégique. L'idée de cartographie à cet égard s'annonce essentielle : tout pouvoir public se doit d'avoir une vision claire de ce qu'il subventionne pour être efficace. Cette cartographie devra naturellement inclure les institutions culturelles francophones et néerlandophones, souvent très proches les unes des autres telles à St-Gilles le Pianofabriek et le Centre culturel Jacques Franck. Il lui semble indispensable de doter Bruxelles d'un Plan régional de développement culturel.

Après avoir souligné la difficulté que peuvent avoir les Centres culturels à remplir toutes les missions inscrites dans le contrat programme, Mme Jacqueline Rousseaux (MR) ne peut que se féliciter du dynamisme du Centre culturel Jacques Franck. Elle s'interroge dès lors sur le budget et le personnel qui permet au Centre de mener à bien près de 300 activités par an. Elle s'interroge encore sur d'éventuelles collaborations avec le centre culturel néerlandophone voisin.

M. Thierry Van Campenhout souligne que le contrat programme est le même pour tous les centres agréés par la Communauté française mais, pour autant, sans risque d'uniformisation. Chaque centre à la possibilité de prioriser certains axes. La danse est ainsi particulièrement privilégiée, de même que les activités scolaires.

Le Jacques Franck compte une belle équipe, tout à la fois motivée et dynamique de l'ordre de 23 à 25 personnes. Il est doté d'un budget de l'ordre de 800.000 €, dont 277.000 € de la commune et 199.000 € de la CFWB.

Pour l'orateur, il serait sans doute nécessaire de doter Bruxelles de centres culturels intercommunaux et/ou régionaux sur le modèle wallon (Marche-en-Famenne). Le Centre culturel Jacques Franck pourrait jouer un rôle de pôle culturel régional. En tant que tel, son centre n'a pas de projet spécifique avec ses collègues néerlandophones mais il souligne que tous les films projetés sont en VO sous-titrés français et néerlandais. Quant à la danse, elle transcende en soi, la question des langues.

M. Dirk Deblieck confirme aussi le caractère dynamique de son équipe. Son centre est un fort bel outil qui a l'avantage d'être une institution communale, bref orientée public. Son centre est fréquenté en majorité par les Molenbeekois (45 %). Il le veut davantage au service de son public que des artistes qui sont invités. Son rôle de socialisation est essentiel pour les Bruxellois de l'autre côté du canal, jusqu'alors plutôt négligés. L'environnement communal est en effet très particulier. 50 % des habitants du quartiers vivent en dessous du taux de pauvreté. Ils sont en majorité issus de l'immigration.

L'environnement social et familial n'est pas forcément propice à l'ouverture culturelle. La Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbeek a donc un rôle essentiel à jouer : elle est une institution culturelle de première ligne. L'idée est de travailler en amont, avec les plus jeunes comme avec les adultes. C'est ainsi qu'une trentaine d'ateliers hebdomadaires sont organisés pour les publics de 0 à 18 ans et une vingtaine pour leurs aînés. Le souci premier de ses animateurs est de renforcer l'estime de soi de ces populations, bien trop souvent fragilisées. C'est la raison aussi pour laquelle sont organisées de nombreuses activités destinées à faciliter l'apprentissage du français et ce, à destination des nombreux primo arrivants que compte la commune.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) souhaite que les termes « la culture bruxelloise » soient remplacés par les termes « la culture française développée par les acteurs bruxellois ». Il s'agit d'une compétence de la Communauté française.

Par ailleurs, elle s'interroge sur la différence – en termes de projets, d'objectifs et de financement – qui existe entre un centre culturel type et une maison dite des cultures et de Cohésion Sociale.

M. Antoine Deblieck souligne deux différences. La première est plutôt d'ordre symbolique : la Maison des Cultures de Molenbeek est ouverte de 8 h à 3h du matin. La porte est quasiment toujours ouverte. L'accueil est constant et permanent.

La deuxième différence tient au fait qu'aucun spectacle n'est livré clef en main. Il est soit de création

locale, soit l'objet d'un accompagnement, d'une appropriation. C'est l'une des spécificités de la Maison des Cultures, inscrite d'ailleurs dans le contrat de programme signé avec la Communauté française. Tout spectacle fait donc l'objet d'ateliers, d'un décodage préalable par les artistes et animateurs sur scène. Cet effort de médiation s'avère être aussi important que le spectacle en tant que tel. Il est évident qu'il s'agit là d'une mission, certes essentielle, mais particulièrement difficile à mettre en œuvre. Elle demande une énergie folle aux animateurs.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo), après avoir remercié les conférenciers, s'interroge sur le déficit d'identité des Bruxellois, notamment par rapport aux Flamands qui semblent posséder une identité claire. Vu ce déficit identitaire et la complexité institutionnelle, il se demande si la solution ne serait pas de simplifier, bref de songer à régionaliser la culture ?

Il entend ensuite rassurer les intervenants en rappelant que la Commission communautaire française a également prévu, dans le cadre de son accord de majorité, de préparer un Plan Culture pour Bruxelles. Pour sa part, il souhaiterait avoir davantage d'informations sur les propositions avancées par le groupe de travail relatif à la diversité. Il lui semble que ce groupe a bien progressé dans ses réflexions.

Tout en soutenant l'idée de simplification institutionnelle, **M. Antoine Deblieck** rappelle que le centre de gravité de la Maison des Cultures est communal. Il tient son centre pour une sorte de service public communal. Il ne s'en réjouit pas moins d'être soutenu par la CFWB et la Commission communautaire française.

M. Thierry Van Campenhout se définit aussi comme un travailleur socio-culturel au service des Bruxellois. Il s'estime tout à la fois municipaliste, régionaliste, « communautariste », fédéraliste et internationaliste convaincus. S'agissant de la régionalisation de la culture, il avoue avoir quelque peu évolué. Il n'est plus aussi hostile qu'auparavant à cette idée. Il reconnaît, en effet, qu'on ne peut pas réellement envisager une politique culturelle qui ne corresponde pas avec la réalité des gens. Et cette réalité du quotidien, ce sont les trottoirs, les infrastructures, l'économie, les emplois. Il ne peut nier l'émergence d'une conscience, sinon d'une identité, bruxelloise autonome. L'idée de régionalisation de la culture fait son chemin, même en Wallonie avec la création de centres d'interprétation.

Pour sa part, et contrairement à ce qu'a avancé précédemment son collègue, il estime qu'il n'y a pas de grandes différences entre un Centre culturel reconnu et une Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale. Qu'est ce qu'un centre culturel, sinon un outil de démocratie culturelle et locale ?

Tous les centres culturels ont pour mission de démocratiser la culture, en termes économique et social (médiation). Les centres et maisons culturelles ont strictement les mêmes missions. La commune de Molenbeek aurait très bien pu créer un centre culturel en le négociant avec la communauté française. Chaque centre culturel agit en fonction de sa réalité de terrain et de ses possibilités en termes d'infrastructures propres. Ainsi, le Centre culturel Jacques Franck, qui n'a pas de petites salles de cours, organise ses activités autour de sa grande salle de spectacle; ce que ne peut faire le Piano fabriek qui possède, quant à lui, une quinzaine de locaux qu'il peut allouer à des associations. Il ne semble pas y avoir de contradiction entre le fait régional et le fait communautaire.

Pour **M. Antoine Pickels**, la richesse culturelle de Bruxelles tient à sa diversité. L'interculturalité lui paraît un puissant levier à même de générer une identité propre à la Région bruxelloise.

M. Thierry Van Campenhout soutient l'idée exprimée par M. Pickels tout en soulignant la difficulté à entreprendre un véritable travail interculturel. Rien ne lui paraît plus préjudiciable que le multicultural de mauvaise qualité qui confronte, additionne les différences et ce, au lieu de les faire dialoguer. Un fête à caractère folklorique et multi ethnique n'est pas forcément interculturelle. Il se souvient d'un groupe de musique juive Klezmer qui s'était fait hué lors d'un festival en plein air.

M. Ahmed El Ktibi (PS) estime aussi qu'il faut stimuler l'imagination, s'engager dans des activités innovantes sans pour autant négliger les fêtes traditionnelles. Il souligne que la culture est l'un des meilleurs moyens de lutter contre les discriminations, d'aboutir à une réelle Cohésion Sociale. L'objectif prioritaire des centres et maisons culturelles est d'ouvrir l'accès à la culture aux Bruxellois les plus fragilisés. A ses yeux, le Plan Culturel pour Bruxelles ne s'est pas assez penché sur ce problème. Il faut aider les jeunes qui n'en possèdent pas les codes, à s'ouvrir à la culture. Comme le rappela Pierre Bourdieu en son temps, le déficit des populations les plus fragilisées est triple pour être tout économique, social que culturel.

M. Thierry Van Campenhout souligne que tous les centres culturels bruxellois ont fait de la démocratisation de la culture leur priorité. Ils travaillent pour les Bruxellois quelles que soient leurs origines. Le Plan Culturel pour Bruxelles est, sans doute, imparfait mais il souligne qu'il n'avait pas la prétention de l'exhaustivité. Il a l'immense mérite d'exister et de poser les vrais enjeux. Ce n'est qu'un plan et non le plan culturel bruxellois. Rien n'interdit de l'enrichir. L'orateur rappelle qu'en 2010 un appel à candidature pour l'obtention du titre « Métropole Culture en Communauté Wallonie-Bruxelles » a été lancé. En

2014, ce titre devrait être décerné à une commune bruxelloise. A cette heure-ci, personne ne semble à même de définir le porteur du projet.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) interroge les trois intervenants sur leur souhaits.

Tous en soulignant les efforts en matière d'interculturalité de la Bellone, **M. Antoine Pickels** insiste sur le manque de moyens dévolus de manière générale à la culture. La médiation culturelle a un prix et les institutions culturelles sont bien souvent forcées de travailler avec les moyens du bord, notamment des ACS peu qualifiés et/ou de trop nombreux temps partiels.

Il souhaiterait également davantage de concertation entre les différents acteurs culturels bruxellois. Un lieu de dialogue serait bien utile en Région bruxelloise pour favoriser les rencontres comme cela se fait déjà à la Bellone. Les gens ne se connaissent pas assez.

M. Antoine Van Campenhout estime aussi qu'on ne saurait parler d'interculturalité sans intégration des 5 à 10 % des néerlandophones de Bruxelles. On ne peut se prétendre pour l'intégration et être anti-flamand. Or, le fossé se creuse de plus en plus entre francophones et néerlandophone. L'heure ne serait-elle pas à songer à favoriser l'émergence d'une identité bruxelloise ?

Il souhaiterait aussi que soit créée en Région bruxelloise une sorte d'Agence Régionale de Développement Culturel comme il en existe six en Wallonie.

2. Réunion du 24 janvier 2011

2.1. Audition de Mme Lamia Mechbal, coordinatrice à la concertation des centres culturels bruxellois

Madame Lamia Mechbal remercie les députés pour cette invitation qui lui permettra d'apporter un éclairage sur la culture en Région bruxelloise.

Elle parlera au nom de la Concertation des Centres culturels bruxellois, dispositif créé en 2000 afin de réunir dans un réseau les onze Centres culturels bruxellois reconnus par la Communauté française. La Concertation possède principalement la légitimité du travail accompli par les onze Animateurs-Directeurs, leurs équipes et leur conseil d'administration respectifs. Son existence s'est avérée nécessaire afin de leur permettre d'échanger et de se coordonner sur divers aspects du secteur socioculturel en l'absence d'un centre culturel « régional » à Bruxelles. En tant que coordinatrice du réseau, elle va tenter – autant que

faire se peut – de dresser un constat clair et concis de ce champ d'action.

Dans cette perspective, sa tâche sera de proposer un cadre général dans lequel s'insèrent les Centres culturels bruxellois, d'apporter un éclairage sur les priorités de leurs actions individuelles, de mettre en lumière les tensions qui traversent le secteur socio-culturel bruxellois et de formuler quelques souhaits pour le futur.

Onze Centres culturels de la Communauté française

Les onze Centres culturels bruxellois agréés par la Communauté française sont régis par le décret de 1992 basé sur l'Arrêté royal de 1970. Il est porté par les valeurs d'ouverture et de participation citoyenne à l'œuvre depuis mai '68. Les Centres culturels sont les héritiers directs de ces valeurs défendues hier et restant à défendre aujourd'hui.

Le rôle des Centres culturels dans notre Ville-Région est le même que celui des 117 Centres culturels de la Communauté française : mettre en œuvre une action culturelle durable, de proximité et empreinte de lien social.

Les Centres culturels ont pour particularité d'ancrer leur programme général d'activités dans les caractéristiques sociologiques de leur territoire. A Bruxelles, ils sont insérés dans un tissu urbain, institutionnel, économique, démographique et social très spécifique. Elle renvoie aux études réalisées par Brussels Studies, Cosmopolis ou l'introduction du « Plan culturel pour Bruxelles » qui rendent mieux compte qu'elle ne puisse le faire des caractéristiques complexes de la capitale.

Le mode de gouvernance des Centres culturels, lié à leurs pouvoirs publics associés, et leur financement tripartite (Commune, Communauté française et Commission communautaire française) font de ces structures des institutions moins uniformes qu'il n'y paraît. Les Centres culturels bruxellois sont à des stades de développement divers et dans des situations institutionnelles, infrastructurelles et financières souvent très disparates. Certains dépendent également, pour leur volume d'emplois, de soutien de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les Centres culturels bruxellois jouent un rôle catalyseur dans le bouillonnement créatif de la ville. Ces institutions accueillent de nombreuses manifestations et activités, brassant plusieurs disciplines artistiques. Certains Centres culturels ont fait le choix d'axer leur action culturelle sur le soutien à la création contemporaine. D'autres cultivent la dimension généraliste de

leurs missions. D'autres encore, font comme ils peuvent, avec les moyens du bord.

Tous font face aux mêmes défis que les institutions artistiques de la ville de Bruxelles. Ils mènent un travail culturel d'une qualité humaine remarquable participant à créer – dans la ville et ses quartiers – un sentiment général de « Bien-Vivre » ensemble.

Les priorités des Centres culturels bruxellois

L'action culturelle de proximité est inscrite au cœur des missions des Centres culturels en phase avec leur réalité sociale et territoriale. Ils sont particulièrement sensibles à trois axes prioritaires :

1. La Démocratie culturelle comme valeur fondamentale du lien social dans un environnement urbain, complexe et dualisé.
2. La création d'un espace de dialogue avec le citoyen, le secteur artistique, l'enseignement, l'éducation permanente et la cohésion sociale.
3. L'engagement sur une réflexion territoriale de leur action culturelle. Un lieu de citoyenneté et d'exercice des droits culturels. Au-delà du travail renforçant le lien social sur un territoire donné, les Centres culturels bruxellois jouent un rôle fondamental dans les mécanismes facilitant l'accès à une offre culturelle et artistique de qualité. Notamment, par une démarche d'accessibilité tarifaire, d'accompagnement des publics, de médiation culturelle et d'élaboration d'activités répondants aux nécessités de renforcement du maillage social. Aujourd'hui, les citoyens peuvent être pleinement acteurs de la vie culturelle bruxelloise, en contribuant, par exemple, à la définition du projet de leur Centre culturel. Cet enjeu démocratique de l'action culturelle se pose de manière accrue sur le territoire bruxellois où les inégalités sociales et économiques ne permettent pas (toujours) aux plus précarisés de participer pleinement à la vie en société.

Un espace de référence et d'échanges :

Les Centres culturels sont structurellement à la croisée des chemins entre les publics, les associations, les artistes et les pouvoirs publics. Chaque Centre culturel est, sur son territoire, un lieu de référence pour l'ensemble des citoyens qui y résident et des opérateurs divers (expression et créativité, cohésion sociale, éducation permanente, enseignement, etc.) qui y travaillent.

Nombreux sont les parents, les lecteurs de bibliothèques, les enseignants, les porteurs de projets,

les jeunes, les artistes ou les travailleurs sociaux qui s'appuient sur ces structures pour innover et mettre en place un projet. Tous trouvent dans ces locaux un lieu d'accueil, de dialogue et de partenariat. Par ailleurs, les Centres culturels jouent un rôle considérable dans l'accueil, l'accompagnement, la production et la diffusion des jeunes créateurs et/ou des artistes confirmés. Les Centres culturels bruxellois permettent de nouer des liens forts et de renforcer les synergies avec les acteurs du secteur sur l'ensemble du territoire bruxellois.

Une position d'engagement et de réflexion au-delà de leur territoire propre. Les Centres culturels bruxellois sont des observatoires. Ils connaissent la diversité de leurs publics, les spécificités de leurs partenaires et les caractéristiques de leur territoire. Plusieurs Centres culturels bruxellois s'emploient, dans différentes instances régionales et/ou communautaires, à contribuer à l'élaboration de décrets, plans, politiques, études et réflexions qui nourrissent le champ socioculturel et artistique.

Par ces engagements, les Centres culturels bruxellois ont élargi leur réflexion au-delà des frontières communales et locales. Cette évolution – consacrée autour du projet impulsé par la Communauté française de nouveau décret pour les Centres culturels – leur a permis de poser un regard critique sur leur travail quotidien et à prendre position sur différentes dimensions de la vie culturelle et artistique de notre ville. Dès lors, les Centres culturels bruxellois réfléchissent à l'élaboration d'outils permettant de fonder des analyses étayées et des stratégies communes sur les défis du secteur socioculturel et artistique bruxellois.

L'action de proximité culturelle à Bruxelles

Le contexte général et les pistes prioritaires des Centres culturels bruxellois ayant été tracés, il est nécessaire de rester confronté à la réalité du terrain. Cette réalité est parcourue par deux constantes : dynamisme et grand écart !

Dynamisme car malgré les nombreuses difficultés liées au contexte institutionnel communautaire, régional, fédéral et international de Bruxelles, les Centres culturels réalisent un travail mêlant lien social et dimension multiculturelle d'une efficacité prégnante à l'échelle de la Région. Dynamisme encore car, malgré un financement qui ne rend pas compte des caractéristiques socioéconomiques, démographiques et ethnographiques de leur environnement urbain, les Centres culturels arrivent à remplir leurs missions avec acharnement et débrouillardise. Dynamisme enfin car, malgré la professionnalisation nécessaire du secteur, les Centres culturels sont toujours portés par les valeurs qui les ont vu naître.

Cependant, il ne faut pas montrer naïfs ! Ce fonctionnement se fait au détriment d'autres actions et projets. Notamment une meilleure communication de leur rôle, missions et travail culturel. Les Centres culturels sont méconnus et mal identifiés sur l'échiquier artistique bruxellois. La question du manque de visibilité des Centres culturels – interprétée par certains comme un manque de légitimité – n'a pas encore trouvé de réponse bien que des pistes de travail soient sur la table de la Concertation.

Par ailleurs, concilier la professionnalisation des Centres culturels et l'héritage des combats militants semble être un défi supplémentaire à ces institutions. Une partie de l'action culturelle de proximité est assurée par des volontaires afin de toucher des publics réputés « injoignables ». Ces personnes font pleinement partie des équipes gérant les Centres culturels et pourraient être davantage reconnues. Enfin, le décret des Centres culturels – inchangé depuis 1992 et actuellement en débat – doit prendre en compte les évolutions du secteur et de l'environnement urbain bruxellois.

L'avenir des Centres culturels bruxellois ?

La réponse à cette question se trouve dans le champ d'intervention de la Communauté française, de la Commission communautaire française et de la Région de Bruxelles-Capitale. Parler du futur des Centres culturels bruxellois sans les ancrer dans les réalités et les caractéristiques de notre contexte urbain ne peut que déboucher sur une impasse.

Faire face aux questions de responsabilité sociale pour atteindre les personnes les plus précarisées, répondre aux défis de notre société de communication, participer au foisonnement créatif de la multiculturalité au cœur de l'Europe, proposer aux jeunes des perspectives nouvelles à travers la culture et les arts, accompagner les opportunités offertes par le développement durable, tous ces défis seront relevés en engageant un dialogue serein et responsable avec toutes les parties prenantes du secteur culturel, socioculturel et artistique de notre métropole.

Les Bruxellois méritent que leur soit proposée une feuille de route concernant l'épanouissement social, les arts, le patrimoine et la culture. La culture doit devenir une priorité à Bruxelles. La configuration démographique de notre ville nécessite que l'on s'y attèle. Dans ce cadre, la Concertation salue l'initiative de la commission Culture pour l'organisation de ces auditions.

En conclusion, aujourd'hui, les Centres culturels bruxellois doivent trouver un équilibre singulier entre une vision stratégique de la culture à Bruxelles, un po-

sitionnement de leur projet culturel au sein du secteur et le développement d'outils pour soutenir durablement leurs actions et missions. Par la mise au jour des besoins du secteur socioculturel pour mieux répondre aux attentes des Bruxellois, les Centres culturels sont des relais indispensables entre le local et le régional. A Bruxelles, la Concertation pourrait pleinement jouer ce rôle de coordination et de d'échange, à l'instar de ce qui se passe à Liège avec la « Coordination culturelle liégeoise » ou l'Agence culturelle de Wallonie Picarde avec l'asbl « culture.wapi », si le soutien de la Communauté française, de la Commission communautaire française, et de la Région de Bruxelles-Capitale était plus important.

L'existence d'une structure, fédérant ces acteurs majeurs du secteur socioculturel que sont les Centres culturels, est indispensable afin de renforcer le dialogue avec les réseaux, les organisations du secteur culturel bruxellois et les diverses communautés de notre Ville-Région.

2.2. Audition de Mme Christine Kulakowski, directrice du CBAI

Dans un premier Mme Christine Kulakowski se présente en tant que professionnelle de la cohésion sociale et ce, de par ses fonctions directrices au sein du CBAI comme de sa mission au Centre régional d'appui en matière de Cohésion Sociale. Elle est encore membre du CSEP de la Communauté Française, membre observateur au Conseil Consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la Santé – Section Cohésion Sociale. Elle rappelle ensuite, qu'elle fut aussi à titre personnel, la co-présidente du Comité de pilotage des Assises de l'Interculturalité.

Plan culturel pour Bruxelles : positionnement et réflexion

Elle en vient ensuite à définir sa position sur le Plan culturel. En préambule, elle souligne qu'elle a bien été approchée tant par les coordinatrices du RAB que du BKO et que le CBAI leur a soumis des propositions dont elle rendra compte dans son exposé.

Le principal mérite du PCB est naturellement d'exister mais aussi de penser de manière originale Bruxelles et ce, à travers des tables rondes et autres ateliers. Elle a été partie prenante dans certain nombre d'entre elles, notamment celle consacrée à la déclinaison artistique du Plan de développement international avec, notamment Eric CORIJN et Leen De SPIEGELAERE, la coordinatrice du BKO, l'équivalent flamand du RAB. Ce plan, tout intéressant qu'il soit

dans sa démarche, n'a jamais prétendu à l'exhaustivité.

Elle en veut pour preuve l'excellente intervention de Pierre MARISSAL, géographe à l'IGEAT et membre du Comité d'habitants du quartier de la gare de l'ouest lors de la table ronde consacrée aux « Grands événements et « pôles d'attractivité » : par qui rayonne la ville ? ». Au cours de cette table ronde, le chercheur de l'ULB a mis en avant certaines occurrences statistiques qui illustrent d'une certaine manière la vision charriée par le plan. Certains mots et/ou notions apparaissent particulièrement privilégiés; d'autres beaucoup moins ...

Le mot « artiste » et ses dérivés apparaissent 65 fois ...

Le mot « politique », au sens de l'organisation de la pensée politique : 2 fois.

Les mots « international », « Europe » : 78 fois.

Le terme « socio-économique » : 8 fois.

Le mot « habitants » : 31 fois etc.

Il a surtout relevé, tout comme l'oratrice, l'absence ou la faible présence du local, du socio-culturel, de l'éducation permanente, de la Cohésion Sociale.

Or, c'est à partir de ces « secteurs » et réalités et avec la spécificité « Interculturalité » du CBAI et des actions qu'il développe qu'elle se propose d'en arriver, notamment avec certaines propositions.

La première idée force qu'elle souhaite mettre en avant est celle de la richesse de la vie associative bruxelloise. Cette richesse a été relevée à plusieurs occasions, notamment lors d'une autre rencontre-débat organisée en janvier 2010 par Culture et Démocratie, le Réseau des Arts Bruxellois et le Centre Culturel Jacques Franck.

Au niveau du décret de la Communauté française intitulé décret sur l'action associative dans le champ de l'Education permanente du 17 juillet 2003, une série d'associations bruxelloises mènent des actions socio-culturelles, parfois interculturelles qu'il faudrait identifier et prendre en compte dans un Plan culturel bruxellois : des animations citoyennes, des cours alpha et de FLE, des actions d'émancipation sociale et culturelle.

Ces associations n'ont pas de lieu de « regroupement », sont souvent locales et concernent la plupart du temps la population bruxelloise de milieu populaire, multiculturelle et de personnes dites primo-arrivants ou issues des nouvelles migrations. La question pa-

raît dès lors évidente : comment prendre en compte cette réalité, bref l'intégrer dans le cadre du plan ?

Au niveau du décret de la Commission communautaire française qui vient d'entrer dans son 2^{ème} quinquennat (2011-2015), relatif à la Cohésion Sociale du 13 mai 2004 et selon les données des Rapports du CRACS :

1. Plus de 250 associations sont soutenues en Région bruxelloise, essentiellement dans les Communes et les quartiers les plus précarisés et les plus multiculturels.
2. Plus de 750 actions différentes : de l'alpha, du FLE, du soutien scolaire, des animations socio-culturelles.
3. Un public estimé à près de 100.000 personnes.
4. Un public régulier composé de 30.000 jeunes de 15 à 25 ans (pour information en Région de Bruxelles-Capitale, il y a au total 125.000 jeunes de 15 à 25 ans).
5. Un public régulier composé de près de 10 % de public dit de primo-arrivants, soit 10.000 personnes (pour information il y a 35.000 arrivées de l'étranger à Bruxelles/an).

Ce vivier d'actions est de nature hétérogène, mais a le mérite d'exister; ce sont des actions qui se déploient dans la discrétion mais qui font partie du tissu culturel bruxellois. (« l'incohésion est plus spectaculaire que la cohésion »). La plupart des actions, locales et régionales, sont de qualité et, en matière de cours d'alpha et du FLE les listes d'attentes sont importantes et l'offre est saturée : les personnes font la file pour suivre les cours d'alpha, de FLE, de soutien scolaire.

Pour le CBAI, la langue et l'école, sont les préalables pour « l'entrée en culture » et à la participation. Langue et école font partie du capital culturel à soutenir et valoriser. Se pose alors la question de la collaboration avec ces associations dans le cadre d'un Plan.

L'oratrice souligne que le nouveau décret quinquennal relatif à la Cohésion sociale 2011-2015 s'est construit autour de 3 seules priorités :

1. Soutien et accompagnement scolaire.
2. Alpha et FLE.
3. Accueil des primo-arrivants.

Cela ne signifie pas que les actions socio-culturelles soient oubliées mais plutôt envisagées à titre complémentaire de ces trois axes prioritaires. Sans nier l'existence d'une réelle tension entre une approche sociale et une approche valorisant les dimensions culturelles des actions, elle estime qu'il devrait être possible de ne pas « culturaliser » sans pour autant dénier l'aspect culturel. Les primo-arrivants doivent être considérés tout à la fois comme des êtres de droit (accès aux droits fondamentaux) et des êtres sociaux mais aussi comme des êtres de culture. L'idée est bien de veiller à développer les liens avec les structures « communautaires » liés aux nouvelles migrations, avec leurs patrimoines culturels. A ses yeux, le CSEP et le Conseil Consultatif – section Cohésion Sociale devraient être informés et interpellés sur le Plan culturel de Bruxelles et examiner les synergies possibles.

L'oratrice en vient ainsi à formuler diverses propositions dont certaines ont déjà été présentées aux coordinatrices BKO/RAB et/ou ont été travaillées au sein du groupe de travail Interculturalité du Plan.

4. Formation des acteurs culturels à la compétence/approche interculturelle (module de 10 jours déjà organisé par le CBAI pour d'autres acteurs professionnels), pour

5. Favoriser l'interculturalité des équipes dans les institutions culturelles.

6. Informer nos publics (entre autres associatifs) sur les places vacantes dans le secteur culturel (question/problème : bilinguisme).

7. Faire la promotion des personnes qui ont obtenu le certificat BAGIC de la Communauté française pour la formation d'agents de développement et de médiation interculturelle – CBAI (750H).

8. Organiser un appel à projets pour initiatives/projets de partenariat entre les institutions culturelles et les associations de quartier (à leur demande) en mettant à disposition des acteurs culturels pour accompagner ces projets (Cf. Zinneke parade).

9. Organiser des partenariats sur de grands événements cf. Balkan Traffic, Festival Med – Commission communautaire française. (Séances associatives).

10. Musée de l'immigration : patrimoine et histoire d'une ville multiculturelle en lien avec le « tourisme » et l'organisation d'événements artistiques interculturels; (pour rappel, en 2002, un groupe de travail composé entre autres de Alain Hutchinson, Thérèse Mangot, Bruno Vinikas, Andrea Réa a élaboré une première idée de projet – a fait la visite de Ellis Island à New York et Cie).

11. Formation/lien avec les écoles cf. projet « culture à l'Ecole » en Communauté Française et/Anim'action à la Commission communautaire française.

12. Soutenir une initiative comme un Festival de Calligraphie, DEMA avec l'association « Dirty colours LTD » : calligraphies orientale, asiatique, européenne; exposition, ateliers, événements autour du label « anciennes traditions et nouvelles pratiques » en faisant aussi appel aux NTIC : interventions en rue et projections sur bâtiments.

13. Un Centre des musiques du monde (Acteur culturel : Muziekpubliek) comme il en existe à Anvers et à Paris pour valoriser les différentes traditions musicales, les musiques urbaines, le patrimoine issu des migrations et le patrimoine local bruxellois.

14. Le Monde en Scène : DVD avec le CVB et en préparation un CD et un livret pédagogique, organisation de Conférences-débats (Dialogue interculturel) dans les associations et les écoles sur et avec les artistes venant d'ailleurs.

15. Formation dans/pour les associations par les acteurs culturels par exemple sur des thèmes comme « Comment monter et valoriser un projet ».

Elle clôt son rapport sur les Assises de l'Interculturalité qui se sont clôturées en novembre 2010.

A ses yeux, l'un des principaux apports du rapport en matière de « Vie Associative, Culture, Médias » est de présenter le « repli sur soi » comme l'un des défis majeurs auquel notre société est confrontée; phénomène qui, souligne-t-elle, n'est pas propre aux minorités; la société « majoritaire » s'étant « refermée » depuis le 11 septembre 2001.

Le rapport relève aussi deux zones qui restent particulièrement sensibles dans notre société : la place des femmes et du religieux. Parmi les pistes retenues, le rapport propose de :

1. pouvoir faire jouer pleinement au réseau associatif un rôle d'interlocuteur pour les politiques publiques,
2. de favoriser l'interculturalisation du secteur culturel par un accroissement de l'accès à la culture pour favoriser l'accroissement du capital culturel des « minorités » par la valorisation de la production socio-artistique existante,
3. d'intégrer les médias régionaux comme Télé-Bruxelles dans la réflexion sur l'interculturalité dans la formation des journalistes, la diffusion des reportages,

4. de collaborer avec les médias des « communautés culturelles ».

2.3. Discussion

Mme Caroline Désir (PS) remercie les deux intervenantes pour la qualité de leur exposé. Sans avoir véritablement de questions à poser, la députée précise qu'elle n'a pas cessé de prendre des notes. Ces deux interventions justifient – si besoin était – la nécessité d'entreprendre des auditions non pour contester mais approfondir, compléter, renforcer le travail entamé par les experts du Plan Culturel pour Bruxellois, notamment par une réflexion générale, transversale, qui prend en compte les aspects sociaux de la culture. Comme l'ont souligné les deux intervenantes, le socio-culturel et la cohésion sociale font partie prenante du débat.

Mme Christine Kulakowski partage le point de vue de la députée sur la nécessité d'ouvrir transversalement la culture pour ne point risquer de laisser sur le côté des acteurs essentiels de la culture bruxelloise.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) remercie à son tour les deux oratrices pour la clarté de leur intervention. Tout en soulignant le mérite et même l'excellence du Plan culturel pour Bruxelles, il l'estime évidemment améliorable. Celui-ci se concentre par trop sur les aspects purement artistiques, bref pas assez sur les aspects sociaux et/ou économiques de la culture.

Pour le député, toute la difficulté revient précisément à concilier ces deux visions. Il faudrait réussir à associer l'art et le socio-culturel, à mêler les publics qui vont, ici, à l'opéra, là, qui fréquentent l'association de quartier. L'idée est de pouvoir mêler le local au régional, voire à l'international.

A ses yeux, la première question qui est posée aux pouvoirs publics, mais aussi à l'ensemble des acteurs qui s'intéressent à cette question est bien celle du pilotage. Qui peut à un moment donné piloter cette réflexion, assurer la bonne marche d'une politique culturelle véritablement transversale ?

Se posera, ensuite, la question des objectifs; une question essentielle et difficile car sujet à divergence. Quelle doit être, en effet, la finalité d'un Plan culturel pour Bruxelles : « qui » et « que » privilégier ? Dans quelle direction orienter les moyens, que l'on sait assez réduits, vers la création artistique ou plutôt vers la diffusion, ou encore, vers les associations ?

S'agira-t-il de songer à favoriser le rayonnement international de Bruxelles ou plutôt de privilégier l'échelon local, en jouant par exemple, sur une éventuelle

identité bruxelloise ? L'orateur souhaiterait connaître l'opinion des deux oratrices à cet égard. Quel serait à leurs yeux le plan culturel idéal ?

Pour sa part, il partage totalement le point de vue de Mme Mechbal, quant au rôle essentiel des Centres culturels bruxellois. Ils sont, en effet, l'échelon intermédiaire pour offrir dans un cadre décentralisé des spectacles de haute qualité culturelle. Ils sont ainsi un lien essentiel entre les grandes institutions culturelles et les associations de terrain.

En cela, les Centres culturels lui paraissent constituer les acteurs stratégiques pour ce plan culturel idéal ou transversal qu'il appelle de ses vœux. Reste à savoir si ces centres sont aujourd'hui bien outillés pour répondre pleinement à cette mission ou même s'ils en ont la volonté.

Continuant sur sa lancée, l'orateur pose deux questions supplémentaires à Mme Mechbal. S'agissant du financement des Centres culturels, il s'interroge sur les parts respectives de la Communauté française/Wallonie/Bruxelles, de la Commission communautaire française et des communes.

Il se demande ensuite si le soutien de la Commission communautaire française s'inscrit dans le cadre des missions du contrat-programme de la Communauté française ou implique des missions spécifiques.

Enfin, il voudrait en savoir davantage sur d'éventuels liens avec les Centres culturels néerlandophones, bref sur l'existence éventuelle de partenariats.

Tout en soulignant le fait que le Plan culturel culturel n'a visiblement pas embrassé tous les aspects de la culture, **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** se félicite à son tour de la démarche des milieux culturels. Réussir à réunir et faire dialoguer près de 120 personnes ce n'est pas rien ! Il appelle de ses vœux à ce que d'autres secteurs s'en inspirent. Cela permettrait d'alimenter, d'enrichir le travail de réflexion des politiques en charge de ces différents secteurs.

L'orateur en vient, ensuite, à des questions plus précises. Il s'interroge, pour sa part, sur ce que le CBAI entend par socio-culturel. Tout en comprenant que la Commission communautaire française privilégie dans son approche socio-culturelle l'usage de la langue française, il se demande, ensuite, s'il ne devrait pas aussi privilégier les langues d'origine qui restent, pour les deuxièmes et troisièmes générations d'immigrés, des outils culturels de première importance. Il n'y a pas lieu de confondre « communautaire » et « communautariste ». Il estime qu'il faut en finir avec l'accusation de communautarisme et s'inspirer plutôt de l'exemple flamand qui soutient nombre d'asbls organisées sur base communautaire. Il faut donner

aux associations communautaires le droit d'exister. Il ne peut que déplorer à cet égard la méfiance de la Communauté française à l'égard de ces associations qui souffrent de sous-financement chronique. Il souhaiterait connaître l'avis de la responsable du CBAI quant à la nécessité, ou non, de soutenir ces associations.

Enfin, s'agissant des Centres culturels, il se demande si la mission de ces derniers n'est pas précisément de créer des synergies entre le local, le régional et l'international.

Pour **Mme Lamia Mechbal**, le rôle transversal des Centres culturels bruxellois n'est plus à démontrer. Nombre des fonctions, tâches et propositions évoquées par Mme Christine Kulakowski dans son intervention sont, pour la plupart, remplies par les Centres culturels. Il ne s'agirait donc pas de rajouter de nouveaux dispositifs à ce qui existe déjà, sinon en songeant à créer un organe de coordination. Les Centres culturels jouent déjà, au niveau local, un rôle fédérateur entre les associations du secteur artistique et les opérateurs en cohésion sociale. Comme elle l'a évoqué dans son intervention, c'est même l'une de leurs priorités majeures. Leur rôle, c'est effectivement de nouer des liens, de faire en sorte qu'ils soient un lieu où se rencontrent les différents opérateurs du secteur socio-culturel, avec un grand « S » et un grand « C » et ce, des centres de créativité aux opérateurs de l'éducation permanente, en passant par les collectifs d'alphabétisation. Ce n'est pas par hasard que de nombreux Centres culturels sont d'ores et déjà soutenus dans le cadre du décret cohésion sociale. Reste à déterminer dans quelle mesure ce rôle peut être renforcé. Les Centres culturels sont ancrés sur leur territoire. Ils tiennent compte des caractéristiques sociologiques de leur territoire. Forcément d'une manière ou d'une autre, il va falloir à un moment donné renforcer cet aspect de leur action. A son avis, cet aspect sera pris en compte dans le nouveau décret.

Quant à la question s'il faut mener, ou non, une politique culturelle en concertation avec les pouvoirs publics, elle ne peut, à son tour, que se féliciter de l'initiative des deux réseaux culturels linguistiques bruxellois. Elle n'en reconnaît pas moins la limite de leur réflexion. Assez logiquement, les deux réseaux ont privilégié la culture avec un grand « C ». Il n'y a rien de bien choquant à cela. A charge maintenant de parfaire leur travail par une réflexion plus globale et pourquoi pas, en effet, avec les pouvoirs publics.

Reste à déterminer la question du pilotage qui reste un grand point d'interrogation. Elle avertit toutefois les commissaires de la difficulté de la tâche. Elle rappelle qu'il a fallu près de 2 ans de travail, l'engagement d'une personne à temps plein et 100.000 € octroyés par la Fondation Roi Baudouin pour mener à bien le

Plan culturel bruxellois, C'est beaucoup et très peu à la fois. L'idéal serait sans doute un pilotage bi- ou tripartite pour assurer la meilleure synergie possible entre tous les acteurs concernés.

La question est de savoir si les pouvoirs publics sont prêts à relever ce défi. L'objectif premier doit être d'assurer le maximum d'efficacité et de clarté. Elle plaide pour une feuille de route tout à la fois volontariste et réaliste. Cette idée de feuille de route lui paraît fondamentale. Il ne lui paraît pas normal que les Bruxellois n'aient pas un regard sur l'identité (multi)culturelle de leur ville. Bruxelles est une ville en constant mouvement pour être tout à la fois la capitale d'un pays en proie à des tensions communautaires, le siège principal des institutions européennes et une ville en pleine mutation démographique. Bruxelles est bien une ville aux multiples défis que ce soient en termes de jeunesse, d'intégration, des allochtones comme des primo-arrivants. L'idée serait que les Bruxellois se réapproprient leur ville.

L'oratrice en vient ensuite à s'intéresser à la question des liens avec les néerlandophones. La plupart des Centres culturels francophones ont créé, d'une manière ou d'une autre, des liens individuels et ponctuels avec leurs homologues néerlandophones. au cas par cas et de manière informelle. De toutes façons, elle rappelle que le niveau communal est bi-communautaire, donc bilingue. Cela signifie qu'à ce niveau la question ne se pose pas ou très peu. Naturellement d'autres types de liens, moins informels, pourraient se créer avec les Centres culturels flamands mais encore faudra-t-il s'interroger sur leurs finalités.

Enfin, s'agissant des différentes types de missions dévolues par la Commission communautaire française et la Communauté Wallonie-Bruxelles, elle préfère laisser la parole à son président, M. Thierry Van Campenhout. La Concertation des Centres culturels bruxellois n'est soutenue que par la seule Communauté française. Elle n'en a pas moins déposé récemment un dossier de subvention auprès de la Commission communautaire française pour un certain nombre de projets précis et qu'elle est toujours en attente d'une réponse.

Le président remercie Mme Mechbal et donne la parole à Mme Christine Kulakowski.

Mme Christine Kulakowski indique n'avoir aucun doute quant au rôle central que jouent ou doivent jouer les Centres culturels bruxellois. Ces centres assurent notamment un lien essentiel entre les opérateurs associatifs et les milieux artistiques. Ce qui lui semble manquer, en revanche, c'est une visibilité au niveau régional. Ces centres ne valorisent pas assez leur travail de proximité réalisé au quotidien.

Quels devraient être les objectifs du futur plan culturel bruxellois ? Deux objectifs lui paraissent importants. Il s'agirait, d'abord, de valoriser ce qui existe en le rendant notamment visible. Elle reconnaît que assurer la visibilité d'actions de cohésion sociale n'est pas toujours évident pour n'être ni spectaculaires, ni toujours de très haute qualité; d'où une certaine réticence des pouvoirs publics à en assurer la publicité. Il ne faudrait pas, en effet, que ces actions de sensibilisation soient contreproductive. Reste qu'à ses yeux, cette absence de visibilité ne peut que s'avérer nuisible sur le long terme. Il lui semble, ensuite, important de valoriser les synergies entre les acteurs culturels et les viviers associatifs, sans passer forcément par un plan culturel bis que ne pourraient, sans doute, pas porter les associations de terrain en cohésion sociale.

Tout dynamique qu'il soit, le secteur de la cohésion sociale n'a guère de moyens en termes de capital culturel et social. Elle plaide, dès lors, pour une synergie entre acteurs culturels et acteurs de terrain sans passer pour autant par un nouveau plan culturel. Toute difficile qu'elle soit, cette synergie est possible à construire. Elle rappelle à cet égard que le vocable « socio-culturel » est hérité de Mai 68. De quoi s'agit-il au juste, sinon de la nécessité d'inclure une dimension sociale dans la variable culturelle et une dimension culturelle dans le terrain du social. Le socio-culturel revient à travailler avec des populations qui ne sont pas nécessairement favorisées mais que l'on tient aussi pour des êtres de culture. Pour l'oratrice, cette démarche est d'autant plus légitime que les actions socio-culturelles sont des réels moteurs d'insertion. A n'en pas douter, la langue fait partie du socio-culturel, tout simplement parce que la langue est la porte d'entrée à la culture.

Par rapport à la question de la méfiance des pouvoirs publics vis à vis des associations communautaires, présentées comme communautaristes, elle se propose d'aller à l'essentiel, faute de temps. A ses yeux, une association qui sauvegarde la mixité – à savoir réunir des femmes voilées et non voilées – ne saurait être qualifiée de communautariste. Le communautarisme débute là où s'arrête la mixité, le dialogue, l'interlocution. Elle reconnaît que sa définition est, en quelque sorte, ad minima. A ses yeux, elle ne voit en quoi l'on pourrait reprocher à des migrants de se constituer en association d'origine. Les femmes ont eu besoin de se retrouver entre elles pour organiser leurs revendications, pourquoi dès lors refuser aux migrants de se regrouper dans des organisations qui leur serviront à préparer leur intégration. On est là dans le soupçon de communautariste, pas dans le communautarisme. Ce n'est pas parce qu'on se réunit entre djiboutiens ou entre wallons d'un village x ou y qu'on est nécessairement « communautariste ». A ses yeux, le « communautarisme » désigne toute atti-

tude fermée à autrui, qui exclut ou s'exclut de l'autre, qui pose sa manière d'être comme la seule possible et légitime.

M. Thierry Van Campenhout, président des Centres culturels bruxellois, entend revenir, dans un premier temps, sur le fait qu'il n'était pas dans les intentions des auteurs du Plan Culturel pour Bruxelles de privilégier le socio-culturel. Il l'explique par la nature même des deux plate-formes concernées. L'une comme l'autre sont liées aux arts de la scène et notamment de la danse. Il ne faudrait surtout pas en déduire un quelconque oubli du secteur socio-culturel. Que du contraire. Des Centres culturels ont bien été associés aux travaux. Il songe évidemment au Centre culturel Jacques Franck qu'il dirige mais aussi au Centre culturel de Berchem-Sainte-Agathe ou encore au Botanique.

Tout comme Mme Kulakowski, il estime que c'est en grande partie la faiblesse organisationnelle du secteur socio-culturel qui explique leur absence du débat. Un grand centre culturel local a, par la force des choses, bien plus de facilités à faire participer l'un de ses permanents à une quelconque plateforme ou réseau qu'une petite association d'alphabétisation de quartier. Il le vit tous les jours au niveau de la commune de St Gilles et de ses 70 associations qui peinent à se réunir aux multiples réunions de coordination et autres concertations, pourtant essentielles à leur devenir.

Au député qui s'interroge sur l'identité de l'acteur qui devra assumer le rôle moteur en matière de transversalité, l'orateur ne peut que s'étonner de la question : ne revient-il pas au politique de s'interroger sur la politique à mener ?

Revenant sur la question des missions confiées aux Centres culturels, il souligne que les missions sont définies par la seule Communauté française Wallonie-Bruxelles. La Commission communautaire française n'impose, quant à elle, aucune mission spécifique aux Centres culturels. L'orateur confirme que les collaborations entre les Centres culturels bruxellois francophones et néerlandophones s'organisent au cas par cas, qu'elles n'ont rien de structurales. Il rappelle que les 22 Centres culturels néerlandophones sont des émanations directes de la Vlaamsegemeenschapscommissie. Ces centres ne sont pas constitués, comme c'est le cas pour des Centres culturels francophones, en asbl.

Il rappelle, à toutes fins utiles, que la plupart des Centres culturels francophones sont reconnus par la CFWB. La plupart mais pas tous; certains centres ont choisi de se développer en dehors du décret; d'autres encore, tel le Botanique, tout en étant liés à la CFWB, jouissent d'un statut spécifique.

L'orateur partage l'idée d'un manque de cohérence, donc de lisibilité de l'infrastructure culturelle bruxelloise. Il ne doute pas que le futur décret sur les Centres culturels reviendra sans doute sur un certain nombre d'incohérences.

En ce qui concerne le pilotage des réformes à mener, il estime qu'il est difficile à un centre culturel local de se substituer au politique. C'est au politique qu'il revient de déterminer des politiques communales en matière d'infrastructures.

Il rejoint enfin, tout à fait, l'idée de l'interlocutrice précédente sur le fait qu'un futur plan culturel devrait absolument éviter de tomber dans le travers qui serait de croire qu'il existe une différence entre l'artistique, le socio-artistique, le socio-culturel. Il s'agit là d'un piège dans lequel, il ne faudrait certainement pas s'engouffrer.

Le président remercie M. Thierry Van Campenhout.

Mme Olivia P'tito (PS) voudrait avoir davantage de précision sur le travail du CBAI. A lire son rapport, ses actions concerneraient quelques trente mille jeunes entre 15 et 25 ans. Elle ne peut que s'en féliciter dans le contexte difficile des temps présents.

A ses yeux, priorité devrait être donnée à toutes les initiatives permettant de redonner confiance à tous ces jeunes qui, pour une raison ou une autre, se retrouvent exclus du monde du travail. Elle estime que ce travail de mise en confiance doit démarrer dès le plus jeune âge, dès le niveau de la crèche, notamment par des partenariats avec les bibliothèques publiques comme c'est déjà le cas dans sa commune de Molenbeek. Le fait d'avoir accès au livre dès le plus jeune âge est essentiel, pour les enfants comme pour leurs parents qui pourront les emprunter. Il faut baigner les enfants dans la culture aussi tôt que possible. Tout doit être fait pour améliorer la maîtrise de la langue et de la confiance en soi et cela ne peut passer que par une véritable maîtrise des outils culturels. L'oratrice souligne à ce propos le rôle essentiel joué par les asbls de type « article 27 ».

Elle rappelle à toutes fins utiles que le projet-pilote Article 27 est né en février 1999 à Bruxelles, avec comme référence ambitieuse, l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. ». Le but initial de l'Article 27 est de faciliter l'accès à toute forme de culture pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. Il ne s'agirait absolument pas de mésestimer le rôle de ce type d'associations.

Le président remercie Mme Olivia P'tito et donne la parole à M. Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) souhaiterait que l'on réponde à sa question relative à la langue d'origine.

M. Hamza Fassi-Fihri (PS) précise qu'il n'a sans doute pas été compris. Il lui paraît évident en effet qu'il revient au politique de piloter la politique culturelle bruxelloise. Sa question concernait l'acteur politique qui à leurs yeux, devrait s'en charger.

Mme Lamia Mechbal soutient le point de vue de Mme P'tito quant au rôle charnière joué par les asbls de terrain. Elle souligne à titre d'exemple que la plupart des Centres culturels travaillent avec l'article 27 asbl. Cette asbl paraît aujourd'hui incontournable. La question de l'accès à la culture lui paraît également primordiale. Reste que la question de la politique tarifaire n'est qu'une modalité parmi d'autres de ce qu'il convient d'appeler la démocratie culturelle. Elle estime aussi que l'ouverture à la culture doit se faire dès le plus jeune âge. Elle estime, enfin, qu'il ne lui revient pas de déterminer l'identité de l'institution politique habilitée à piloter la politique culturelle bruxelloise.

Mme Christine Kulakowski confirme les données statistiques reprises par Mme P'tito : ce sont bien quelques 30.000 jeunes âgés entre 15 et 25 ans qui sont concernés par les actions en cohésion sociale. Elle suppose que le prochain rapport en rendra compte de manière plus précise. Il est vrai que le lien entre leur insertion dans les associations de cohésion sociale et l'ISP est très important. Les actions menées dans le cadre de la cohésion sociale les préparent à entrer dans des dispositifs qui leur permettront d'avoir plus de chances sur le marché de l'emploi.

Pour expliquer comment ces collaborations fonctionnent, l'oratrice prend exemple sur *Monde en Scène*, une initiative du CBAI qui a démarré en 2005 sur une petite échelle avec quelques musiciens et gens de la scène. Aujourd'hui, cette initiative qui réunit des centaines de créateurs culturels se décline dans un grand nombre de Centres culturels bruxellois de la Maison des cultures et de cohésion sociale de Molenbeek au centre culturel d'Evèrè. Le *Monde en Scène* est aussi aujourd'hui un répertoire en ligne gratuit édité par le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle, avec le soutien du Service de l'Education permanente du Ministère de la Communauté française. Son objectif est de présenter un inventaire précis des projets artistiques reflétant la richesse des cultures présentes sur le territoire de la Communauté française.

Dans un premier temps, le CBAI avait limité le champ d'investigation aux disciplines relevant des arts de la scène (musique, chant, danse, conte et théâtre). La base de données sera progressivement élargie au

vaste domaine des arts plastiques et de l'artisanat populaire. Ce guide répond à la nécessité pratique de satisfaire les programmeurs en recherche d'artistes, les enseignants désireux d'ouvrir leurs élèves à d'autres cultures, les associations en quête de personnes-ressources. Il s'adresse aussi aux artistes et créateurs afin de stimuler rencontres et échanges. La base de données compile de façon systématique les informations essentielles ayant trait aux artistes originaires de toutes les régions du monde vivant en Communauté française de Belgique ainsi qu'aux artistes belges puisant leur inspiration dans d'autres patrimoines culturels. L'oratrice n'en reste pas moins persuadée qu'il y a encore trop peu de visibilité pour ce qui concerne les activités culturelles de terrain.

S'agissant de la langue d'origine, l'oratrice souligne qu'il s'agit bien d'une question sensible. Personnellement, elle estime qu'il ne saurait être question de rejeter la langue d'origine sans pour autant sacrifier la nécessaire maîtrise de la première et seconde langue. Elle ne croit pas pour autant que l'apprentissage de la langue d'origine nuirait en quoi que ce soit à une bonne intégration. Pour sa part, elle parle polonais. Elle l'a appris dans une école le samedi matin comme le font aujourd'hui des jeunes d'origine italienne, turque, espagnole. Quand elle était jeune, elle râlait à l'idée de perdre son samedi. Elle est heureuse aujourd'hui de pouvoir maîtriser le polonais qui appartient à son patrimoine familial. La langue est un atout pas un handicap. Il n'en reste pas moins que la question des langues est des plus complexes. De nombreux spécialistes nous rappellent que de nombreux Marocains de Belgique ne parlent pas la langue statutaire. Ils s'expriment dans des dialectes arabes ou sont berbérophones, bref quand on dit langue d'origine, de quoi parle-t-on ? Naturellement, cette question ne se pose pas pour les enfants d'origine turque car la langue turque est, quant à elle, unifiée.

Le président remercie Mme Kulakowski et demande s'il y a encore des interpellations ou des questions.

Le président remercie à nouveau les deux intervenantes.

3. Réunion du 7 février 2011

3.1. Audition de M. Roger Deldime, directeur du théâtre de la Montagne magique

Il n'est pas évident de cerner la problématique en vingt minutes puisque depuis les années 60, il est concerné, d'abord sous une forme militante et puis il s'est installé dans les institutions et il a fait carrière à l'ULB au niveau de l'enseignement mais aussi au

niveau d'une discipline qu'il a créée et qui s'appelle la sociologie du théâtre.

A ce titre là, il a eu la grande chance d'être invité un peu partout de par le monde pour faire des cours, des conférences, des séminaires et donc de découvrir ce qu'on faisait ailleurs de bien, de mieux ou de moins bien. Ceci a permis d'alimenter les nombreuses publications dont il a apporté quelques récentes. On lui a demandé de venir avec un texte mais comme il a publié de nombreux ouvrages, il lui a été difficile de préparer quelques pages mais si certains des députés sont davantage intéressés, ils pourront toujours le contacter à la Montagne magique.

C'est en 1995, au moment où il pensait partir sur la pointe des pieds, c'est-à-dire quitter ses fonctions universitaires, qu'il a été contacté par la Ville de Bruxelles pour créer un lieu spécifiquement consacré à l'art en direction de la jeunesse. L'Echevinat des Beaux-Arts, de la Culture et de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles lui demanda de redonner vie au Théâtre des Jeunes, jadis lieu de formation de comédiens désireux de se consacrer à l'enfance et la jeunesse. Nombreux, en effet, sont ceux qui y ont fait leurs premiers apprentissages, contribuant ainsi à la naissance, dans les années 70-80, d'une nouvelle génération de compagnies théâtrales professionnelles pour l'enfance et la jeunesse en Belgique francophone. Cette sollicitation l'étonna d'autant plus, qu'il était déjà bien avancé dans sa propre carrière.

Devant l'insistance de la Ville de Bruxelles, il rédigea un document de travail qu'on aurait pu croire provocateur car chargé d'utopies. A son grand étonnement, non seulement ce document ne fut pas rejeté mais on lui demanda de foncer. Il en sait gré jusqu'à aujourd'hui à l'administration et au cabinet de la Culture de la Ville de Bruxelles ! La seule limite qu'on lui fixa fut évidemment financière.

C'est sur base d'une synthèse de ce qu'il a appris dans ses pérégrinations internationales mais une synthèse articulée qu'il se lança dans l'aventure. Il avait découvert dans ses multiples périples que des associations privées, nationales ou internationales avaient réussi à favoriser l'expression artistique des jeunes. Il avait ainsi découvert qu'en France, qu'en Italie, qu'en Allemagne, qu'au Québec, il existait des centres dramatiques pour jeunes très bien dotés, de quoi faire pâlir d'envie les petits Francophones de Belgique. C'est à partir de ce constat que M. Roger Deldime et Mme Jeanne Pigeon créèrent, en 1995, le théâtre de la Montagne magique.

Le théâtre, une passion ancienne

A cet égard, M. Roger Deldime souligne leur passion pour le théâtre contemporain, ses enjeux éthi-

ques et esthétiques, son étude sociologique et son potentiel éducatif étaient évidemment anciens. Grande époque d'utopies collectives, la décennie septante est celle des alternatives au théâtre conventionnel. Les nouvelles mises en scène n'illustraient plus les textes mais les questionnaient, les interrogeaient à la lumière des sciences humaines en plein essor. Vaste terrain d'analyses, de réflexions et d'actions : autres théâtres, autres enjeux, autres publics.

C'est dans ce contexte qu'émergea l'engagement d'artistes professionnels en faveur des enfants : le théâtre jeunes publics devint un art majeur et acquit ses lettres de noblesse.

Théâtre à part entière, ces artistes refusaient les formes édulcorées, les contenus infantilisants et les discours moralisateurs et militaient pour un théâtre qui prenait conscience de l'aptitude des enfants à dépasser le niveau anecdotique des histoires racontées, à la recherche du sens dans les spectacles qui cultivent l'évocation et la métaphore plutôt que le premier degré du réalisme figuratif. Ils participaient activement à tous ces mouvements en se consacrant à l'analyse sociologique des démarches créatives des arts vivants de la scène et de leur réception par les différents publics ainsi qu'à la recherche-action relative à l'éducation artistique de la jeunesse.

C'est dans ce contexte qu'il avait créé en 1970 au sein de l'Institut de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles le Centre de sociologie du théâtre. Ce centre avait été créé précisément pour organiser des recherches autour de trois axes interdépendants : la sociologie de la création contemporaine; la sociologie de la réception et la sociologie de la médiation.

Le Centre de sociologie du théâtre avait été également créé pour assurer la coordination scientifique permanente des Congrès internationaux de sociologie du théâtre, monter des Colloques et séminaires internationaux Théâtre-Education, entreprendre des recherches et études spécifiques sur le théâtre jeune public. Une de ces recherches, aux conclusions assez inattendues, aura un grand retentissement : la rémanence théâtrale. L'analyse psychosociologique des souvenirs qui subsistent quand le temps a fait le ménage montre que c'est moins la perception littérale de la pièce que sa matérialité théâtrale qui marque durablement les mémoires : polarisation de l'attention du public sur l'interprétation des comédiens qui incarnent les personnages de la fiction née du souffle poétique de l'auteur, imagination du spectateur titillée par la force suggestive des composantes visuelles et sonores de l'espace scénique.

Son approvisionnement par les jeunes

L'art du théâtre, incontestablement, développe l'imagination des jeunes. Il possède en outre une

fonction constructive qui participe à l'élaboration des concepts opératoires de la pensée symbolique. L'éducation artistique qu'ils pratiquent met en place des activités de sensibilisation des spectateurs aux œuvres théâtrales et suscite des prolongements expressifs en atelier, réalise des projets durables avec les écoles, organise des partenariats enseignants-artistes, développe des chemins de traverse entre les arts de la scène, initie les (futurs) enseignants au théâtre. Autant d'opérations mobilisatrices dont la récurrence tisse des liens solides entre le théâtre et son approvisionnement par les jeunes. Autant d'actions qu'ils ont conçues et réalisées avec quelques autres pionniers.

1995 : La Montagne magique ...

Forts de leur expérience, M. Roger Deldime et Mme Jeanne Pigeon proposèrent aux autorités municipales de Bruxelles de réaliser un programme permanent d'éducation artistique destiné à habituer les jeunes à voir du théâtre en spectateurs avisés et à les inciter à le pratiquer en apprentis créatifs.

L'idée était aussi de sensibiliser en même temps les enseignants et les parents aux arts vivants de la scène pour en faire des partenaires impliqués, cela pour favoriser l'ouverture culturelle de l'école et de la famille. Le théâtre s'appellera « La Montagne magique » en référence au roman initiatique éponyme.

Une aventure extraordinaire commence à la rue du Marais, en plein cœur de Bruxelles, dans un bâtiment désaffecté assez dégradé. Le bâtiment tombait en ruines et les étages étaient pourris. La Ville de Bruxelles procéda, en urgence, à l'aménagement et à la sécurisation du rez-de-chaussée (gradins, scène, équipements techniques ...).

Vu le succès fulgurant des activités du théâtre, la Ville de Bruxelles décida en 1999 de restaurer la belle mais vétuste maison patricienne. De style néo-classique du début du XIX^e siècle, la bâtisse sera donc entièrement rénovée réussissant un bel équilibre entre le maintien de son antique charme apollinien et une réalisation fonctionnelle conforme aux activités diverses développées par La Montagne magique. Trois salles de spectacles avec plateaux équipés et loges, ateliers d'initiation théâtrale et d'expression dramatique, bureaux pour la gestion administrative, locaux techniques et de manutention, salles pour les répétitions et les réunions, centre de documentation, hall d'accueil et foyer.

Première en Belgique francophone : pendant toute l'année, du vrai théâtre professionnel pour les jeunes fut programmé dans un vrai théâtre professionnel

comme pour les adultes, avec ses scènes, ses loges, ses lumières, ses fauteuils rouges.

Constitué d'une équipe compétente, motivée et enthousiaste, La Montagne magique devint rapidement le lieu le plus fréquenté par les jeunes, et un espace international de réflexion encourageant la confrontation entre artistes, enseignants, culturels et intellectuels : stages et échanges, recherches et études, colloques et publications, tables rondes et festivals, ... une maison vivante de l'initiation au théâtre.

Les résultats impressionnants reflètent une activité débordante de fréquentation, d'animation, de formation et de rencontre. Mais la politique du chiffre n'a de sens que si son contenu est soutenu par un programme qualitatif fort où résonnent tous les bruits du monde, où palpitent toutes les émotions vraies. Loin de la séduction démagogique des sirènes du spectaculaire, l'éducation artistique est un acte de résistance positive à l'ère du consommer-jeter. Un immense chantier permanent où les activités sont le fruit non seulement d'un travail acharné mais aussi d'une imagination toujours renouvelée. Créer du mouvement et être ce mouvement : La Montagne magique vit parce qu'elle crée.

Chaque jour qui passe, la preuve y est faite que l'intérêt et la demande existent et croissent quand on prend la peine de les susciter et de les développer avec des propositions denses et innovantes. Lieu de rêve, gourmand, joyeux et rieur, chaleureux et convivial. Lieu d'exigence et de beauté mis au service de tous les petits et de tous les grands qui les accompagnent. Une mosaïque de créativité avec, en arrière-plan, un souffle continu de démocratisation culturelle.

M. Roger Deldime conclut en rappelant en quoi l'objectif de La Montagne magique est d'ouvrir les cœurs, d'ouvrir les têtes, de proposer des voies essentielles et défricher de nouveaux territoires. Fantastique épopée d'un projet pilote dont la vitalité lui donne la force d'une utopie en perpétuelle réalisation.

3.2. Audition de M. Jacques Thomaes, directeur du Centre Dramatique pour Jeunes Publics

Pierre de Lune, le Centre Dramatique Jeunes Publics de Bruxelles, anciennement le Centre Dramatique pour l'Enfance et Jeunesse, a été fondé en 1979. Son objectif : susciter et organiser une activité suivie et structurée dans domaine du théâtre qui s'adresse aux jeunes publics.

Il rappelle qu'avant la création du Centre Dramatique, la situation du théâtre jeunes publics à Bruxelles était extrêmement précaire. Des représentations isolées

avaient lieu dans de mauvaises conditions. Il n'existait aucune organisation qui permette le développement d'une activité précisément suivie et structurée. Premier centre dramatique qui s'adresse aux jeunes publics en Communauté française, sa création reposait sur quatre concepts fondamentaux :

1. proposer un lieu permanent de représentations théâtrales pour les jeunes publics;
2. développer l'accueil de compagnies pendant une période – en général une semaine, qui permette à celles-ci de « s'installer » et par voie de conséquence d'améliorer leurs rapports au public;
3. comporter une salle de spectacles comparable à celles qui accueillent les spectacles professionnels pour adultes afin d'offrir des conditions professionnelles tant de représentations aux compagnies que de réception au public;
4. répondre, par sa matérialisation, de façon limpide à la question – qui posait de façon pointue à l'époque – de savoir s'il valait mieux faire du théâtre à l'école ou emmener l'école au théâtre.

Ces concepts ont permis la concrétisation de cette structure, de cette base, de ce point de rencontre que représente Pierre de Lune aujourd'hui et qui rend possibles le développement, la créativité, la qualité, la réflexion.

La création du Centre Dramatique a suscité, à partir de là, une transformation radicale de l'ensemble de l'activité du théâtre jeunes publics en Belgique francophone. Il s'en est suivi, entre autres, la création du Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la jeunesse, le développement par les centres et foyers culturels d'une activité théâtrale de qualité en direction des jeunes publics ainsi qu'un accroissement considérable du nombre de compagnies et de spectacles.

M. Thomaes revient, ensuite, sur les circonstances de la création de Pierre de Lune. Au départ de cette aventure, il y avait des femmes et des hommes motivés ainsi qu'un théâtre, le Théâtre de la Vie, qui depuis 1971 faisait partie des quelques « pionniers » du nouveau théâtre pour jeunes.

Après sept ans de tournées intensives et plus de 1.000 représentations en Belgique et en France, et pour remédier aux énormes lacunes existantes, le Théâtre de la Vie a énoncé un projet de création de plusieurs centres dramatiques en Belgique francophone. Ceux-ci devaient permettre un travail professionnel plus approfondi auprès des jeunes publics ainsi que de réelles conditions (jusque-là lamentables) d'accueil et de réceptivité pour ces publics.

Le ministre de la Culture de l'époque, François Persoons, chargea dès lors le Théâtre de la Vie d'organiser un premier Centre Dramatique, à titre de projet-pilote.

La reconnaissance de son apport ainsi que la qualité de son activité a contribué à l'installation du Centre Dramatique au Botanique, Centre Culturel de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, espace de vie internationale où les arts vivants occupent une place de choix parmi les autres disciplines artistiques.

Installé depuis 1984, Pierre de Lune y a déployé pendant une douzaine d'années une activité d'envergure à destination de l'ensemble de la Région bruxelloise. Cependant, depuis 1996, la programmation s'y est vue progressivement fort réduite en raison des sollicitations toujours plus nombreuses auxquelles le Botanique a dû faire face. Si la décentralisation de la programmation dans différentes communes de la Région bruxelloise a pu alors sembler une solution de rechange acceptable, force est bien de constater aujourd'hui que la visibilité de Pierre de Lune en a largement pâti.

M. Thomaes en vient ensuite à la philosophie de Pierre de Lune. Le Centre Dramatique pour l'Enfance et Jeunesse considère la place du jeune sur un pied d'égalité avec celle de l'adulte en ce qui concerne l'accès à la culture, tout en ne l'enfermant pas dans un ghetto. Au contraire, il privilégie un art de la rencontre, un art de la souplesse, un art du présent où les valeurs proposées aux jeunes permettront à ceux-ci d'y puiser de nouveaux repères face à un monde qui peut parfois leur paraître hostile.

Cette approche s'enrichit de la pertinente recherche du plaisir et d'ouverture au monde que procure la fréquentation d'œuvres artistiques. De plus, sous le label La Parole aux jeunes, s'est développée une vision globale au travers de laquelle les jeunes ont l'occasion à la fois d'aborder, via le visionnement de spectacles, des thèmes qui les touchent et en même temps, d'exprimer leurs rêves et leurs attentes par le biais de l'expression artistique ou encore par d'autres débats, rencontres, etc. Cette démarche se revendique donc comme un complément indispensable à l'enseignement et encourage par là-même, le développement des contacts avec l'école et le monde enseignant.

Pour réaliser cet ambitieux programme, le centre s'efforce d'offrir aux publics, dès l'âge de trois ans, les meilleurs spectacles, les plus riches et les plus variés. Il a aussi l'ambition de favoriser l'initiation aux arts vivants en animant des ateliers, en proposant des formations pour enseignants et futurs enseignants, en organisant de rencontres et des colloques, en produi-

sant des festivals et autres manifestations internationales. Une équipe permanente ... des représentations scolaires et libres ... des spectacles de qualité ... des lieux d'accueil équipés et confortables ... des relations privilégiées avec les écoles ... une politique de prix modique ... des facilités de transport ... une ambiance d'accueil, de plaisir et d'échange ...

Pierre de Lune propose aux jeunes, dès l'enfance, le meilleur sur le plan de la qualité dans le domaine des arts du spectacle, avec le respect et tous les droits de l'adulte, en tenant compte de leurs spécificités. Cette présentation générale de Pierre de Lune ne serait pas complète sans rappeler quelques chiffres importants. En 25 ans, plus de 530 spectacles ont été présentés lors de 3.150 séances scolaires et tous publics. Ils ont attiré plus de 550.000 spectateurs.

En outre, le centre a organisé 6 festivals internationaux, six festivals belges, deux rencontres autour du conte, deux événements de danse contemporaine, un colloque international et une journée consacrée aux chanteurs.

Pratiquement 3.000 séances d'initiation théâtrale ont également été menées avec succès auprès des jeunes et des enseignants.

Plus que jamais, l'objectif global de Pierre de Lune consiste à proposer un espace d'ouverture et de création où les jeunes de tous âges puissent découvrir et mettre en œuvre des réponses artistiques et humanistes à leurs besoins d'expression.

Pour atteindre cet objectif, il devient impératif que Pierre de Lune puisse déployer son activité dans un lieu spécifique et adapté à l'évolution affirmée et concrétisée depuis bientôt 10 ans, qui consiste à décroïsonner les disciplines et les genres pour accentuer le caractère interdisciplinaire de ce centre dramatique qui se caractérise par une ouverture à tous les arts et en particulier à la danse contemporaine. Il s'agit d'élargir autant que possible la palette de réponses artistiques aux demandes d'expression des jeunes.

Ce projet peut se décliner sur plusieurs modes :

1. Un Centre dramatique qui propose aux jeunes publics les meilleurs spectacles de théâtre jeunes publics, tant en provenance de la Communauté française qu'au niveau international.
2. Un Centre qui devient dramatique et chorégraphique pour affirmer et renforcer les activités « Danse à l'Ecole », tout en continuant à ouvrir sa programmation aux autres arts de la scène : arts du cirque, arts de la parole, musique et créations réunissant différentes disciplines.

3. Un Centre qui ouvre toutes grandes ses portes à la parole des jeunes, encourage au maximum leurs capacités naturelles de création, leur donne des outils et des clés de lecture pour aborder les œuvres contemporaines, favorise leur initiation artistique et stimule leur capacité de dialogue par des rencontres artistiques.

4. Un Centre qui s'ouvre à la création contemporaine en proposant aux compagnies des résidences d'artistes ou toute autre formule leur permettant d'aboutir à des créations avec l'exigence professionnelle de qualité artistique.

5. Un Centre qui élargit les horizons et décroïsonne les genres artistiques en proposant des cheminement esthétiques dans le domaine des arts plastiques, avec la présence d'expositions avant et après spectacle. Il s'agira également d'explorer les synergies possibles entre arts de la scène et arts plastiques par la création d'un studio à l'intérieur duquel il sera donné l'occasion aux artistes des arts de la scène et artistes des arts plastiques d'entrer « en dialogue » afin d'explorer les possibilités de proposer un « langage commun ».

6. Un centre qui renforce et élargit les partenariats avec les centres culturels locaux de la Région bruxelloise ainsi qu'avec toute autre structure bruxelloise, notamment issue de la Communauté flamande comme Bronks.

Ces perspectives se sont déjà concrétisées depuis quelques saisons, étape par étape, marquée d'un vif succès. Il faut maintenant amplifier cette démarche en continuant le développement de l'activité et en proposant de nouvelles orientations. Si la situation de Pierre de Lune, en décentralisation permanente, n'en permet pas une réelle concrétisation progressive et qualitative, il apparaît dès lors évident que ce projet ne pourra trouver sa pleine réalisation en dehors d'un lieu adapté à l'évolution de ces activités. L'implantation de Pierre de Lune dans un lieu unique permanent, spécifique et adapté à l'activité telle que décrite ci-dessus, apparaît comme la seule réponse appropriée au développement nécessaire et souhaité.

3.3. Discussion

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) remercie les deux orateurs pour leur brillant exposé. Pour sa part, il souhaiterait savoir si les deux asbl ont développé une politique d'accueil des jeunes en situation de handicap et/ou les écoles qui les scolarisent.

Il voudrait en savoir davantage aussi sur la formation des professeurs, en termes de programmes, d'heures de cours comme de nombre d'instituteurs

ou de professeurs concernés. Enfin, s'intéressant aux lieux à même de recevoir les spectacles de Pierre de Lune, il s'étonne de ce que le Botanique rechigne désormais à accueillir des spectacles théâtraux. Ce centre culturel n'est-il pas amené à remplir un certain nombre de missions qui l'oblige bien au delà de la musique ? Le Botanique ne pourrait-il être amené à redevenir le lieu d'accueil privilégié des spectacles de Pierre de Lune ?

M. Mohamed Daïf (PS) remercie MM. Deldime et Thomaes pour leur passion à défendre le théâtre. Faisant le constat de barrières psychologiques qui freineraient l'accès à la culture, et donc au théâtre, au sein de certaines populations défavorisées ou d'origine étrangère, il insiste sur le rôle fondamental joué par les écoles. L'école est aujourd'hui le lieu fondamental de promotion du théâtre.

Prenant acte du rôle fondamental joué par la Ville de Bruxelles, il s'interroge sur un éventuel financement de la Communauté française et l'accès aux spectacles de la Montagne magique aux élèves d'autres communes que celle de Bruxelles-Ville. Il voudrait, enfin, en savoir davantage sur les formations spécifiques pour les enseignants désirant initier leur élèves aux arts de la scène.

M. Roger Deldime entend, dans un premier temps, rassurer le dernier intervenant. Il l'assure de ce que la Montagne magique accueille tous les élèves bruxellois. L'accueil des élèves socio-culturellement défavorisés et/ou issus de l'immigration est même prioritaire. Il n'y a pas d'élitisme dans la politique culturelle de la Montagne magique. Il souligne par ailleurs les liens étroits qu'il a toujours entretenus avec le Maghreb pour avoir été chargé de cours notamment au Maroc et en Tunisie. Il en profite pour rappeler une remarque pleine d'humour d'un de ses amis originaire d'Afrique noire. Celui-ci lui avait demandé, non sans malice, ce qui avait bien pu motiver les Européens à segmenter le théâtre : en Afrique ne suffisait-il d'avoir un baobab pour amener tout un village, de l'âge de 3 à 90 ans, à venir écouter un griot. C'est la raison pour laquelle, le théâtre magique organise le weekend des séances familiales au succès immédiat. Des parents et grands-pères y accompagnent leurs (petits) enfants. Sur les 60.000 spectateurs annuels, 18.000 spectateurs viennent en famille avec un petit bémol, ces familles représentent d'abord la classe moyenne et celle des technocrates européens.

C'est bien par le biais des spectacles scolaires que sont touchés les publics scolaires les plus défavorisés. Il ne peut que déplorer le fait que les parents issus de ces milieux rechignent à fréquenter les arts de la scène. Est-ce une question d'argent ? Loin s'en faut. Ces mêmes parents n'hésitent pas à dépenser des sommes folles pour des spectacles de variétés ou

parcs d'attraction. Or, une place de théâtre revient à 7 € maximum. Les barrières sont bien davantage d'ordre culturel que pécuniaire. Il se rappelle que quand il était à l'université, il n'osait pas aller à la bibliothèque royale pour être issu d'un milieu modeste. L'Albertine est une immense bibliothèque avec un hall d'entrée en marbre et il a vraiment fallu l'y pousser.

Pour de nombreux des concitoyens, le théâtre apparaît encore élitiste. C'est bien cette image absurde qu'il faut briser. Il y travaille. Ainsi, en incluant dans ses festivals sur la parole des conteurs, issus notamment du Maghreb. Le conte est une manifestation culturelle propre à l'Afrique et au Maghreb, en particulier.

La Montagne magique accueille aussi un festival pour les tous petits. Il se rend bien compte qu'il faut semer le terrain le plus tôt possible, dès le niveau de la crèche. L'idée de démontrer qu'il existe des alternatives aux programmes de télévision, souvent d'une rare médiocrité. Ces enfants, qui ne sont pas encore « pollués » par l'audiovisuel s'avèrent très ouverts aux spectacles vivants. Il en veut pour preuve le succès rencontré par une chanteuse lyrique de l'opéra de la Monnaie. Les parents sont stupéfaits par l'accueil réservé que leurs petits réservent à des airs de chant contemporain. Cinq minutes suffisent à les subjuguier. A croire qu'il s'agirait moins d'éduquer les jeunes que leur parents.

Cette nécessité de s'intéresser aussi aux adultes expliquent les raisons pour lesquelles le théâtre a beaucoup investi dans la formation des enseignants. Chaque année, ils sont ainsi près de 1.000 enseignants à suivre les formations prodiguées par son centre d'art dramatique. Dans la mesure où ces séances de formation, de perfectionnement, d'initiation sont organisées en plein jour, il va sans dire que leur fréquentation dépend de la bonne volonté des pouvoirs organisateurs.

Mais il y a aussi des formations qui se donnent le soir et le week-end pour les enseignants et les parents les plus motivés. La Montagne magique organise ainsi annuellement quelques 50 modules de formations de durée variable, entre 30 et 100 heures, de l'initiation la plus basique jusqu'à une spécialisation, ce qui demande un sérieux investissement. La Montagne magique n'est pas considérée par hasard par de nombreuses structures publiques comme le lieu de référence en matière de formation culturelle des enseignants. Ce combat mérite d'être poursuivi.

M. Deldime se réjouit de ce que la Montagne magique ait réussi à fidéliser son public. Lorsqu'un spectacle est complet (et cela est malheureusement souvent le cas), son public accepte sans aucun problème à se reporter sur un spectacle alternatif. Leurs spectateurs ne doutent, pas un seul instant, de la qualité des spec-

tacles proposés, bref qu'ils peuvent venir au théâtre les yeux fermés. En cela, la qualité apparaît comme le facteur essentiel. Ce n'est pas parce que des enfants sont issus de milieux culturellement ou économiquement défavorisés qu'il faille leur proposer n'importe quoi comme ça se pratique encore en d'autres lieux. Ces enfants-là ont droit aussi à la qualité.

L'orateur rappelle ensuite qu'il est bien l'occupant exclusif d'un lieu, certes entièrement rénové, mais qui évidemment coûte cher. Ce lieu, il faut l'entretenir, le chauffer, l'éclairer. Ce lieu nécessite aussi des réparations, le remplacement de matériel. Il est évident que tous ces frais posent problème pour des institutions culturelles, par définition, financièrement fragiles. Il déplore le fait que les pouvoirs publics belges n'accordent pas assez d'importance à la culture. Il est vrai qu'en Belgique la culture n'est pas une matière obligatoire. La grande force de la France est que la culture est une matière obligatoire et ce, dans toutes les communes française même les plus minuscules.

Il souligne, ensuite, que le public handicapé est plutôt bien accueilli dans la mesure où le théâtre est équipé pour les recevoir. Tout a été prévu au moment de la rénovation. Le théâtre pourrait en faire davantage mais cela demanderait des investissements énormes.

En conclusion, M. Deldime souhaiterait souligner la précarité d'institution comme la sienne. Le succès de la Montagne magique est dû en grande partie à l'abnégation de ses administrateurs et de son personnel. Ses collaborateurs ne comptent pas leurs heures mais qu'en sera-t-il demain ? La Montagne magique aura-t-elle toujours cette capacité à attirer des collaborateurs non seulement motivés et compétents mais acceptant un salaire moindre que la moyenne ? Il en doute dans le climat d'individualisme qui semble caractériser la société actuelle. Énormément de jeunes postulent à la Montagne magique mais disparaissent dès l'annonce du salaire. Il faut savoir, en effet, que les salaires dans le secteur culturel sont moindres que dans les autres secteurs. Les pouvoirs publics ne doivent plus trop tabler sur l'abnégation et l'enthousiasme qui furent celle de la génération des fondateurs.

M. Jacques Thomaes confirme que Pierre de Lune accueille dans ses spectacles de nombreuses personnes handicapées. Toutes les écoles spécialisées sont d'ailleurs contactées en début de saison. La fréquentation des handicapés est évidemment fonction des différents lieux qui accueillent ses spectacles, s'ils sont ou non équipés pour les recevoir. Il rappelle que Pierre de Lune n'a pas de lieu propre, ni même privilégié. Il déplore de ce que le Botanique tient le théâtre jeune public pour quantité négligeable. S'il ne tenait qu'à ses administrateurs, les derniers

3,5 jours annuels dévolus aux spectacles de Pierre de Lune seraient carrément supprimés.

Il s'interroge sur l'évolution du Botanique qui se devait d'être à l'origine la vitrine de la production artistique de la Communauté française Wallonie Bruxelles; d'où son titre ronflant et officiel de Centre culturel de la Communauté française. A ses yeux, il n'en est plus rien aujourd'hui pour accueillir désormais à 90 % de la production musicale principalement d'origine anglo-saxonne.

Au niveau du théâtre, le Botanique accueille toujours l'un ou l'autre spectacle; ainsi par exemple Marion tous les lundis ou encore entrevues, la première semaine de février. La réalité est que le Botanique n'investit plus sur fond propre dans le théâtre. Le Centre culturel comptait pourtant à l'origine des conseillers musiques, théâtre, danse, cinéma et arts plastiques.

Pour sa part, il souhaiterait que Pierre de Lune retrouve sa place au sein du Botanique. Cela pourrait être le cas si l'on en croit les déclarations de la ministre en charge de la Culture au sein de la Communauté française. Tout dépendra du nouveau contrat programme, actuellement en préparation. Il ne peut qu'attendre.

De toutes les manières Pierre de Lune, faute d'un lieu qui lui est propre, ne fonctionnera jamais comme le Théâtre de la Montagne magique. Il devra toujours travailler avec des lieux, des plateaux et pour des publics différents. La programmation se fait annuellement à l'occasion des rencontres de Huy. Trente spectacles y sont programmés. Il lui revient de décider dans la semaine lesquels choisir, à quelles dates et lieux. La programmation tient du casse-tête chinois ! La rencontre avec le public passe forcément par le partenariat avec les salles de spectacles et centres culturels partenaires qui, faut-il s'en douter, ne sont pas tous animés des mêmes intentions ou de la même motivation.

Pierre de Lune ne rencontre pas moins son public. Non sans succès. Ses spectacles touchent près de 400 écoles en Région bruxelloise. Il rappelle que Pierre de Lune a été créé pour répondre à la difficulté des jeunes à fréquenter les lieux culturels. L'idée est de les habituer au théâtre, à travers l'école, dès leur plus jeune âge. Avec Pierre de Lune, le théâtre va à l'École. Faire fréquenter le théâtre par les élèves est aussi un acte culturel en soi et un acte d'émancipation.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) aurait voulu avoir des précisions supplémentaires sur le contenu des formations ainsi que sur les types d'écoles et les classes d'âges qui sont associés aux spectacles. Il vou-

draît savoir si le public touché se situe dans les moins de 12 ans ou plutôt sur les 12 et 18 ans.

M. Roger Deldime rappelle que la Montagne magique organise près de 50 modules de formation artistiques par an. Ce sont des formations pratiques et spécifiques. Ici, ce sera l'initiation au théâtre d'objet, là au théâtre d'ombre. Dans un autre cas, ce sera l'expression corporelle, l'écriture dramatique, la mise en scène. Ces modules peuvent varier entre 30 et 100 heures. Pour ceux qui franchissent le pas, le défi à relever n'est pas aussi évident qu'on pourrait le croire. Nombre d'enseignants ne vont plus au théâtre, au concert. Au niveau du citoyen enseignant, il y a encore beaucoup de boulot à faire.

Tout était différent il y a près de 40 ans, au tout début du mouvement. A cette époque là, il y avait une association pour toute la Belgique francophone qui favorisait le théâtre. Cette association parvenait à faire participer les écoles partenaires à trois ou quatre spectacles l'an. Là, où il y avait une bonne motivation et un bon relais, on pouvait conclure que durant les six années d'école primaire, les élèves avaient vu entre 20 et 24 spectacles.

Maintenant, il pense que les enseignants qui n'ont plus guère de temps à consacrer à la culture se laissent par trop souvent piégés par des spectacles de mauvaise qualité. Trop de vendeurs de féeries viennent à l'école faire un peu de jonglerie et de prestidigitation, etc. Il faut pas prendre de bus, il ne faut pas se déplacer, ils bradent les prix pour 50 ou 100 euros. Donc là, il y a une concurrence de très mauvaise qualité. Là aussi, exception faite pour la Ville de Bruxelles, il faut constater qu'il y a 15 ans, des écoles venaient trois ou quatre fois par an, et maintenant elles ne viennent plus que 2 ou 1 fois. C'est un questionnement mais c'est aussi l'évolution économico-sociétale qui l'explique et ce, quand bien même les prix des spectacles restent bas.

Il rappelle aux commissaires présents que chaque spectacle, même rempli à 100 %, est par définition déficitaire. Paradoxalement, l'augmentation du nombre de spectacles creuse le déficit. C'est pour cela que le secteur a besoin d'être soutenu par les pouvoirs publics. S'il fallait répercuter sur le billet d'entrée le coût réel de n'importe quel spectacle – coût qui engloberait le lieu avec sa salle, son entretien, l'éclairage, le chauffage, le personnel d'accueil, etc. –, on arriverait à un montant situé 30 à 40 €. Tout cela en pure illusion. Plus personne, en effet, n'est prêt à payer 30 € pour un spectacle théâtral jeunes publics. Ce refus de considérer la culture à son juste prix lui semble d'autant sidérant que ces mêmes personnes qui rechignent à payer 30 € une place de théâtre s'avèrent, par ailleurs, tout-à-fait prêts à verser le double, voire

le triple pour un spectacle de variétés à Forest national de style Chantal Goya.

La Montagne magique tout comme Pierre de Lune sont ainsi condamnés à pratiquer une politique de prix démocratiques. Cela signifie naturellement que leur survie passe par des subventions des pouvoirs publics pour compenser le manque à gagner. La Montagne magique ne fait pas du show-business ou du cinéma où il suffit d'une bobine et d'un projectionniste pour faire un spectacle, reproductible à l'envi. Le théâtre jeune public appartient à la catégorie des arts du spectacle vivant.

M. Jacques Thomaes confirme que plus Pierre de Lune travaille, plus il perd de l'argent.

M. Roger Deldime confirme que son théâtre accueille les élèves de l'enseignement général comme de l'enseignement technique et professionnel. La Montagne magique est totalement ouvert. Le théâtre pourrait sans doute s'ouvrir davantage aux handicapés mais cela nécessiterait des investissements communaux qu'il juge pour l'instant totalement irréaliste. Il ne va pas accabler la Ville de Bruxelles qui a eu cette lumineuse idée de lancer le projet. Il faut faire preuve de réalisme. On peut toujours faire mieux. L'essentiel est d'avoir réussi à ouvrir à Bruxelles un espace théâtral de qualité.

La sortie théâtrale, hors les murs de l'école, lui apparaît essentielle. Il faut apprendre aux jeunes comme à leur parent de fréquenter les espaces culturels. Quant aux enseignants motivés, il reconnaît qu'ils arrivent à faire des miracles. Après avoir convaincu leur directeur d'école, ils sont encore parvenus à persuader des enfants issus de familles défavorisées à apporter 5 € pour le théâtre qu'ils rejoindront à pied, en métro ou en bus. Ils parviennent à convaincre leur directeur.

A ses yeux, il faut éviter de tomber dans le piège du classicisme désuet. Les enfants sont des enfants d'aujourd'hui à qui il faut montrer des choses d'aujourd'hui, suffisamment riches qui parfois s'alimentent aux choses du passé. Le génie des aèdes grecs étaient vraiment prémonitoire mais si on présentait les grandes tragédies grecques et romaines comme on les présentait il y a deux mille ans, ça ferait fuir le monde. Il faut trouver des formes contemporaines, qui apportent quelque chose, quitte à déstabiliser quelquefois les enfants. Le théâtre est fait pour déstabiliser. Il faut absolument éviter le consensus mou. Il y a assez de spectacles médiocres. M. Deldime ne croit pas se tromper dans ses choix personnels et contemporains; ses spectacles étant presque toujours complets.

Il tient encore à rappeler que le théâtre pour adultes, dont les salles apparaissent assurément moins comblées que les siennes, reçoit plus de subventions que le théâtre jeune public.

M. Jacques Thomaes répond à la question des tranches d'âge. En théorie, le théâtre jeune public s'adresse à un public âgé entre 3-16, c'est-à-dire de la première maternelle à la troisième année de l'enseignement secondaire. Il existe des spectacles par tranche d'âge, pour les 3 à 6 ans, les 6 à 8 ans, les 8 à 12 ans et, enfin les 12 à 15 ans. Il faut savoir que la demande la plus forte provient des plus petits et que c'est malheureusement dans cette tranche d'âge que les spectacles sont de moins bonne qualité. Les auteurs privilégient les spectacles pour les 9-15 ans qui constituent de fait la part majeure des spectacles proposés par Pierre de Lune.

A ce propos, il rappelle que Pierre de Lune travaille aussi bien avec des classes de l'enseignement général que du technique ou du professionnel. Il n'en reste pas moins que les enseignants du professionnel ont bien moins de facilités à mobiliser leur classe. Les plages horaires ne correspondent pas toujours avec les cours de français. Les spectacles proposés sont souvent innovants. Ils peuvent même parfois être mal reçus.

Une adaptation contemporaine de Roméo et Juliette, également présentée à la Montagne magique, a suscité ainsi des réactions assez vives auprès d'enseignants manifestement peu préparés; certains étant professeurs de religion. Il s'est retrouvé ainsi au téléphone avec un directeur d'école qui l'a traité de pédophile, de pervers. Même si cela arrive très rarement, certains spectacles sont très mal reçus. Il faut toujours arriver à accompagner tant les élèves que leurs enseignants.

M. Roger Deldime précise que la Montagne magique organise aussi depuis près de 10 ans des spectacles pour les 6 mois à 3 ans. La Montagne magique organise même un festival récurrent intitulé fort à propos « l'Art et les tout petits ». Il confirme qu'il existe trop peu de bons spectacles pour les tous petits. La production belge étant insuffisante, il fait souvent appel à des spectacles venant de l'étranger. Évidemment, ces spectacles sont encore plus coûteux que les autres pour ajouter des frais d'hôtels, de déplacement, de catering supplémentaires. Gérer la programmation en bon père de famille est un art de plus en plus difficile.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) voudrait d'abord féliciter M. Deldime pour son travail magnifique à la tête de la Montagne magique. Sa réputation est non seulement bien installée mais surtout bien

justifiée. Elle se réjouit aussi de l'excellence du travail accompli par Pierre de Lune.

Pour sa part, elle s'intéresse au cadre des deux associations : combien de personnes emploient-elles respectivement et sous quel statut ? Elle s'interroge enfin sur le meilleur moyen de faire aimer le théâtre aux jeunes : faut-il leur amener les spectacles à l'école ou plutôt les amener in situ aux théâtres ? Pour sa part, elle estime préférable de les conduire hors des murs de l'école pour leur faire découvrir ce lieu magique qu'est la salle de théâtre. S'agissant des aides publiques, elle voudrait en connaître la juste répartition.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) remercie vivement les deux intervenants. Il profite de l'occasion pour souligner que la Région bruxelloise a bien de la chance d'avoir deux directeurs de théâtre aussi efficaces que dévoués. Tout essentiel qu'il soit, l'argent ne suffit pas à expliquer les raisons de l'incroyable succès du théâtre jeunes publics bruxellois.

Ce succès on le doit à son personnel qui ne compte ni ses heures, ni ses peines. Il ne saurait être question de faire tourner de telles machines sans un engagement total. Qu'en sera-t-il une fois cette génération partie à la retraite ? Tout cela ne risquerait-il pas de s'arrêter, compte-tenu de la faiblesse des subventions publiques ? A ses yeux, les politiques n'ont pas assez conscience de l'importance fondamentale de ce secteur. L'ensemble des pouvoirs publics concernés devrait agir, au plus vite et de concert, pour assurer sa pérennisation.

En ce qui le concerne, il estime que la Commission communautaire française pourrait jouer un rôle moteur. Il se demande ce qu'en pensent les deux orateurs. Enfin, s'agissant des 60.000 jeunes fréquentant le théâtre de la Montagne magique, il voudrait connaître la part respective des jeunes issus de Bruxelles-villes et des 18 autres communes bruxelloises.

Après avoir remercié à son tour les deux intervenants, **Mme Caroline Désir (PS)** souhaite rebondir sur l'une des remarques de M. Deldime. A le croire, l'offre à destination du jeune public serait certes pléthorique mais de qualité très inégale, sans véritable hiérarchie. Elle se demande dès lors comment aider les parents et les enseignants à faire en quelque sorte le tri. Si la question paraît moins préoccupante pour les enseignants qui bénéficient d'un accompagnement et/ou de formations de qualité, elle l'est bien davantage pour les parents, surtout issus des classes les plus défavorisées.

Souhaitant ensuite revenir sur un plan plus institutionnel, elle leur demande aussi s'ils ont des attentes particulières vis à vis de la Commission communau-

taire française, comme institution et/ou dans le cadre d'un plan culturel bruxellois

S'agissant de la Commission communautaire française, **M. Roger Deldime** précise que celle-ci n'accorde aucune subvention de fonctionnement. Il ne pourrait déjà que se féliciter si la Commission communautaire française reconnaissait la Montagne magique comme structure permanente d'accueil scolaire.

Pour bien se faire comprendre, M. Deldime évoque le cas de la Grande Bretagne. Dans ce pays souvent qualifié d'ultralibéral, une institution comme la Montagne magique se verrait financée « à perpétuité ». Une fois l'excellence d'un organisme reconnu, les financements sont acquis pour une assez longue période. Évidemment ce contrat de confiance est assorti d'un certain nombre de garde-fous d'ordre administratif ou budgétaire. Ce n'est absolument pas le cas avec la Communauté française qui oblige, mêmes les institutions les plus reconnues, à devoir agir comme si elles venaient juste de se créer. C'est ainsi que le petit Deldime est amené à devoir encore et toujours constituer des dossiers complets pour espérer pouvoir continuer à bénéficier des aides de la Communauté française. Ce manque de confiance le sidère. Ce qui est sûr est qu'en Angleterre la répartition des fonds entre le ministère et la culture est bien différente qu'en Belgique. Le fait que le ministère anglais de la culture compte 10 fois de fonctionnaires doit en partie l'expliquer. A ses yeux, il y a trop de fonctionnaires dans les services de la Communauté française. Beaucoup trop. Il tient à préciser qu'il n'a rien contre le politique en général. Bien au contraire. Il se félicite de l'appui, jamais démenti, des différents échevins à la Culture de la Ville de Bruxelles. Tous lui ont accordé leur totale confiance et lui ont assuré une totale indépendance. Il assure n'avoir jamais subi la moindre pression ou contrainte politique.

Pour M. Deldime, si cela continue comme ça, les pouvoirs publics vont finir par avoir la peau des associations comme la sienne parce qu'elles ne pourront que baisser les bras. Il ne peut donc que souscrire aux craintes de M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). Que restera-t-il du tissu associatif bruxellois une fois la génération de mai 68 disparue ? La relève fera-t-elle montre d'un même idéalisme ?

L'orateur précise ensuite que la Montagne magique emploie 7 permanents et demi, dont un temps plein bénévole qui n'est autre que lui-même. Si demain il se trouvait victime d'un infarctus, il faudrait trouver d'urgence entre 50 et 60,000 € pour le remplacer. Qui accepterait après lui de reprendre cet apostolat ?

A ses yeux, la solution passe par une pérennisation des subventions au fonctionnement comme aux pro-

jets. Pourquoi faut-il toujours être dans la position du mendiants quand il s'agit de demander des subsides pour un festival qui rencontre son public depuis plus de dix ans ? Préparer un dossier de subventionnement pour un projet, si petit soit-il, demande un investissement considérable et ce, en termes de temps comme en moyen humain. Pourquoi ne pas en dispenser les associations telles la Montagne magique ou encore Pierre de lune, qui ont su démontrer, dans la durée, de leur sérieux et de leur efficacité sur le terrain ?

L'orateur dit regretter, ensuite, que l'enfant n'est plus la priorité des pouvoirs publics. Il l'est pour les sociétés de marketing en tant que consommateur de biens et de marchandises. Il ne l'est pas en terme qu'être de culture. Pourtant, tout doit être fait pour le préserver, le protéger, c'est-à-dire le transformer en sujet critique, constructif, citoyen.

Le théâtre à bien sûr, ici, un rôle fondamental à jouer. Tout doit être fait pour encourager les jeunes à fréquenter, si possible dès la maternelle, les salles de théâtres. Le fait d'aller au théâtre lui paraît important. L'idée de sortie culturelle lui paraît fondamentale. Il n'y a pas lieu pour autant de négliger le théâtre scolaire. Dans les écoles, le théâtre favorise et accompagne le développement d'ateliers et si ces ateliers débouchent sur des spectacles d'enfants, ils se donnera évidemment au sein même de l'école, le plus souvent au mois de juin. Les enfants auront droit au plateau, à la technique, aux lumières, à la sonorisation et aux techniciens. Ils transiteront par la scène. Tout cela fait partie d'une motivation. Il y a aussi ce côté humain. Le théâtre est encore un de ces rares lieux de convivialité, d'humanité, de relations personnelles dans un monde technologique à outrance.

Le public de la Montagne magique est composé pour plus de la moitié de jeunes de la Ville de Bruxelles; le reste provient des 18 autres communes de la Région de Bruxelles-capitale. Pour sa part, il tient de la responsabilité de la presse, le fait que certaines écoles accueillent ou emmènent leurs élèves voir des spectacles de très faible qualité. Les journalistes semblent, en effet, avoir abandonné tout esprit critique. Tous les spectacles se valent désormais. Heureusement, il y a de moins en moins de gens qui lisent les journaux et quand ils les lisent, ils oublient les pages culturelles pour ne lire que les articles relatifs au sport et à la politique politicienne.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite des précisions quant au personnel et au financement.

M. Roger Deldime précise que le directeur général et le président de la Montagne magique sont bénévoles. L'association rémunère un équivalent de 6,5 temps pleins, parmi lesquels deux quarts-temps. C'est très peu compte-tenu des tâches à mener, de la

programmation au nettoyage du théâtre, en passant par la trésorerie qui est faire en interne. Cette situation oblige à la polyvalence, à la multifonction.

Il rappelle que les salaires sont à la charge exclusive de la Ville de Bruxelles. Si la Communauté française Wallonie-Bruxelles n'intervient pas financièrement, la Commission communautaire française, en revanche, soutient l'association sur des projets spécifiques. Les frais de chauffage, de fonctionnement et d'entretien, etc. du bâtiment sont financés sur les recettes propres. Dans la globalité de son budget, il prévoit des frais de chauffage, d'électricité, d'entretien. C'est effectivement toujours très serré. Ainsi, la note de chauffage de cet hiver particulièrement froid a dépassé les prévisions. Il espère pouvoir récupérer dans un autre tiroir de quoi payer le surcroît. Il précise, à son crédit, qu'il n'a jamais mis la Ville de Bruxelles devant le fait accompli d'un déficit.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) s'étonne de la l'absence de tout financement de la Communauté française.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime qu'il serait temps de penser pour la culture en terme de subventions pluriannuelles, comme cela se fait dans d'autres secteurs. Il songe aux associations actives dans le secteur environnemental. Il faudrait garantir aux associations qui ont fait leur preuve, comme c'est le cas pour la Montagne magique, des financements garantis sur le long terme. Il s'agirait de leur confiance.

M. Jacques Thomaes précise que Pierre de Lune emploie quant à lui 7,5 permanents mais pas de bénévoles. Son principal souci est de compter d'avoir parmi ces 7,5 personnes, 5 personnes ACS. Ce n'est pas le statut qui pose problème mais bien son mode de fonctionnement. Le système oblige à l'emploi de personnes, le plus souvent, sans qualification. Sa secrétaire n'a pas son diplôme d'études primaires, le régisseur est un ouvrier sans qualification. Un régisseur devrait avoir un minimum un d'études secondaires inférieures. Tous ses ACS sont sous diplômés par rapport à la qualification.

Au niveau institutionnel, Pierre de Lune est à la fois subventionné par la Communauté française Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française. En gros, la subvention de la Communauté française sert aux frais de fonctionnement et les subventions de la Commission communautaire française sert à financer les projets, à payer le déficit artistique, l'initiation artistique.

La subvention de la Commission communautaire française est récurrente pour concerner l'animation-culture. En ce qui concerne l'âge du public, 30 % des jeunes spectateurs proviennent de la maternelle,

60 % du primaire et 10 % du secondaire inférieure. Les spectacles se déroulent toujours à l'extérieur, ici dans un centre culturel, là dans un établissement scolaire.

En ce qui concerne ses attentes par rapport à la Commission communautaire française, il partage entièrement l'avis de M. Deldime. L'idée est de casser les barrières administratives. Il constate qu'à la Commission communautaire française, l'administration réagit favorablement à l'idée de partenariat au long terme. Il en est de même en ce qui concerne les projets subventionnés par la Communauté française dans le cadre de l'initiation artistique. Ces projets sont régis dans le cadre d'un contrat programme de cinq ans, assorti d'un contrat de confiance et d'une évaluation annuelle.

M. Roger Deldime se félicite de l'appui jamais démenti de la Ville de Bruxelles. Dès la départ, il avait été convenu que pour créer ce lieu, qui fonctionne aujourd'hui à merveille, il fallait des subventions permettant de payer de vrais salaires. Et c'est sa vraie fierté. Il n'a pas d'ACS à la Montagne magique et il n'en voudra jamais. La Ville de Bruxelles, qui est à l'origine du projet, a su assumer budgétairement son choix. Tout en reconnaissant que de nombreux lieux culturels de la Communauté française de Belgique fermeraient leur porte sans l'apport d'ACS – ceux-ci ne coûtant rien à l'employeur –, il estime qu'il est toujours préférable de créer de vrais emplois culturels. La culture ne se brade pas.

Le président remercie les deux intervenants tout à la fois pour leur enthousiasme et franc-parler. Il se félicite de l'absence de toute langue de bois.

M. Roger Deldime se réjouit de vivre encore en démocratie, bref d'avoir pu présenter ses projets et aspirations dans une enceinte démocratique.

4. Réunion du 23 mai 2011

4.1. Auditions de Mme Annick Xrhouet, directrice administrative et financière, et de Mme Emmanuelle Dejaiffe, directrice communication des Halles de Schaerbeek

Les Halles – Proximité-Monde

Dans un premier temps, Mme Xrhouet insiste sur la caractère singulier des Halles. Dans le paysage culturel et artistique bruxellois, Les Halles sont un lieu différent, indépendant et impertinent, qui se distingue par l'espace sans équivalent de la Grande Halle, structure de verre et de métal datant du 19^{ème} siècle.

La « géographie » ainsi que l'histoire des Halles invitent à l'in-disciplinarité. Ici, la danse frôle la non-danse; le cirque d'auteur touche à la performance; le live art et la performance se frottent aux arts visuels et débordent sur l'espace public; et l'image est présente sous de multiples formes. Loin d'inviter à une « consommation culturelle » pure et simple, une attention particulière est portée à l'accueil et à l'accompagnement des publics à travers rencontres et dialogues. Aux Halles, les propositions artistiques trouvent de nombreux prolongements réflexifs et critiques.

L'engagement qui a marqué l'histoire du lieu reste au cœur du projet, au croisement de l'art et du politique, dans un quartier reflet d'un « petit bout » du monde, mixte et métissé. Dans l'exploration de contextes spécifiques (qu'il s'agisse de la Palestine, du Moyen-Orient ou du pourtour méditerranéen ...) se dégagent des communautés d'idées et de pensées qui dépassent la question des territoires. A travers l'invitation d'artistes, d'intellectuels et d'écrivains penseurs internationaux, Les Halles sont une caisse de résonance pour la ville, le quartier, l'Europe et le monde.

Bruxelles – Ville Capitale : nécessité de développer des démarches artistiques européennes et internationales.

Mme Xhrouet positionne, ensuite, les Halles dans ses différentes dimensions, locales et internationales. Dès l'origine, en effet, Les Halles se sont positionnées comme partenaires au niveau régional ou communautaire. Très tôt dans leur histoire, elles ont privilégié la dimension européenne dans la dynamique de réseaux puis dans la programmation. Les Halles sont ainsi membres fondatrices de l'Informal European Theatre Meeting, de TransEuropeHalles, du Forum des réseaux culturels européens, du Forum européen pour les Arts et le Patrimoine, du réseau informel des programmeurs cirque européen. Cette participation aux réseaux axés à l'origine sur le partage d'expériences professionnelles (reconversion de friches, médiation des publics, collaborations) s'oriente aujourd'hui vers la programmation d'artistes novateurs.

Actuellement trois projets du Programme Culture nous relient à des partenaires, lieux et festivals aux quatre coins de l'Europe : A SPACE FOR LIVE ART dont les Halles sont le chef de file, révèle la performance dans toute sa diversité; TEMPS D'IMAGES lie scènes et images; et OPEN LATITUDES, explore les formes hybrides au départ de la danse.

Mais les Halles jouent également un rôle fondateur de nouveaux réseaux à Bruxelles. Elles ont été cofondatrices avec une dizaine d'autres institutions et lieux culturels du Réseau des Arts à Bruxelles ainsi que du projet BRXLBRAVO, Fête des Arts.

Ces mises en réseaux sont exemplaires, le dynamisme exceptionnel de la vie culturelle bruxelloise l'est également, néanmoins la fracture entre les institutions internationales ou européennes et la ville-capitale qui les accueille reste importante. On constate un déficit réel en ce qui concerne l'image véhiculée par notre capitale et également quant à l'implication de cette population internationale dans notre vie culturelle quotidienne.

En sa qualité de ville interculturelle, la pratique culturelle à Bruxelles se doit de s'interroger sur le monde contemporain.

Mme Dejaiffe insiste sur la dimension internationale des Halles. Dès avant que l'actualité ne devienne brûlante dans cette partie du monde, elle insiste sur le fait que les Halles se sont engagées dans une invitation constante aux « mondes arabes » : avec le nouveau cycle de littérature Mondes arabes, initié en septembre dernier, qui invite les auteurs majeurs du Liban, d'Egypte, d'Irak, de Syrie et d'ailleurs; dans la collaboration soutenue avec le festival nomade Moussem qui invite les artistes contemporains du Maghreb et du Machrek; par le festival Temps d'Images ouvert depuis trois ans aux pratiques artistiques les plus innovatrices de la région, entre scènes et images; mais aussi dans les vastes projets hors-les-murs à propos de la Palestine, rappelons Masarat en 2008, de Beyrouth en 2010 et du Maroc qui s'annonce pour 2012.

Ces projets ont pour ambition de valoriser les créations culturelles contemporaines dans ces pays dans un regard croisé avec la réalité des populations arrivées en Belgique il y a plus de cinquante ans. Les Halles entendent donc également créer une dialectique entre l'« ici » et le « là-bas » au travers des pratiques artistiques existantes ou à créer.

Bruxelles interculturelle pose également la question des publics.

Mme Xhrouet insiste, de son côté, sur le fait que l'ouverture sur le local n'est absolument pas oubliée. Que du contraire. En rupture avec la consommation culturelle pure et simple, une attention particulière est, en effet, donnée à l'accueil et à l'accompagnement des publics (rencontres, dialogues et projets). Depuis deux saisons, par ailleurs, un travail de médiation plus approfondi s'oriente vers des publics très ciblés : écoles primaires et secondaires, écoles supérieures artistiques et universités, associations, le(s) quartier(s) voisin(s), les publics sociaux économiquement fragilisés.

Les objectifs des Halles à cet égard sont clairs :

Faciliter la découverte d'un lieu culturel pour ces publics à travers des visites du lieu (« premiers pas »)

Faciliter l'accès au spectacle en proposant un accompagnement et un accueil adapté.

Développer et réfléchir au travail de médiation à travers différents réseaux (RAB – groupe de travail sur la question des publics, partenariat Article 27, rencontres proactives d'associations).

Par ailleurs, le grand écart de notre programmation (entre le Cirque et l'engagement) permet aux Halles d'aborder tant un public extrêmement pointu via par exemple la performance, qu'un public plus frileux ou même un « non-public », apprivoisé par ses propositions de cirque.

Prise de conscience locale, inscription dans la réalité urbaine

Mme Emmanuelle Dejaiffe revient sur l'ouverture des Halles. Sa programmation est aussi locale. Elle rappelle que, soucieuses de relier le lieu à son environnement immédiat, les Halles développent depuis bientôt cinq ans trois projets de proximité au niveau local et régional. A travers diverses pratiques artistiques, VOISINS relie Les Halles à leur quartier et aux populations voisines.

Dès ses débuts, par la fête artistique de quartier SUPERVOISINS, ce projet de quartier a également existé à l'échelle de la ville : nombreux sont en effet les publics bruxellois qui viennent de partout en spectateurs actifs de notre grande fête de quartier mi juin. Au cours du temps, VOISINS s'est vu complété par deux autres projets de quartier menés en parallèle : Le Petit Cirque pour et avec les enfants d'une école primaire de Schaerbeek, et 100 Ados, pour et avec des adolescents de Schaerbeek et d'Uccle

Le Président M. Vincent Lurquin remercie les deux oratrices et donne la parole à M. Rival Capone, artiste Hip Hop.

4.2. Audition de M. Rival Capone, artiste Hip Hop

Malgré son jeune âge (37 ans), M. Capone se présente comme un vétéran de la scène Hip Hop bruxelloise. Il a, en effet, déjà plus de 20 ans de carrière. Il est le co-fondateur de « Souterrain production » qu'il présente tout à la fois comme un label, un organisme de médiateur culturel et une organisation d'événements qui travaille au local comme à l'international, de la Suisse au Sénégal. Sa société de production a édité, en 1996, la première compilation de RAP 100 % belge et indépendante. Elle a été aussi à la base de l'organisation du premier grand événement Hip Hop de Belgique.

A force de travail, il reconnaît s'être désormais créé un solide réseau médiatique et politique qui lui assure une certaine notoriété en Belgique comme à l'étranger. Sa réussite, il la doit au fait qu'il est aujourd'hui pleinement l'acteur de sa propre vie. Il entend faire et agir plutôt que subir ou attendre. Cela ne l'empêche nullement de chercher des soutiens. L'orateur déplore, en effet, le trop faible intérêt porté à la culture Hip Hop belge. Il regrette que cette culture ne soit pas davantage soutenue par les pouvoirs publics. Comment accepter que Bruxelles n'accueille aucun lieu dédié exclusivement à la culture Hip Hop ? Son souhait le plus cher serait de voir la création à Bruxelles d'une maison de la culture Hip Hop qu'il souhaiterait pour sa part bilingue. A ses yeux, en effet, cette discipline ne connaît aucune frontière ou préjugé. Les artistes RAP entendent créer des passerelles. Il en veut pour preuve le fait qu'il a appris le néerlandais. L'orateur insiste, enfin, sur les effets curatifs du Hip Hop. Cette discipline artistique l'a littéralement sauvé de la rue. Il ne saurait être question de la négliger. Elle est un formidable vecteur d'intégration sociale.

4.3. Discussion

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) remercie les orateurs pour leur exposé. Il se félicite de manière générale de la qualité des auditions qui arrivent à leur fin. Il en profite pour rappeler l'objectif des auditions : compléter la réflexion entamée par le Plan Culturel pour Bruxelles.

A ses yeux, en effet, sans songer le moins du monde à le critiquer, il estime qu'il se devait d'être complété pour intégrer notamment d'autres aspects de la culture bruxelloise, sans doute négligés, comme le Hip Hop. Pour le député, en effet, le Hip Hop constitue une véritable culture en soi avec des disciplines aussi variées que la musique, la danse, le slam, le graf, le deejaying, la beatbox et beaucoup d'autres disciplines annexes plus récentes.

L'orateur s'intéresse aux liens du collectif de Rival Capone avec les différentes scènes culturelles bruxelloises, notamment avec le KVS qui accueille les concerts Hip Hop.

Il lui demande, ensuite, s'il existe des lieux qui privilégient les différentes disciplines Hip Hop. Pour sa part, il n'estime pas normal que cette culture soit encore sous les radars des politiques. Il en veut pour preuve le fait que M. Capone soit bien davantage connu et apprécié à l'étranger que dans son propre pays. Il interroge enfin l'orateur sur ses attentes particulières vis à vis des pouvoirs publics.

Après avoir souligné en quoi Bruxelles peut être fier des Halles de Schaerbeek, un haut lieu de créa-

tion artistique s'il en est, le député s'interroge sur son apparent déficit d'image auprès des Bruxellois. Il se demande comment rapprocher les différents publics bruxellois, et en particulier ceux issus de l'immigration, de ce lieu d'excellence. L'une des solutions ne serait-elle pas d'inviter davantage d'artistes locaux, c'est-à-dire d'ici et de maintenant et tout particulièrement d'origine immigrée ? Précisément, il se demande s'il ne faudrait pas intégrer davantage de concerts Hip Hop dans la programmation des Halles.

Revenant sur l'exposé de M. Rival, il ne peut que soutenir son idée de doter Bruxelles d'un lieu dédié exclusivement à la culture Hip Hop. Ce lieu renforcerait Bruxelles en termes culturel, économique mais aussi de cohésion sociale. A cet égard, les néerlandophones semblent avoir une longueur d'avance. Il rappelle que tant le KVS que le Kaaaitheater ont largement ouvert leurs portes au hip hop.

M. Ahmed El Ktibi (PS) se félicite également de la haute qualité de la programmation des Halles de Schaerbeek. Celles-ci, à l'instar du Centre culturel Jacques Franck ou encore de la Maison des cultures de Molenbeek, n'hésitent jamais à sortir des sentiers battus. La culture étant une nourriture essentielle, nécessaire même à la pratique démocratique, l'orateur s'interroge sur les moyens qui permettraient d'ouvrir ces lieux et centres culturels d'excellence aux publics les plus défavorisés. L'accès à la culture, avec un petit ou grand « C », lui paraît être l'un des défis majeurs de la Région de Bruxelles capitale. L'impératif est de trouver les moyens de la démocratiser.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) s'interroge, quant à lui, sur la nature et les missions des Halles. Il croit savoir que celles-ci n'ont pas le statut de centre culturel. En ce qui le concerne, il ne voit pas pourquoi il faudrait dédié un lieu spécifiquement consacré au Hip Hop, Bruxelles étant déjà dotée de nombreux lieux et centres culturels. Il se demande, dès lors, si les Halles ne pourraient pas devenir le lieu privilégié de la culture Hip Hop en Région bruxelloise.

Mme Caroline Désir (PS) se félicite tout à la fois du Plan culturel pour Bruxelles et des auditions qui lui sont complémentaires. Il y avait, en effet, nécessité d'élargir le travail.

Dans un premier temps, l'oratrice souhaiterait connaître les desideratas des trois orateurs quant au futur plan culturel régional du ministre Emir Kir. Déplorant que Bruxelles ne soit reconnue à sa juste valeur, c'est-à-dire en tant que ville culturelle d'importance, elle s'interroge sur les moyens qui permettraient de corriger cet injuste déficit d'image culturelle.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) plus prosaïquement voudrait en savoir davantage sur les Halles

de Schaerbeek en termes de budgets, de programmation et de personnel.

M. Rival Capone souligne que le Hip Hop rencontre un succès de plus en plus large et ce, au sein des deux grandes communautés linguistiques. Le hip hop est multiculturel et très varié. Les professionnels du Hip Hop n'ont aucune exclusivité, pas plus linguistique que politique. Il ne faudrait absolument pas croire que le mouvement rejetterait, voire cracherait sur le politique. Que du contraire. Il est bien conscient que le mouvement Hip Hop a besoin du politique pour sortir du ghetto dans lequel d'aucuns voudraient l'enfermer. La culture Hip Hop veut s'épanouir en Région bruxelloise. Toutes les aides sont les bienvenues. Si le mouvement a pu se développer, c'est notamment grâce, ici et là, à des aides publiques qu'il estime toutefois bien insuffisantes.

Au Canada, par exemple, les personnes de tous âges et toutes origines assistent aux concerts Hip Hop. Il reconnaît qu'en Région bruxelloise, le Hip Hop souffre encore de nombreux préjugés, d'un évident déficit d'image. Le Hip Hop n'est pas une sorte de bazar pour jeunes amateurs issus de l'immigration qui ne songeraient qu'à salir les murs de la ville. Certes, comme tous les grands mouvements culturels, le Hip Hop s'est construit à la marge de la société. Il n'en a pas moins mûri et souhaiterait être enfin reconnu à sa juste valeur. Les professionnels du Hip Hop se considèrent à juste titre comme des artistes qui ont droit à la reconnaissance sociale et pécuniaire. Le rock, le jazz ou la variété ont leurs lieux de références à Bruxelles, pourquoi pas le Hip Hop ?

L'orateur s'interroge aussi sur l'absence de relais médiatiques. La Belgique est un pays rock, ce qui explique sans doute pourquoi aucune émission de télévision ou de radio n'est consacrée aux cultures urbaines. A ses yeux, le désintérêt envers ces cultures nées dans la rue n'est pas sain ? Le Hip Hop ayant à la fois des vertus culturelles et sociales pour sauver des gens de la rue. Cette affirmation est sans doute banale, elle n'en est pas moins vraie. Il lui suffit de penser à son propre cas. C'est la culture rap qui l'a totalement sorti de la délinquance. Le Hip Hop a été son école de vie.

S'il se félicite, en conclusion, des collaborations tissées, ici et là, avec de grands centres culturels, dont le KVS et bien sûr les Halles de Schaerbeek (cf. Maroc2012), il n'en revient pas moins sur sa volonté de créer une maison des cultures Hip Hop à Bruxelles.

Mme Annick Xhrouet insiste sur les liens tissés entre les Halles et de nombreux jeunes artistes belges issus, ou non, de l'immigration. Ceux-ci sont intégrés depuis longtemps à la programmation des Halles.

Dans le cadre de Maroc 2012, les Halles ont effectivement prévu d'associer de nombreux artistes bruxellois de nationalité ou d'origine marocaine. Les Halles ont beau être un lieu de création et d'art contemporain, elles n'ont jamais songé à se couper des arts populaires et du local. Les Halles n'ont jamais cherché à se couper de leur quartier. Elles ont accueilli et continueront d'accueillir des disciplines artistiques urbaines, des arts du cirque au Hip Hop. La mixité est au cœur de sa réflexion. Elle rappelle le concert de Hip Hop qui réunit aux Halles près de 100 adolescents de Decroly et de Sainte Marie de la Sagesse.

Quant à la question relative au déficit d'image des lieux culturels bruxellois, en particulier auprès du public international et européen, elle estime qu'il faudrait sans doute davantage de programmation en langue anglaise. Le surtitrage serait une solution mais elle est onéreuse. De toutes les manières, cette question ne se pose guère pour les Halles dont la programmation théâtrale est assez faible.

S'agissant de la question relative au déficit de participation des publics les plus défavorisés, Mme Emmanuelle Dejaiffe estime que l'une des solutions serait de familiariser les jeunes à la culture – avec un grand ou petit « C » – dès le plus jeune âge, si possible dès la maternelle. La question de la démocratisation de la culture est effectivement essentielle. Elle y réfléchit depuis son expérience au TRM où elle était précisément chargée d'attirer de nouveaux publics à l'Opéra. Les Halles se pensent bien comme un espace à tous publics. Il ne pourrait en être autrement pour être enclavées dans un quartier particulièrement défavorisé.

Dans le cas de la fête « Supervoisins », des médiateurs culturels d'origine ou de nationalité turques ont été ainsi engagés pour faire du porte-à-porte. L'objectif étant bien entendu d'inciter les habitants à participer aux activités des Halles. L'oratrice s'inscrit toutefois en faux contre la solution de gratuité qui, outre son coût prohibitif, lui paraît dévalorisante pour les artistes. Pour sa part, elle retient l'expérience menée à Bruxelles par l'homologue néerlandophone de la Commission communautaire française, la Vlaamse gemeenschapscommissie. L'idée retenue de chèques-culture lui paraît à tous points excellente. L'oratrice souhaite tout de même souligner les limites physiques et budgétaires d'une éventuelle ouverture tous azimuts à la culture. L'accompagnement n'est pas chose aisée.

A toutes fins utiles, elle rappelle que les Halles s'ouvrent d'ores et déjà à l'enfance à travers des expériences originales telles que Noël aux Halles ou encore le Tof théâtre. Les Halles ont d'autant plus consciences du rôle qu'elles ont à jouer en Région

bruxelloise que de nombreuses écoles n'assurent pas de cours de musique.

M. Rival Capone insiste à son tour sur l'importance de l'apprentissage à la musique dès le plus jeune âge. Le rôle de la Commission communautaire française lui apparaît à ce titre capital : pallier les manquements de l'école à travers le financement d'activités parascolaires.

Mme Annick Xhrouet confirme que les Halles ne sont pas un centre culturel au sens du décret de la CFWB. Elles sont bien hors décret à l'instar du Botanique, des Beaux-Arts de Charleroi et du Manège de Namur. Ces institutions n'en sont pas moins liées à la CFWB mais dans un cadre différencié. Leur cahier des charges est tout simplement différent. Par exemple, les Halles n'ont pas obligation d'assumer une mission d'éducation permanente. Elle souligne que tout cela pourrait être revu en 2013.

Enfin, l'oratrice souligne que les Halles se soucient évidemment de l'image internationale de Bruxelles. Elles y travaillent à travers des mises en réseau et des collaborations européennes sur base pluriannuelle. Elle tient à souligner que la notoriété internationale de Bruxelles n'est pas négligeable. La Région bruxelloise est reconnue comme lieu d'excellence en terme de danse comme de musique.

En terme de culture, Bruxelles est une ville qui compte désormais en Europe, même si, ici et là, elle conserve une image de ville sale, ennuyeuse, peuplée de bureaucrates. Cette image doit être cassée et les Halles y contribuent largement.

Ce qu'une institution comme les Halles attend du politique, c'est évidemment l'assurance d'un soutien récurrent et soutenu sur le long terme. La culture oblige, en effet, à des planifications à très long terme. Les contrats-programmes conclus avec la CFWB contribuent en partie à rassurer les acteurs culturels. Des problèmes de trésorerie n'en subsistent pas moins. Dans un contexte qui reste, malgré tout, celui d'une insécurité permanente, l'appui de la Commission communautaire française s'annonce dès lors important. Les appoints de subsides font souvent la différence.

En terme de proposition concrète, l'oratrice estime qu'il faudrait doter Bruxelles d'une plate-forme régionale qui réunirait les acteurs culturels *stricto sensu* tels les Halles de Schaerbeek et les acteurs socio-culturels. La Commission communautaire française pourrait jouer à ce titre un rôle pilote. Il lui paraît nécessaire de créer des espaces de rencontre.

En réponse à la dernière question, elle précise que les Halles de Schaerbeek sont une grosse machine

qui emploient 30 personnes dont près de dix ACS. A ce propos, elle souhaiterait faire comprendre qu'il n'est pas toujours des plus aisés de travailler avec des ACS qui n'ont pas toujours les compétences requises. Hors loterie nationale (124.000 €), le budget des Halles est de l'ordre de 1.682.000 €.

Le président remercie les trois intervenants pour la qualité de leur interventions, faites avec beaucoup de clarté, sans langue de bois.

5. Examen des recommandations émises par la commission

Mme Viviane Teitelbaum (MR) propose au nom de son groupe de rajouter dans les considérants, les deux paragraphes suivants :

- « l'utilité de l'initiation à l'art et à la culture dès le plus jeune âge; »;
- « l'utilité d'encourager la créativité. ».

Ces deux considérants, qui n'appellent à aucun commentaire, sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

La députée se demande s'il faut inclure l'article 23 de la constitution dans les considérants. Dans l'affirmative, elle estime qu'il faudrait peut-être rajouter, par souci de cohérence, l'article 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme selon lequel « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ».

Tout en comprenant le sens de la remarque, **M. Vincent Lurquin**, président, estime que cela n'est pas nécessaire dans la mesure où les considérants ne font référence à aucun article en particulier. Il propose toutefois que la remarque judicieuse de Mme Teitelbaum figure dans le rapport.

5.1. Axe I « Gouvernance »

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) défend un amendement n° 1 qui entend préciser que le secteur privé sera associé à la future plate-forme de concertation. Elle propose de rajouter dans le premier paragraphe le terme de phrase suivant :

« ... qui relèvent tant des secteurs publics que privés. ».

M. Ahmed El Ktibi (PS) et **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** estiment cet amendement totalement superfétatoire tant il est évident que ce premier paragraphe s'adresse autant au secteur privé que public. Le secteur privé sera évidemment associé à la plate-forme de réflexion et de concertation.

Cette clarification est partagée tant par **Mme Caroline Désir (PS)** que **M. Hamza Fassi-Fihri (Cdh)**.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime toutefois préférable que cela soit précisé.

Mohamed Daïf (PS) rappelle à toutes fins utiles que si le secteur privé sera bien repris dans la plate-forme de concertation, celle-ci fonctionnera par délégation. Elle ne pourra inclure, en effet, tous les opérateurs culturels bruxellois.

L'amendement n° 1 est rejeté par 7 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) et **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** s'inquiètent de l'attitude négative de la majorité. Elles s'interrogent dès lors sur l'utilité de leur présence.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) ne comprend absolument pas la remarque des deux interlocutrices. La majorité est des plus constructives. Il en veut pour preuve l'adoption des deux considérants déposés par le MR.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) défend un amendement n° 2 :

« ... qu'ils soient issus des secteurs publics ou privés. Cette mission devrait être réalisée en tenant compte des structures privées non subsidiées mais aussi des cadastres en cours de réalisation ou déjà réalisés par les autres niveaux de pouvoir. ».

La députée rappelle que l'exercice visant à établir une cartographie bruxelloise est déjà réalisé par l'Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des Assises sur le développement territorial culturel et ce, à tout le moins pour les opérateurs francophones. Elle estime qu'il faudra également tenir compte des cadastres réalisés par les pouvoirs publics néerlandophones ainsi que des structures privées non subsidiées.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime qu'il ne faudrait surtout pas que les opérateurs privés soient exclus de l'exercice cartographique.

Mme Caroline Désir (PS) ne comprend pas les craintes de Mme Rousseaux. Tous les opérateurs se-

ront repris dans la cartographie et ce, y compris les néerlandophones ainsi, par exemple, que les centres culturels non agréés. Son groupe ne votera pas l'amendement.

L'amendement n° 2 est rejeté par 7 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

Le deuxième paragraphe est adopté par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) dépose un amendement n° 3 qui vise à ajouter dans le paragraphe 3, le terme de phrase suivant :

« et de gestion transparente des soutiens financiers. ».

Elle estime qu'il n'est pas inutile de le rappeler dans une résolution aussi fondatrice.

M. Mohamed Daïf (PS) estime que l'administration est déjà tatillonne en soi. Il annonce qu'il s'abstiendra.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) rappelle qu'à aucun moment les personnes auditionnées n'ont évoqué le moindre manque de transparence, la moindre opacité. En revanche, il souligne, que la question de la simplification administrative a été évoquée à de multiples reprises. La résolution doit relayer les préoccupations des acteurs du terrain, pas forcément celles des Commissaires.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) rappelle que l'idée forte de cet amendement est de pouvoir déterminer de manière facile où vont les deniers publics. Cet amendement ne nie en rien le fait qu'il existe effectivement des contrôles. Elle estime, enfin, qu'un député peut aller au delà des desideratas des personnes auditionnées. C'est sa fonction d'envisager les choses de manière globale.

L'amendement n° 3 est rejeté par 7 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

Le troisième paragraphe a été adopté par 9 voix pour et 1 voix contre.

Mme Rousseaux défend l'amendement n° 4 qui vise à rajouter le terme de phrase suivant :

« ainsi que les portails d'information en ligne mis en œuvre par les acteurs privés. ».

La députée estime qu'il faut veiller à ne pas pénaliser les artistes de petites compagnies privées. Elle se refuse à l'idée de filtre.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) ne comprend pas les craintes de la députée. Il n'existe de filtres d'aucune sorte, surtout pas au niveau du site l'agenda.be. Il suffit de contacter ses opérateurs pour qu'ils répercutent automatiquement l'activité.

Mme Caroline Désir (PS) dépose un contre-amendement n° 5 qui vise à ajouter in fine, après les mots « agenda.be », la phrase suivante :

« en favorisant autant que possible l'utilisation du logiciel libre. ».

Elle précise que les auteurs du texte sont sensibles à la recommandation formulée par le groupe MR de promouvoir le développement du logiciel libre pour la promotion de la culture par le biais d'internet et, partant, propose de l'intégrer dans les présentes recommandations.

L'amendement n° 4 a été rejeté par 8 voix contre et 2 voix pour.

L'amendement n° 5 a été adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

Le quatrième paragraphe, tel qu'amendé, a été adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) s'interroge sur l'opportunité de créer un « observatoire de la nuit ». Elle s'inquiète de la multiplication de « bidules institutionnels ». Elle dépose dès lors un amendement n° 6 qui évite d'envisager, d'ores et déjà, la création d'un nouvel outil institutionnel et qui propose une réflexion qui peut être faite par des acteurs existants :

« Avoir une attention particulière sur la vie de la nuit à Bruxelles en vue d'appréhender ses multiples dimensions et d'adapter l'offre culturelle nocturne aux différents publics. ».

Elle propose une formulation plus générale.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) se demande, de son côté, si cet observatoire n'a pas déjà été créé en 2005 au sein de VisitBrussels (ex-BITC) qui bénéficie des soutiens de la Commission communautaire française et de la région bruxelloise.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) précise qu'il n'existe plus à ce jour d'observatoire de la nuit.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) veut que soit identifié un outil spécifique. L'idée est de créer quelque chose de permanent mais pas forcément lourd.

L'amendement n° 6 est rejeté par 7 voix contre et 3 voix pour.

Le cinquième paragraphe est adopté par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) dépose un amendement n° 7 qui vise à créer un nouveau paragraphe :

« Développer à Bruxelles la culture française dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française et de la Communauté française, cette dernière restant l'acteur principal en la matière. Une concertation étroite et effective entre les administrations de ces deux institutions doit être garantie. ».

Mme Caroline Désir (PS) propose une formule de compromis en déposant un amendement n° 8 :

« Continuer à promouvoir à Bruxelles la culture française dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. ».

L'amendement n° 7 est retiré par ses auteurs.

L'amendement n° 8 est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

Le nouveau paragraphe n° 6 est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) défend l'amendement n° 9 qui vise à ajouter le paragraphe suivant :

« Maintenir les matières culturelles au sein des communautés tout en portant une attention toute particulière à la dimension européenne et internationale de Bruxelles dans l'expression et le développement de la culture française. ».

Il lui paraît important et nécessaire de réaffirmer un certain nombre de positions, telles celle du refus de régionaliser la culture. Il lui paraît tout aussi important de réaffirmer l'ancrage francophone de la capitale de l'Europe.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) estime qu'il ne sert à rien de réaffirmer des évidences. Il n'y a en cette matière aucune crainte à avoir.

Mme Caroline Désir (PS) tient l'amendement hors-sujet, hors compétence.

L'amendement n° 9 visant à ajouter un nouveau paragraphe a été rejeté par 7 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) défend l'amendement n° 10 qui vise à ajouter le paragraphe suivant :

« Renforcer les actions en faveur des associations culturelles francophones en périphérie bruxelloise. ».

La députée estime que la Commission communautaire française devrait faire davantage pour la périphérie.

Tout en soulignant la solidarité de la Commission communautaire française avec la périphérie, M. Mohamed Daïf (PS) rappelle que celle-ci ne peut agir en dehors du cadre légal.

Ce point de vue est soutenu par Mme Désir (PS) et M. Fassi-Fihri (Cdh) et M. Mouhssin (Ecolo). Il n'est pas possible de financer directement des asbl de la périphérie.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) s'offusque de ces réactions. Elle rejette, d'abord, catégoriquement l'idée que son parti serait en faveur d'actions illégales. Elle s'interroge, ensuite, sur l'illégalité de sa proposition. Depuis quand une association comme « La maison de la Francité » ne pourrait-elle agir légalement en périphérie ?

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) entend clarifier le débat, en rappelant qu'il est évidemment tout à fait possible de mener des actions via des associations implantées en Région bruxelloise *stricto sensu*.

Après avoir confirmé que le siège social de l'asbl se doit d'être en région bruxelloise, M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) se propose de réécrire le paragraphe. Il dépose à cet effet un amendement n° 11 :

« Continuer à soutenir les associations bruxelloises qui promeuvent la culture française en périphérie. ».

L'amendement n° 10 est retiré par son auteur.

L'amendement n° 11 visant à ajouter un nouveau paragraphe est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

Le nouveau paragraphe n° 7 est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) défend l'amendement n° 12 qui vise à ajouter le paragraphe suivant :

« Concevoir une articulation efficace entre le Plan culturel pour Bruxelles et le Plan régional de développement ou autre outil d'orientation afin que les politiques culturelles, sociales, de mobilité, de tourisme ... se valorisent mutuellement. ».

L'amendement n° 12 visant à ajouter un nouveau paragraphe est rejeté par 6 voix contre, 1 pour et 2 abstentions.

5.2. Axe II « Populations »

La commission a poursuivi le 13 février l'examen et le vote des recommandations sur le thème de l'axe « populations ».

Le groupe MR dépose un amendement n° 1 :

« Renforcer l'éducation à la culture dès les classes d'accueil et tout au long de la scolarité obligatoire, en synergie directe avec les pouvoirs publics compétents et les pouvoirs organisateurs. Soutenir les partenariats entre les écoles et les lieux culturels (bibliothèques, ludothèques, centres culturels, musées ou encore théâtres) pour favoriser notamment l'apprentissage et la pratique de la lecture, familiariser aux arts et à la culture ainsi que développer la culture générale. ».

Mme Viviane Teitelbaum (MR) estime que cet amendement n'a pas besoin d'être justifié tant il va de soi.

Mme Caroline Désir (PS) est d'accord sur son principe à condition de supprimer sa première partie qui concerne des compétences qui ne sont pas celles de la Commission communautaire française. Elle propose de scinder l'amendement.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) s'étonne des arguments avancés par Mme Désir. Nombre de points déjà adoptés précédemment ne concernaient pas directement les compétences de la Commission communautaire française. La commission entend voter une recommandation pas un texte de loi. L'idée derrière ce premier terme de phrase est de mettre tous les enfants à égalité. L'objectif est bien philosophique.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime qu'il faut soutenir les vrais besoins du secteur et non se perdre dans des considérations trop générales. L'idée n'est pas de démultiplier les points de recommandation.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) estime que si la commission entend se limiter au sens strict des compétences de la Commission communautaire française, elle échouerait dans sa mission. Elle propose de faire montre d'un peu d'ambition. Il est permis de se référer à d'autres niveaux de pouvoir. Il faut agir avec transversalité.

M. Vincent Lurquin, président, scinde l'amendement n° 1 en deux amendements.

Le nouvel amendement n° 1 est rejeté par 4 voix pour et 7 voix contre. L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le nouveau paragraphe 2.1 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le groupe MR propose un nouveau paragraphe sous forme d'amendement n° 3 :

« Encourager les visites scolaires dans les musées. ».

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime qu'il s'agit là d'un point important. Il faut absolument encourager les enfants à visiter les musées. Leur rapport au musée est tout autre que celui des adultes. C'est donc, à ses yeux, une recommandation importante.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) tout en reconnaissant l'importance des musées estime que son amendement n° 4 a une portée plus large :

« Associer les écoles, tous réseaux confondus, aux activités culturelles et plus particulièrement aux programmes d'initiation culturelle (exemple : envisager des formules d'abonnement aux musées, soutenir des expositions conçues par les élèves, inviter des artistes dans les écoles afin qu'ils partagent leur expérience, création de ciné-clubs pour enfants). ».

Son amendement envisage, en effet, des formules d'abonnement aux musées.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) estime lui aussi également fondamental le rôle des musées dans la formation des jeunes et des tous-petits. L'idée est bonne mais redondante à ses yeux car le premier point de l'axe « Populations » recommande précisément l'encouragement des partenariats. S'agissant de l'amendement de Mme Molenberg qui traite plus spécifiquement de l'école, il pourrait l'accepter à condition qu'il soit réécrit et/ou raccourci. La parenthèse lui semble superfétatoire.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) accepte que l'on retire la parenthèse de son amendement.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) accepte de retirer l'amendement n° 3.

L'amendement n° 4 modifié, ôté de la parenthèse, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le nouveau paragraphe 2.2 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le groupe FDF propose un nouveau paragraphe ou amendement n° 5 :

« Multiplier les rencontres interculturelles et développer des activités qui renforcent la cohésion sociale. ».

Pour son auteur, **Mme Isabelle Molenberg (FDF)**, ce nouveau paragraphe va de soi.

Mme Caroline Désir (PS) se déclare perplexe. Ce point est déjà recouvert dans le premier et sixième paragraphes proposés par la majorité. On propose d'ores et déjà « d'encourager les partenariats » et « d'intégrer la dimension interculturelle ». Il faut éviter les répétitions.

« Encourager les partenariats au niveau local entre les opérateurs culturels et les opérateurs de la cohésion sociale, avec une attention spécifique pour les personnes précarisées, les primo-arrivants et les familles mono-parentales, y compris le soutien scolaire, l'apprentissage de la langue française et les liens intergénérationnels; ».

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) partage son point de vue.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) estime sa formulation beaucoup plus positive, moins guerrière car non stigmatisante.

L'amendement n° 5 est rejeté par 4 voix pour et 7 voix contre.

L'ancien paragraphe 2.1 est adopté par 9 voix pour et 2 abstentions et devient le paragraphe 2.3.

L'ancien paragraphe 2.2 est examiné.

« Soutenir l'offre culturelle de proximité (maisons des cultures, centres culturels de proximité) en ce compris en développant une politique d'ouverture sur le quartier et en créant des partenariats avec les associations de quartiers; ».

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) ne voit pas l'utilité à voter ce paragraphe. Il ne fait que répéter le point précédent.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime qu'il n'en est rien. « Soutenir » et « inviter » sont bien deux notions distinctes. Il s'agit d'adopter deux outils totalement différents. Ce paragraphe invite notamment à la création d'autres Maisons des Cultures et de la Cohésion.

M. Serge de Patoul (FDF) et **Mme Isabelle Molenberg (FDF)** accepteraient de voter le paragraphe à condition qu'en soit ôtée la parenthèse (amendement oral numéro 6).

L'amendement oral n° 6 est rejeté par 4 voix pour et 7 voix contre.

L'ancien paragraphe 2.2 est adopté par 7 voix pour et 4 abstentions et devient le paragraphe 2.4.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) revient sur son amendement n° 8 qui concernait la dimension européenne de la culture.

« Porter une attention pertinente à la dimension européenne de Bruxelles dans l'expression de la culture française tant au niveau du public cible qu'à l'égard des institutions européennes. ».

Mme Caroline Désir (PS) estime que ce paragraphe devrait figurer dans l'axe 3 plutôt que deux; ce que conteste **Mme Isabelle Molenberg (FDF)**.

L'examen de l'amendement n° 8 est suspendu.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) ne comprend pas le sens de l'ancien paragraphe 3, à moins de le compléter utilement :

« promouvoir une politique tarifaire différenciée. ».

L'idée est de pouvoir favoriser l'accès à la culture aux personnes les plus défavorisées.

Elle propose dès lors de soutenir l'amendement n° 9 du FDF qui vise à le compléter :

« Garantir l'accès de la culture à toutes les catégories de la population et en particulier aux personnes les plus précarisées et « promouvoir une politique tarifaire différenciée. » ».

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) soutient l'amendement.

Mme Caroline Désir (PS) précise que l'objectif de son groupe n'est pas de demander la gratuité qui n'est pas souhaitable en soi. La garantie d'accès n'est pas toujours une question d'argent. Elle accepte toutefois d'adopter l'amendement proposé.

L'amendement n° 9 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le paragraphe 2.3 est adopté par 9 voix pour et 2 abstentions et devient le paragraphe 2.5.

Le groupe MR propose d'ajouter dans l'ancien paragraphe 2.4 un terme de phrase « ou non » afin d'élargir la portée du texte (amendement n° 10). Il ne faudrait surtout pas limiter l'accès au théâtre aux seuls lieux spécifiques. Les centres culturels organisent aussi des séances de théâtre jeunes publics.

« Développer l'offre culturelle pour les plus jeunes notamment à travers des lieux spécifiques, ou non, pour le théâtre jeunesse. ».

Mme Caroline Désir (PS) ne comprend pas les peurs de **Mme Rousseaux (MR)** qui a présenté l'amendement. Le mot « notamment » devrait à lui seul la rassurer. Ce paragraphe ne limite en rien l'accès des jeunes aux seuls théâtres jeunes publics spécifiques.

L'amendement n° 10 est rejeté par 2 voix pour et 8 voix contre.

Le paragraphe 2.4 est adopté à l'unanimité des membres présents et devient le paragraphe 2.6.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) propose un amendement n° 11 qui vise à :

« Créer un lieu culturel permanent pour le jeune public. ».

Elle rappelle que ce point répond aux attentes du secteur, exprimé lors de auditions.

Mme Caroline Désir (PS) estime qu'il faut laisser une certaine souplesse aux recommandation; d'où précisément l'adverbe de « notamment ».

Ce point de vue est appuyé par **M. Hamza Fassi-Fihri (cdH)**.

L'amendement n° 11 est rejeté par 2 voix pour et 8 voix contre.

S'agissant de l'ancien paragraphe 2.5, **Mme Isabelle Molenberg (FDF)** ne comprend pas le sens de l'expression « médiation culturelle ». A ses yeux, ce paragraphe enferme plus qu'il n'ouvre.

Ce point de vue est partagé par **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)**.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo), se référant aux activités de l'asbl Article 27, estime que cette expression fait tout à fait son sens; l'asbl développe une politique de médiation culturelle et cela fonctionne bien.

De son côté, **M. Serge de Patoul (FDF)** fait remarquer que l'on risque d'adopter une résolution qui exclura la périphérie. Il propose dès lors dans un amendement n° 12 de substituer le terme « zone métropolitaine » à « Région ». L'Assemblée éviterait ainsi de donner un mauvais signal aux habitants francophones de la périphérie.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) estime que cette formulation serait contraire à la loi. La Commission communautaire française ne peut sortir de son territoire constitutif. L'amendement proposé n'a donc aucun lieu d'être.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) annonce que son groupe rejettera aussi l'amendement proposé.

Pour **M. Serge de Patoul (FDF)** cela donnera un sens pour les habitants de la périphérie, à leur réalité quotidienne.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) estime, quant à elle, l'amendement de son groupe totalement légitime et légal.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) se déclare mal à l'aise quant à la question des médiateurs culturels. Ne risque-t-on pas d'en multiplier le nombre ? L'argent public doit servir à autre chose.

L'amendement n° 12 est rejeté par 2 voix pour 7 voix contre et 2 abstentions.

Le paragraphe 2.5 est adopté par 7 voix pour et 4 voix contre et devient le paragraphe 2.7.

La députée dépose un amendement n° 13 relatif à l'ancien au nouveau paragraphe 2.8 qui vise à remplacer le paragraphe par une nouvelle formulation, à ses yeux, beaucoup plus positive :

« Promouvoir la diversité au sein de la production artistique et culturelle, encourager l'émergence d'artistes issus de toutes les catégories de la population et soutenir les synergies entre les opérateurs situés dans les quartiers les plus défavorisés et ceux situés ailleurs sur le territoire régional. ».

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime qu'il ne faudrait surtout pas donner l'impression au monde artistique que la Commission communautaire française ne s'intéresse qu'aux artistes issus de la diversité. Le propos du texte doit être élargi. De nombreux artistes non issus de cette diversité se doivent aussi d'être soutenus. Elle estime qu'il faut arrêter de catégoriser les Bruxellois.

Mme Caroline Désir (PS) récuse la lecture communautariste de Mme Rousseaux. Il n'est absolument pas dans les intentions des rédacteurs de la résolution, et de ce paragraphe en particulier, de catégoriser qui que ce soit. Que du contraire. Ses auteurs s'opposent évidemment à toute idée de société duale. Elle se propose dès lors de déposer un amendement n° 14 pour éviter tout risque de malentendu. Elle propose de remplacer le terme de phrase suivant, après « en créant des synergies » :

« entre les zones les plus défavorisées et les zones mieux dotées de la ville, et en formant l'ensemble des acteurs à l'approche interculturelle » par « entre les opérateurs situés dans les quartiers les plus défavorisés et ceux situés ailleurs sur le territoire régional et

en formant l'ensemble des acteurs à l'approche inter-culturelle ».

Mme Isabelle Molenberg (FDF) estime que la proposition d'amendement n'enlève rien au caractère négatif du paragraphe. Il reste caricatural pour stigmatiser des lieux et des catégories. Il existe aussi des quartiers défavorisés dans les communes dites « riches ».

M. Serge de Patoul (FDF) s'interroge sur la notion de quartier favorisé et défavorisé. Il se développe plus de projets culturels novateurs dans les quartiers dits « défavorisés ».

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) soutient l'amendement déposé par Mme Désir du simple fait qu'il s'appuie sur le travail des auditions. Il insiste sur le fait que certaines pratiques culturelles ont moins accès au devant de la scène. Cet amendement devrait aider par exemple le Hip Hop à sortir de son actuelle semi-clandestinité.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) dénonce les visées dirigistes de la majorité.

Mme Caroline Désir (PS) s'étonne du procès d'intention fait à la majorité; il n'est pas question de quota. Le paragraphe ne fait que répondre à la demande du secteur.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) souligne le côté positif de l'amendement de son groupe et invite à le voter.

L'amendement n° 13 est rejeté par 2 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions.

L'amendement n° 14 est adopté par 7 voix pour et 4 voix contre.

Le paragraphe 2.6 est adopté par 7 voix pour et 4 voix contre et devient le paragraphe 2.8.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) justifie l'amendement n° 15 qui vise à supprimer l'adjectif « émergente » de l'ancien paragraphe 2.7. Elle se demande aussi pourquoi le soutien ne doit être considéré que sous le seul angle de la politique interculturelle.

Ce point de vue est soutenu par **Mme Isabelle Molenberg (FDF)** qui propose un amendement oral n° 16 visant à supprimer le dernier terme de phrase « en développant une politique interculturelle fidèle à la réalité du modèle urbain bruxellois. » Il ne faudrait pas, à ses yeux, réduire l'angle de vision de soutien aux artistes.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) soutient la proposition d'amendement.

Les amendements n° 15 et 16 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le paragraphe 2.7 est adopté à l'unanimité des membres présents et devient le paragraphe 2.9.

Le paragraphe 2.8 est adopté à l'unanimité des membres présents et devient le paragraphe 2.10.

S'agissant de l'ancien paragraphe 2.8, **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** défend l'amendement n° 17, visant à rajouter l'adjectif « légale » dans le terme de phrase relatif à l'occupation de locaux vides. Elle estime que la Commission communautaire française doit rester dans le cadre de la loi et se refuser d'encourager toute action illégale.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) propose plutôt, dans un amendement oral n° 8, de supprimer carrément le deuxième paragraphe pour éviter tout risque de mauvaise interprétation.

Mme Caroline Désir (PS) s'étonne à nouveau du procès d'intention adressé aux auteurs de la proposition. Comment croire un seul instant qu'ils pourraient encourager ou favoriser des actions illégales ? Il faut raison garder. Elle se refuse à ce que l'on touche au paragraphe.

Pour **M. Serge de Patoul (FDF)** cette idée d'accusation de locaux est l'exemple même de sa fausse bonne idée. Un lieu culturel ne peut s'improviser. Il exige des normes de sécurité et d'hygiène des plus strictes, etc.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) déclare ne plus supporter les insinuations désobligeantes de l'opposition. Il propose d'aller de l'avant. Il comprend parfaitement en quoi cette proposition, aux allures progressistes, dérange les élus conservateurs.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) rappelle que l'exercice démocratique consiste précisément au respect de la minorité par la majorité.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) s'inquiète de la tournure des discussions. Le fait d'invectiver et de refuser tout compromis n'a absolument rien de progressiste. Cette attitude dénote bien au contraire un profond conservatisme.

En accord avec **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)**, elle décide de retirer l'amendement 17 en faveur de l'amendement 18.

Mme Caroline Désir (PS) propose dès lors de scinder l'ancien paragraphe 2.8 en deux pour faciliter son éventuelle adoption. Elle rappelle à toutes fins utiles que cet article ne vise en rien à forcer des propriétaires à occuper des locaux sans l'autorisation préalable de ses légitimes propriétaires.

Le paragraphe 2.9 est subdivisé en deux sous-paragraphe.

Le premier sous-paragraphe est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le deuxième sous-paragraphe est adopté par 7 voix pour et 4 voix contre.

Le paragraphe 2.9 devient le paragraphe 2.11.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) soutient l'amendement n° 19 qui se propose de rajouter un nouvel alinéa en tête de l'ancien paragraphe 2.9. Elle propose de rajouter le terme en phrase suivante :

« Faire en sorte que tous les citoyens puissent être pleinement acteurs de la vie culturelle en facilitant notamment l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap qui reste encore parfois difficile. ».

Mme Caroline Désir (PS) s'interroge sur la plus value de l'amendement proposé. Elle ne s'y oppose toutefois pas et ce, à condition que le nouvel alinéa devient un paragraphe à part entière.

L'amendement n° 19 est adopté à l'unanimité des membres présents. Le nouveau paragraphe 2.12 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) défend l'amendement 20 qui vise à rajouter à la fin de l'ancien paragraphe 2.9 le terme :

« ... soutenues par la Commission communautaire française et sensibiliser les autres pouvoir publics subsidiaires et les opérateurs culturels non soutenus par la Commission communautaire française à la nécessité de généraliser lesdits accès en Région bruxelloise. ».

L'amendement n° 20 est retiré par ses auteurs.

L'ancien paragraphe 2.10 est adopté à l'unanimité des membres présents et devient le paragraphe 2.13.

L'ancien paragraphe 2.11 est adopté à l'unanimité et devient le paragraphe 2.14.

S'agissant de l'ancien paragraphe 2.12, Mme Rousseaux défend l'amendement 21 qui vise à ne pas oublier ceux qui voudraient utiliser leur automobile. Elle propose de rajouter le terme de phrase suivante :

« que par la prévision d'emplacements de parking pour les automobiles. ».

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) est prêt à soutenir l'amendement si l'on remplace « automobile » par « personnes handicapées ». Il dépose un amendement oral n° 22 à cet effet.

M. Mohamed Daïf (PS) estime qu'il ne faut pas négliger l'automobile. Il soutient l'amendement MR.

S'agissant des transports en commun, **Mme Isabelle Molenberg (FDF)** estime qu'il faudrait le compléter en ajoutant « en termes d'horaires et de circuits ». Elle dépose un amendement oral n° 23 en ce sens.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) propose de le réécrire de la façon suivante :

« en améliorant l'offre des transports en commun en termes d'horaires et de circuits, le nombre d'emplacements de parkings automobiles et de places pour les personnes handicapées. ».

Elle dépose un amendement n° 24 en ce sens.

M. Serge de Patoul (FDF) soutient que ce paragraphe traite d'une matière qui n'est pas de la compétence de la Commission communautaire française.

Les amendements n° 21, 22 et 23 sont retirés par leurs auteurs.

L'amendement n° 24 est rejeté par 4 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

L'ancien paragraphe 2.12 est adopté par 6 voix pour et 5 abstentions et devient le paragraphe 2.15.

L'examen de l'amendement n° 8 sur la dimension européenne et francophone de Bruxelles déposé par Mme Molenberg est reporté compte-tenu d'un nouvel amendement (n° 25) déposé par Mme Rousseaux :

« Porter une attention toute particulière à la dimension européenne et internationale de Bruxelles dans l'éducation à la culture, et donc dans le soutien à son expression et à son développement ».

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime qu'il faut être attentif à la dimension européenne qui n'est mentionnée nulle part, alors que Bruxelles est la ca-

pitale de l'Europe. Il faut aussi ajouter la dimension internationale de Bruxelles qui lui paraît toute aussi importante.

La commission revient sur l'examen de deux amendements déposés antérieurement.

Les amendements n^{os} 8 et 25 sont retirés par leurs auteurs et remplacés par l'amendement n° 18*bis*, déposé par Mme Molenberg et M. de Patoul qui fusionne les deux amendements :

« Porter une attention particulière à la dimension européenne et internationale de Bruxelles dans l'éducation aux cultures et le développement de la culture française auprès des institutions internationales situées à Bruxelles et des personnes qui y travaillent ainsi que leur famille. ».

Pour ses auteurs, l'idée est de renforcer la culture française dans la principale capitale européenne de l'Europe, bref de refuser la standardisation culturelle voulue par le grand Capital.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) qui avait refusé de retirer son amendement, parce que moins francolâtre et davantage européen se rallie au nouvel amendement.

L'amendement n° 18*bis* est adopté à l'unanimité des membres présents et devient; à la demande de ses auteurs, le dernier paragraphe de l'axe « Populations ».

5.3. Axe III « Développement et rayonnement »

La commission a procédé à l'examen et au vote des recommandations sur le thème de l'axe « Développement et rayonnement ».

Un amendement n° 1 est proposé par **M. Serge de Patoul (FDF)**. Il vise à ajouter un nouveau paragraphe n° 1 à l'axe « Développement et rayonnement » :

« Assurer la présence de la culture dans les lieux de vie publique. ».

Cet amendement qui n'appelle à aucun commentaire est adopté à l'unanimité des membres présents. Il devient le nouveau paragraphe 1^{er}.

Le nouveau paragraphe 2 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Un amendement n° 2 est présenté par **M. Serge de Patoul (FDF)**. Il vise à ajouter un nouveau paragraphe :

« Garantir une visibilité accrue de tous les centres culturels situés à Bruxelles. ».

L'idée est de pouvoir assurer la visibilité de tous les centres culturels de différentes manières.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime cet amendement superfétatoire. Il est déjà couvert par l'amendement portant sur la signalétique.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime que cet amendement n'est pas destiné à renforcer dans l'espace public la signalétique du patrimoine bruxellois. Il a une portée beaucoup plus large pour viser à renforcer de manière générale la visibilité des espaces culturels.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) dépose un amendement numéro n° 3 qui entend poser une politique globale de visualisation. Il se refuse à tout saucissonnage :

« Garantir une visibilité accrue de tous les centres culturels situés à Bruxelles, renforcer la valorisation du patrimoine culturel dans l'espace public par un marquage public, accessible et au contenu pédagogique. ».

Les auteurs de la résolution sont sensibles aux recommandations formulées distinctement par les groupes MR et FDF, d'une part, de garantir la visibilité des centres culturels et, d'autre part, de renforcer la signalétique du patrimoine culturel présent dans l'espace public et proposent de les réunir et de formuler une recommandation supplémentaire dans l'axe « Développement et rayonnement » du texte.

L'amendement n° 2 est rejeté par 8 voix contre et 4 voix pour.

L'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité des membres présents. Le nouveau paragraphe n° 3 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Tout en comprenant que l'on veuille « amplifier la diffusion de l'offre culturelle vers les autres Régions », **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** s'interroge sur le terme de phrase entre parenthèse, dans le 4^{ème} paragraphe, relatif à « l'organisation de foires promotionnelles ». Elle se demande si la Commission communautaire française songe à s'impliquer dans l'organisation de foires commerciales.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) souligne que ce terme de phrase ne vise qu'à la possibilité pour la Commission communautaire française de présenter, ici ou là, les réalisations, projets et initiatives culturelles bruxelloises. Il lui paraît que la Commission communautaire française se saisisse de toutes les occa-

sions pour informer les deux régions des initiatives bruxelloises en termes culturels.

M. Serge de Patoul (FDF) dépose un amendement oral n° 4 qui propose de supprimer la parenthèse, l'adverbe « notamment » et de remplacer « foires promotionnelles » par « festivals ». Il lui semble aussi que l'on déborde ici des compétences de la Commission communautaire française.

Mme Caroline Désir (PS) insiste sur le fait qu'on est dans une logique de rayonnement territorial. Le fait que l'organisation de foires est entre parenthèse se justifie précisément par le fait qu'il ne s'agit que d'exemples parmi d'autres. Elle accepte toutefois, au nom de la majorité, l'amendement oral n° 5 de Mme Rousseaux qui propose de supprimer tout le contenu de la parenthèse.

L'amendement n° 4 est retiré par son auteur.

L'amendement oral n° 5 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le nouveau paragraphe n°4 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le nouveau paragraphe n° 5 est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. Serge de Patoul (FDF) s'interroge sur la formulation du (nouveau) paragraphe n° 6. Il se demande ce que l'on attend par « Objectiver le rayonnement international des opérateurs culturels bruxellois ». Cette formulation lui paraît bien alambiquée.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) estime qu'il ne faudrait discuter que des seuls paragraphes ayant fait l'objet d'amendement. Il ne comprend pas pourquoi la Commission accepte de revenir sur des points qui ont fait l'objet d'un consensus, du moins antérieurement.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) précise que l'idée est de pouvoir travailler sur base de critères objectifs; d'où le concept d'objectivation.

Le nouveau paragraphe 5 est adopté par 10 voix pour contre 3 abstentions.

M. Serge de Patoul (FDF) propose un amendement n° 6 qui vise à rajouter un nouveau paragraphe.

« Favoriser le développement culturel des centres urbains en tant que facteur d'attractivité des villes et en tant que levier d'amélioration des conditions sociales de la population. ».

Bruxelles se doit d'être culturellement plus attractive. La culture est un facteur d'épanouissement individuel et collectif. La renforcer revient à améliorer les conditions sociales des habitants.

Mme Caroline Désir (PS) estime à nouveau cet amendement tout à la fois redondant et peu compréhensible. Son groupe ne le votera pas.

L'amendement n° 6 est rejeté par 8 voix contre, 1 voix pour et 2 abstentions.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) s'interroge sur le sens du (nouveau) paragraphe 6. Elle se demande ce qu'entendent les auteurs de la résolution par l'expression « pôles thématiques de développement » et sur la nécessité de les multiplier.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) réitère sa proposition de ne discuter que des articles amendés. Assentiment de la majorité.

Le nouveau paragraphe n° 6 est adopté par 8 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Le nouveau paragraphe n° 7 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) estime ne pas devoir donner d'explication à l'amendement n° 7 qui entend créer un nouveau paragraphe consacré spécifiquement à Télé-Bruxelles.

« Faire de Télé-Bruxelles un acteur de promotion de la vie culturelle francophone. ».

Une résolution consacrée à la culture bruxelloise ne peut faire l'impasse sur la télévision qui couvre spécifiquement la Région bruxelloise.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) ne voit pas l'utilité de ce nouveau paragraphe.

M. Serge de Patoul (FDF) estime important de rappeler à Télé-Bruxelles l'une de ses missions fondamentales. Cela doit être dit.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) soutient l'amendement à condition que soit retiré l'adjectif « francophone ». Télé-Bruxelles se doit d'être au service de toutes les cultures. Bruxelles est une ville internationale et européenne. Elle dépose à cet effet un amendement oral n° 8.

Pour **Mme Isabelle Molenberg (FDF)**, cette suppression de l'adjectif « francophone » n'a aucun sens.

L'amendement n° 7 est rejeté par 4 voix pour et 10 contre.

L'amendement n° 8 est rejeté par 1 voix pour, 10 contre et 3 abstentions.

Le groupe MR défend un amendement n° 9 visant à rajouter le paragraphe suivant :

« Créer et faciliter les synergies entre les nombreuses institutions culturelles francophones, néerlandophones mais aussi (extra)européennes présentes dans la capitale; ».

Il s'agit pour **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** d'un amendement novateur.

Mme Caroline Désir (PS) rappelle qu'il est redondant pour rejoindre l'idée de plate-forme déjà adoptée.

M. Serge de Patoul (FDF) dépose un sous-amendement (oral) n° 10 qui supprime toute référence aux origines culturelles. Il propose de réécrire le paragraphe de la manière suivante :

« Créer et faciliter les synergies entre les nombreuses institutions culturelles présentes dans la capitale. ».

L'amendement n° 9 visant à ajouter un nouveau paragraphe est rejeté par 2 voix pour et 10 voix contre.

L'amendement n° 10 est rejeté par 2 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.

Le groupe MR défend un amendement n° 11 visant à rajouter le paragraphe suivant :

« Promouvoir le développement du logiciel libre pour la promotion de la culture par le biais d'internet mais également sensibiliser le grand public au respect des droits d'auteurs sur la toile. ».

Pour **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)**, il semble important tout à la fois de promouvoir l'utilisation des logiciels libres et de sensibiliser les Bruxellois à la question des droits d'auteurs.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) rappelle que la question des logiciels libres a déjà été inscrite dans l'axe Gouvernance.

M. Serge de Patoul (FDF) souligne que cet amendement ne porte pas seulement sur la question des logiciels libres mais aussi des droits d'auteur.

L'amendement n° 11 visant à ajouter un nouveau paragraphe est rejeté par 4 voix pour et 8 voix contre.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) défend un amendement n° 12 visant à rajouter le paragraphe suivant :

« Accroître les émissions culturelles lors des heures de grande écoute sur les chaînes locales, en collaboration avec les autres pouvoirs subsidiaires. ».

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime que cet amendement n'a pas lieu d'être. Télé-Bruxelles rencontre d'ores et déjà ses objectifs. Il ne s'agira pas de la stigmatiser.

L'amendement n° 12 visant à ajouter un nouveau paragraphe est rejeté par 4 voix pour et 8 voix contre.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) défend un amendement n° 13 visant à rajouter le paragraphe suivant :

« Soutenir l'intégration entre la production culturelle et le tissu urbain, en facilitant le développement et la nomadisation des projets au sein de l'espace public bruxellois. ».

Se basant sur des expériences menées dans sa propre commune, la députée estime que tout doit être entrepris pour accentuer la sensibilité à la production culturelle. L'idée est de pouvoir susciter des émotions, d'éveiller à la culture.

Mme Caroline Désir (PS) estime à nouveau cet amendement redondant. Il reprend l'idée développée par le premier paragraphe de l'axe 1, proposé par ailleurs, à l'opposition.

L'amendement n° 13 visant à ajouter un nouveau paragraphe est rejeté par 4 voix pour et 8 voix contre.

Le groupe MR défend un amendement n° 14 visant à rajouter le paragraphe suivant :

« Renforcer tout azimut la valorisation du patrimoine culturel dans l'espace public et, partant, soutenir l'image des communes, par un marquage visible, accessible et au contenu pédagogique. ».

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) rappelle que Bruxelles possède un patrimoine des plus riches qui n'est que par trop souvent négligé. L'idée est de le mettre en valeur, de le valoriser.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) souligne que cet amendement n'a plus lieu d'être compte-tenu du nouvel article 3 qui appelle à valoriser le patrimoine culturel.

Le groupe MR accepte de retirer l'amendement n° 14.

Ce même groupe dépose un amendement n° 15 visant à rajouter le paragraphe suivant :

« Encourager la création, la production et la diffusion culturelles aussi bien dans les centres ou institutions agréées ou reconnues qu'auprès des opérateurs qui ne le sont pas, et soutenir les créateurs individuels. ».

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) stigmatise le fait que des dispositifs d'aide à la création et à la diffusion des spectacles ne sont accessibles qu'aux spectacles déjà subventionnés. Elle souligne que les opérateurs non agréés sont pénalisés et donc aussi les artistes. Elle cite l'exemple des subventions Art et Vie, destinées à alléger le coût d'achat d'une série de spectacles sélectionnés chaque année, subventions dont peuvent uniquement bénéficier des centres culturels agréés et déjà subventionnés largement par la Communauté française. L'intervenante estime ce système illogique et doublement pénalisant.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime que cet amendement pourrait donner l'impression que la Commission communautaire française remet en question tous les dispositifs de soutien artistique. A son avis, une telle question ne pourrait être réglée par un paragraphe. Elle mérite l'organisation d'un vaste débat. Il propose aux commissaires d'y consacrer une discussion.

L'amendement n° 15 est rejeté par 3 voix pour et 8 voix contre.

Le groupe MR défend un amendement n° 16 visant à rajouter le paragraphe suivant :

« Aider les artistes à la production, la promotion et à la circulation de leurs créations culturelles et artistiques. ».

A suivre **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)**, l'idée serait de pouvoir soutenir de manière individuelle les artistes et ce, indépendamment des lieux où ceux-ci se produiront. Il faut aider les artistes à faire tourner leurs spectacles.

L'amendement n° 16 est rejeté par 3 voix pour et 8 voix contre.

La commission procède ensuite à l'examen et au vote des recommandations sur le thème de l'axe « Artistes et Créateurs. ».

5.4. Axe « Artistes et Créateurs »

Le paragraphe n° 1 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le paragraphe n° 2 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) estime qu'il existe déjà beaucoup d'infrastructures à Bruxelles et qu'il faut éviter le gaspillage. Bruxelles n'a pas les moyens de s'offrir ce type de politique.

S'interrogeant sur le concept de « pôles », **M. Serge de Patoul (FDF)** et **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** partagent ce point de vue.

Mme Caroline Désir (PS) soutient la pertinence de la proposition, se référant notamment aux logements ponctuels pour artistes, notamment en danse.

Le paragraphe n° 3 est adopté par 7 voix pour et 4 voix contre.

S'agissant du paragraphe 4, **M. Hamza Fassi-Fihri (cdH)** dépose un amendement oral n° 19 destiné à le clarifier. Il propose de supprimer, en queue de phrase, « eux-mêmes » après le vocable « artistes » et de remplacer le terme « projet » par « budget ». L'expression « budget participatif » implique la volonté d'associer, à terme, les artistes aux choix budgétaires. Il se réfère à cet égard à une expérience québécoise particulièrement éclairante. Des artistes sont nommés pour une période de trois ans dans un conseil décisionnel, et non pas simplement consultatif. Ce type d'expérience mériterait d'être reproduite à Bruxelles.

L'amendement oral n° 19 est adopté par 8 voix pour et 4 voix contre.

Le paragraphe n° 4 est adopté par 8 voix pour et 4 voix contre.

5.5. Axe « Economie de la culture et industries culturelles et créatives » :

La commission a procédé à l'examen et au vote des recommandations sur le thème de l'axe « Economie de la culture et industries culturelles et créatives ».

Un amendement n° 20 propose de rajouter « et les autres niveaux de pouvoir » après « en lien avec la Région ».

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime qu'il faudrait éviter d'être trop restrictif.

M. Serge de Patoul (FDF) s'interroge à la fois sur le concept d'industries « créatives » et estime qu'il faudrait dépasser le contexte régional pour celui de communauté métropolitaine. Il dépose un amendement n° 21 qui propose de rajouter « culturelles » après « créatives ».

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) accepte l'idée d'intégrer les autres niveaux de pouvoirs dans le paragraphe. Il précise que le terme « industries créatives » est une classification européenne.

L'amendement n° 20 est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'amendement n° 21 est rejeté par 3 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

Le paragraphe n° 1 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les amendements n° 22 qui visent à remplacer « ville entière » par « région » et 23 à rajouter « dans le cadre du tourisme d'affaire mais aussi de loisirs » sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le paragraphe n° 2 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Un amendement n° 24 est déposé. Il vise à réécrire le dernier terme de phrase de la manière suivante « éventuellement créer un fonds spécifique de lancement et faire connaître aux porteurs de projets culturels l'ensemble des soutiens qui existent en faveur de « l'entrepreneuriat » ».

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime qu'il ne faut pas se limiter au seul type de coopérative émergence.

L'amendement n° 24 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le paragraphe n° 3 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le MR dépose un amendement n° 25 est déposé. Il vise à créer un nouveau paragraphe :

« Soutenir en synergie avec les autres niveaux de pouvoir, la simplification des procédures administratives et financières pour les personnes qui exercent le métier d'artiste. ».

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime qu'il faut rechercher les meilleures formules pour les artistes. Ils ont trop de charges administratives.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) estime le paragraphe redondant. Ce point est déjà repris dans le point 3 de l'axe Gouvernance.

De son côté, **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** estime la portée de l'amendement beaucoup trop restrictive.

M. Serge de Patoul (FDF) souligne qu'il votera l'amendement car il appelle à la simplification des procédures administratives et financières.

L'amendement n° 25 est rejeté par 4 voix pour et 8 voix contre.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) estime que ce rejet signifie que la majorité ne veut pas aider les artistes. Elle veut que cela soit acté dans le rapport.

Mme Caroline Désir (PS) se refuse à répondre à ce type de propos démagogiques.

5.6. Axe « Financement de la culture »

La commission procède enfin à l'examen et au vote des recommandations sur le thème de l'axe « Financement de la culture ».

Le paragraphe n° 1 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le paragraphe n° 2 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le groupe MR propose un amendement n° 26 qui vise à ajouter un nouveau paragraphe. L'amendement n'appelle à aucun commentaire particulier. Il semble évident à **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** qu'il faille davantage aider à la création qu'augmenter l'aide au fonctionnement des opérateurs subsidiés :

« Équilibrer davantage les crédits des politiques publiques vers les aides à la création, la promotion des artistes ou encore les politiques d'acquisition des œuvres face aux dépenses de fonctionnement des opérateurs subsidiés. ».

L'amendement n° 26 est rejeté par 2 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) défend l'amendement n° 27 qui vise à ajouter un nouveau paragraphe.

« Améliorer les mécanismes de calcul, d'octroi et de contrôle des subsides de façon à optimiser la bonne gestion des fonds publics et l'adéquation des moyens aux fins. ».

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime qu'il s'agit bien moins d'une recommandation que d'un possible sujet d'interpellation.

L'amendement n° 27 est rejeté par 4 voix pour et 8 voix contre.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) défend l'amendement n° 28 qui vise à ajouter un nouveau paragraphe :

« Soutenir la pratique du mécénat au profit du monde culturel et encourager la création de fondations privées. ».

L'amendement n'appelle à aucun commentaire particulier. Il lui semble évident qu'il faille trouver des nouvelles formules d'encouragement du mécénat.

Mme Caroline Désir (PS) n'est pas opposée à l'idée, si ce n'est qu'elle est déjà couverte dans le premier axe de la résolution dédié au financement. Elle n'en voit donc pas son utilité.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) estime qu'il faudra un jour organiser un débat général.

L'amendement n° 28 est rejeté par 4 voix pour et 8 voix contre.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) défend l'amendement n° 29 qui vise à ajouter un nouveau paragraphe :

« Faciliter la conclusion de partenariats entre les acteurs du secteur des entreprises et les établissements culturels. »

L'amendement n° 29 est rejeté par 4 voix pour et 8 voix contre.

L'ensemble des recommandations est adopté par 8 voix pour et 4 abstentions.

6. Approbation du rapport

En sa réunion du 16 avril 2012, le rapport a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

La Rapporteuse,

Caroline DESIR

Le Président,

Vincent LURQUIN

7. Texte adopté par la commission

Recommandations en vue de l'élaboration d'un Plan Culturel pour Bruxelles

Considérant :

- Le droit constitutionnel à la culture;
- Le dynamisme du monde culturel à Bruxelles;
- La multiplicité des décideurs publics en matière culturelle sur le territoire régional et la nécessité d'une plus grande coordination entre eux;
- La nécessité de s'assurer que la politique culturelle bénéficie à l'ensemble de la population bruxelloise;
- L'importance de l'accès à la culture comme enjeu prioritaire à l'égard des populations (en termes de prix mais également en termes d'appropriation et d'identification à la culture);
- L'utilité de l'initiation à l'art et à la culture dès le plus jeune âge;
- L'utilité d'encourager la créativité;
- Le besoin d'ancrer durablement artistes et créateurs sur le territoire bruxellois;
- Les liens étroits entre culture, tourisme, enseignement et développement économique;

Le Parlement Francophone Bruxellois recommande :

Axe « Gouvernance »

- Mettre en place une plate-forme de réflexion et de concertation sur la coopération et les partenariats culturels réunissant l'ensemble des pouvoirs publics compétents pour les politiques culturelles et les opérateurs, fédérations et associations culturels. Cette plate-forme devra développer également une participation citoyenne;
- Mettre au point une cartographie complète de l'offre culturelle et un cadastre des espaces culturels disponibles sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale;
- Améliorer la synergie entre les différents pouvoirs subsidiaires ainsi qu'accroître les efforts de simplification administrative;

- Initier un partenariat entre la Commission communautaire française et VisitBrussels pour développer, compléter et alimenter le site d'information culturelle « agenda.be », en favorisant autant que possible l'utilisation du logiciel libre;
- Créer un observatoire de la nuit, en association avec la Région de Bruxelles-Capitale, permettant d'appréhender la ville dans ses multiples dimensions et d'adapter l'offre culturelle nocturne aux différents publics. L'observatoire ambitionnera d'analyser la vie de la nuit dans une optique transversale (loisirs, culture, mobilité, économie, ...);
- Continuer à promouvoir, à Bruxelles, la culture française dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Continuer à soutenir les associations bruxelloises qui promeuvent la culture française en périphérie.

Axe « Populations »

Veiller à la mise en œuvre effective des Droits culturels garantis par la Constitution belge, en renforçant l'accessibilité de la culture au plus grand nombre, ce qui implique concrètement de :

- Soutenir les partenariats entre les écoles et les lieux culturels (bibliothèques, ludothèques, centres culturels, musées ou encore théâtres) pour favoriser notamment l'apprentissage et la pratique de la lecture, familiariser aux arts et à la culture ainsi que développer la culture générale;
- Associer les écoles, tous réseaux confondus, aux activités culturelles et plus particulièrement aux programmes d'initiation culturelle;
- Encourager les partenariats au niveau local entre les opérateurs culturels et les opérateurs de la cohésion sociale, avec une attention spécifique pour les personnes précarisées, les primo-arrivants et les familles mono-parentales, y compris le soutien scolaire, l'apprentissage de la langue française et les liens intergénérationnels;
- Soutenir l'offre culturelle de proximité (maisons des cultures, centres culturels de proximité) en ce compris en développant une politique d'ouverture sur le quartier et en créant des partenariats avec les associations de quartiers;
- Garantir l'accès de la culture à toutes les catégories de la population et en particulier aux personnes les plus précarisées et promouvoir une politique tarifaire différenciée;

- Développer l'offre culturelle pour les plus jeunes notamment à travers des lieux spécifiques pour le théâtre jeunesse;
- Développer un projet de médiation culturelle à l'échelle du territoire de la région visant à systématiser l'accès aux projets et programmes culturels dans l'ensemble des réseaux scolaires, publics et associatifs;
- Intégrer la dimension interculturelle en diversifiant les équipes culturelles, en « métissant » les programmations, en favorisant davantage l'expression des artistes issus de la diversité, en multipliant les dispositifs de médiation, en créant des synergies entre les opérateurs situés dans les quartiers les plus défavorisés et ceux situés ailleurs sur le territoire régional et en formant l'ensemble des acteurs à l'approche interculturelle;
- Accorder une attention soutenue au développement des formes d'expression urbaine, populaire et contemporaine ainsi qu'à la pratique amateur;
- Encourager la participation citoyenne à l'élaboration des politiques culturelles locales (notamment au travers des comités d'usagers);
- Encourager les pouvoirs publics à mettre à disposition leurs locaux et infrastructures pour des activités artistiques, culturelles, d'amateurs et de jeunesse. Dans ce cadre, il serait également utile de promouvoir l'expérience d'associations organisant l'occupation temporaire de locaux vides;
- Faire en sorte que tous les citoyens puissent être pleinement acteurs de la vie culturelle en facilitant notamment l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap qui reste encore parfois difficile;
- Rendre systématique l'accès aux PMR dans les projets de rénovation et les nouvelles infrastructures culturelles dépendant soutenues par la Commission communautaire française;
- Soutenir l'accès à la culture pour les personnes aveugles et malvoyantes via l'investissement dans un système d'audio-description ou pour les personnes sourdes et malentendantes via l'installation de boucles à induction et la traduction gestuelle;
- Favoriser l'accessibilité des infrastructures culturelles soutenues par la Commission communautaire française en privilégiant la mobilité douce et les transports en commun;
- Porter une attention particulière à la dimension européenne et internationale de Bruxelles dans

l'éducation aux cultures et le développement de la culture française auprès des institutions internationales situées à Bruxelles et des personnes qui y travaillent ainsi que leur famille.

Axe « Développement et rayonnement »

- Assurer la présence de la culture dans les lieux de vie publique;
- Porter une attention accrue à l'offre culturelle dans le cadre des contrats de quartier et des zones prioritaires de développement régional;
- Garantir une visibilité accrue de tous les centres culturels situés à Bruxelles, renforcer la valorisation du patrimoine culturel dans l'espace public par un marquage public, accessible et au contenu pédagogique;
- Amplifier la diffusion de l'offre culturelle vers les autres régions;
- Objectiver et amplifier avec les partenaires concernés le rayonnement international des opérateurs culturels bruxellois;
- Soutenir la création de pôles thématiques de développement (théâtre jeune public, danse, musiques non classiques, cultures urbaines);
- Optimiser les perspectives de formation et de mise à l'emploi au sein du secteur culturel, notamment pour les jeunes infra-qualifiés et les chômeurs de longue durée.

Axe « Artistes et créateurs »

- Mise en place d'un site internet à destination des créateurs et artistes qui intègre le cadastre des infrastructures disponibles mais également l'ensemble de l'offre de formations, services, outils et soutiens proposés;
- Renforcer les liens existants avec les écoles supérieures artistiques tant publiques que privées par des projets croisés et la mise en valeur des productions des étudiants dans certains événements publics;
- Prévoir dans le cadre du développement des « pôles » un volet résidences d'artistes et espaces de création;
- Initier une expérience pilote d'un budget participatif impliquant les artistes.

Axe « Économie de la culture et industries culturelles et créatives » :

- Définir, en lien avec la Région, et les autres niveaux de pouvoir, un secteur « industries créatives » afin de le doter d'une stratégie propre;
- Initier une collaboration structurelle des secteurs culturels, artistiques, touristiques et de l'Horeca sur plusieurs aspects :
 - Les thématiques annuelles qui soutiennent la promotion de la ville;
 - Les activités organisées à l'échelle de la région et émanant d'initiatives ou d'organismes divers;
 - L'impact stratégique que comportent certains événements de renommée internationale (tels Europalia, Couleur Café ...);
 - Le développement d'une promotion spécifique de l'offre culturelle à destination des visiteurs étrangers présents à Bruxelles dans le cadre du tourisme d'affaires mais aussi de loisirs;
- Initier une réflexion avec la région concernant entrepreneuriat artistique via éventuellement un fonds spécifique de lancement (par exemple une coopérative émergente) et faire connaître aux porteurs de projets culturels l'ensemble des soutiens qui existent en faveur de l'entrepreneuriat.

Axe « Financement de la culture » :

- Prendre l'initiative en lien avec les autres niveaux de pouvoirs d'un débat sur les différents modes de financements de la culture ainsi que le statut d'artiste;
- Développer des plans pluriannuels de subordination des institutions culturelles.